

# Réduction des effets nuisibles du bruit environnemental : évaluation de la mise en œuvre de la mesure 2.7 de la Politique gouvernementale de prévention en santé

**RAPPORT D'ÉVALUATION**



# Réduction des effets nuisibles du bruit environnemental : évaluation de la mise en œuvre de la mesure 2.7 de la Politique gouvernementale de prévention en santé

## RAPPORT D'ÉVALUATION

Direction de la valorisation scientifique et de la qualité

Janvier 2022

## **AUTEURE**

Andrée Fafard, M. Sc., conseillère scientifique  
Direction de la valorisation scientifique et de la qualité

## **AVEC LA COLLABORATION DE**

Maryline Vivion, Ph. D., conseillère scientifique spécialisée  
Marc Lemire, Ph. D., chercheur d'établissement et conseiller scientifique spécialisé  
Direction de la valorisation scientifique et de la qualité

## **MISE EN PAGE**

Nicole Dubé, agente administrative  
Direction de la valorisation scientifique et de la qualité

## **REMERCIEMENTS**

Cette étude a été réalisée grâce à un soutien financier dans le cadre du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé du gouvernement du Québec.

L'auteure souhaite remercier les membres du comité de suivi de l'évaluation qui ont contribué par leurs commentaires et suggestions à la définition et au suivi de ce projet. Un merci spécial également à tous les participants issus des ministères et organismes ou d'équipes de recherche impliqués dans les projets évalués, ainsi qu'à ceux provenant du milieu municipal qui ont tous si généreusement donné de leur temps et ont partagé leurs expériences et opinions, contribuant ainsi à la richesse des informations recueillies.

Enfin, l'Institut national de santé publique du Québec désire remercier sincèrement les personnes suivantes qui ont accepté de donner temps, expertise et commentaires sur le présent document :

Déborah Delaunay, commissaire, bruit et nuit, Service du développement économique, Ville de Montréal

Éric Robitaille, chercheur d'établissement, Institut national de santé publique du Québec  
Professeur adjoint de clinique, Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal

Les réviseurs ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de cette production scientifique et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final. L'auteure ainsi que les réviseurs ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.*

*Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.*

Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : 978-2-550-91541-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2022)

## Table des matières

Liste des tableaux .....	III
Liste des tableaux en annexe .....	III
Liste des sigles et acronymes .....	V
Faits saillants.....	1
Résumé .....	3
<b>1 Introduction.....</b>	<b>9</b>
<b>2 Objectifs de l'évaluation .....</b>	<b>13</b>
<b>3 Cadre d'analyse et méthodologie.....</b>	<b>15</b>
3.1 Cadre d'analyse .....	15
3.2 Collecte des données .....	17
3.3 Analyse des données.....	19
3.4 Forces et limites des choix méthodologiques retenus.....	19
<b>4 Processus retenu par le GEIBE pour la mise en œuvre des projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS .....</b>	<b>21</b>
4.1 Sélection, priorisation et définition des projets .....	22
4.2 Sélection des équipes de recherche et élaboration des ententes .....	27
4.3 Réalisation et suivi des projets .....	30
4.4 Approbation des livrables obtenus .....	34
4.5 Planification de la diffusion et du soutien à l'utilisation des livrables obtenus .....	38
4.6 Appréciation générale du processus de mise en œuvre .....	41
<b>5 Appréciation des produits obtenus dans le cadre des deux projets de la PGPS évalués de plus près.....</b>	<b>49</b>
5.1 Les rapports de recherche produits dans le cadre du projet « Valeurs guides ».....	49
5.2 Le guide à l'intention des municipalités sur la gestion et la planification de certaines activités récréatives bruyantes .....	51
<b>6 Appréciation des retombées des projets .....</b>	<b>59</b>
<b>7 Perspectives et recommandations.....</b>	<b>61</b>
<b>8 Conclusion .....</b>	<b>67</b>
<b>9 Références .....</b>	<b>69</b>
<b>Annexe 1 Actualisation de la mesure 2.7 de la PGPS : description sommaire des projets retenus par le GEIBE et modèle logique.....</b>	<b>71</b>
<b>Annexe 2 Profil des municipalités ayant participé à l'évaluation.....</b>	<b>75</b>
<b>Annexe 3 Principaux thèmes abordés dans les entrevues et exemples de grilles d'entrevue et d'un formulaire d'accord de participation utilisés .....</b>	<b>79</b>
<b>Annexe 4 Détails des étapes, activités et moyens mis en place par le GEIBE pour actualiser les projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS.....</b>	<b>95</b>
<b>Annexe 5 Détails des suggestions des acteurs municipaux pour améliorer et diffuser le guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes .....</b>	<b>101</b>



## Liste des tableaux

Tableau 1	Objectifs et questions d'évaluation.....	13
Tableau 2	Description sommaire des deux projets examinés plus attentivement dans l'évaluation .....	14
Tableau 3	Participants à l'étude.....	18
Tableau 4	Principaux facteurs ayant influencé la mise en œuvre des projets du GEIBE associés à la PGPS.....	44
Tableau 5	Principaux constats et résumé des propos recueillis auprès des acteurs municipaux au sujet du guide élaboré à leur intention sur les activités récréatives bruyantes.....	52
Tableau 6	Principales recommandations proposées par les acteurs municipaux pour faciliter la diffusion et l'utilisation du guide élaboré à leur intention sur les activités récréatives bruyantes.....	57

## Liste des tableaux en annexe

Tableau A1	Description sommaire des projets retenus par le GEIBE pour actualiser la mesure 2.7 de la PGPS .....	73
Tableau A2	Résultat du recrutement des acteurs municipaux en fonction de modalités de recrutement utilisées .....	77
Tableau A3	Caractéristiques des acteurs municipaux ayant commenté le guide sur les activités récréatives bruyantes.....	77
Tableau A4	Principaux thèmes abordés lors des entrevues avec les membres du GEIBE et certains membres du CGIBE .....	81
Tableau A5	Principaux thèmes abordés lors des entrevues avec les partenaires universitaires impliqués dans les projets « Valeurs guides » et « Activités récréatives » .....	82
Tableau A6	Principaux thèmes abordés lors des entrevues avec des utilisateurs potentiels du Guide sur la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues bruyantes.....	82
Tableau A7	Nombre et type de répondants pour lesquels des contenus ont été repérés selon les principales catégories thématiques retenues pour la codification.....	93
Tableau A8	Détail des activités et moyens réalisés par le GEIBE à chacune des étapes de mise en œuvre des projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS .....	97
Tableau A9	Résumé des commentaires recueillis auprès des acteurs municipaux à propos du guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes.....	103
Tableau A10	Principales contraintes mentionnées par les acteurs municipaux interrogés quant à l'applicabilité des mesures proposées dans le guide à leur intention (n = 13) .....	108
Tableau A11	Résumé des suggestions mentionnées par les acteurs municipaux interrogés pour la diffusion du guide sur les activités récréatives bruyantes élaboré à leur intention et pour en soutenir l'application.....	111





## Liste des sigles et acronymes

CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CGIBE	Comité de gestion interministériel sur le bruit environnemental
DSPublique	Direction de santé publique
GEIBE	Groupe d'experts interministériel sur le bruit environnemental
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAI	Plan d'action interministériel
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé



## Faits saillants

La population est exposée quotidiennement au bruit généré dans l'environnement par les diverses activités humaines, ce qui peut affecter sa santé et sa qualité de vie. La mesure 2.7 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) vise à ce que les ministères et les organismes concernés adoptent des orientations communes et développent une approche et une gestion plus intégrée et efficace de réduction du bruit environnemental.

Ce rapport présente les résultats d'une évaluation de la mise en œuvre des six projets retenus par le Groupe d'experts interministériel sur le bruit environnemental (GEIBE) pour actualiser la mesure 2.7 de la PGPS. Ces projets, lesquels répondent à des préoccupations communes des ministères et organismes membres du GEIBE, sont principalement de deux types, soit :

- des projets de recherche permettant d'obtenir des données et de recenser des informations utiles à l'élaboration ou à la révision de valeurs guides, limites d'exposition, indicateurs et méthodes d'évaluation à appliquer pour diverses sources de bruit environnemental, comme le bruit routier ou celui attribuable au transport ferroviaire;
- la production de guides afin de soutenir l'application sur le terrain de bonnes pratiques en matière de gestion du bruit environnemental (ex. : insonorisation de bâtiments contre le bruit extérieur et gestion d'activités récréatives extérieures bruyantes telles que les musiques et sons amplifiés, les feux d'artifice, les courses de véhicules motorisés et les champs de tir).

Des entrevues ont été réalisées auprès des membres du GEIBE, de certains de leurs gestionnaires et de quelques-uns des principaux membres des équipes universitaires impliquées afin de bien saisir l'essentiel des modalités et des conditions appliquées pour réaliser ces projets, ainsi que les difficultés vécues. Enfin, l'évaluation considère également le point de vue de destinataires ciblés quant à l'utilisabilité de deux livrables obtenus pour avoir un aperçu du potentiel d'atteinte des objectifs des projets.

L'évaluation permet de constater que le GEIBE a su mettre en place des modalités structurées, rigoureuses et efficaces afin de choisir, définir, planifier et suivre leurs projets jusqu'à la finalisation des livrables attendus. À ce titre, la décision de confier formellement à deux personnes le mandat d'assurer le respect des attentes, le suivi des projets et les liens avec les équipes de recherche s'est avérée une formule gagnante.

Plusieurs suggestions ont été proposées par les répondants pour rendre le processus de mise en œuvre plus efficace, éviter certaines difficultés ou encore s'adapter aux contraintes avec lesquelles ils doivent composer. Il s'agit entre autres de :

- mieux ajuster la planification aux contextes de travail des membres du GEIBE et à celui de leurs partenaires universitaires;
- de préciser encore davantage les contenus attendus dans chacun des projets, ainsi que l'utilisation projetée, les utilisateurs visés et les formats attendus pour les livrables;
- simplifier les modalités et exigences administratives associées à l'élaboration et au suivi des contrats avec les équipes universitaires qui se sont révélées dans certains cas très compliquées et peu satisfaisantes;
- favoriser plus d'échanges directs entre le GEIBE et les équipes de recherche aux étapes clés des projets, comme à leur début et au dépôt de livrables importants.

Quant à l'appréciation de deux produits obtenus, ces derniers s'avèrent satisfaisants pour les destinataires visés et offrent un bon potentiel d'utilisation :

- Les rapports de recherche, qui traitent notamment des valeurs guides et des limites d'exposition de la population au bruit environnemental, sont jugés utiles par les membres du GEIBE. Ils ont permis d'obtenir de nouvelles références qui serviront dans leurs travaux respectifs. Toutefois, d'autres discussions entre eux sont encore nécessaires avant qu'ils puissent en dégager des orientations communes et développer une approche et une gestion de réduction du bruit environnemental plus intégrée et plus efficace.
- Le guide destiné aux municipalités sur la gestion des activités récréatives bruyantes est jugé satisfaisant ou même très satisfaisant par la douzaine d'acteurs municipaux consultés. La plupart d'entre eux ont aussi l'intention d'appliquer certaines des recommandations proposées pour protéger le public, qu'il vive à proximité, assiste ou participe à ces activités. Quoique les recommandations privilégiées varient selon les contextes d'application, celles peu coûteuses et celles qui visent directement à diminuer l'exposition au bruit (ex. : orientation de la scène et sonorisation) sont jugées plus facilement applicables.

Des suggestions pour enrichir les contenus du guide, faciliter l'application des recommandations et diffuser les informations ont été recueillies. Ces dernières font ressortir la nécessité pour le GEIBE de prévoir non seulement des moyens pour faire connaître ces outils, mais surtout des façons d'en soutenir activement l'utilisation en outillant les professionnels qui supervisent, planifient ou organisent ces événements. Pour ce faire, le GEIBE devrait miser sur des réseaux bien établis qui collaborent déjà avec les acteurs municipaux, comme l'Association québécoise du loisir municipal, l'organisme Événements et Attractions Québec ou l'Ordre des urbanistes.

Cette première expérience pour le GEIBE d'attribuer des contrats à des équipes de recherche universitaires s'est avérée satisfaisante pour ses membres et est jugée adéquate pour réaliser les travaux requis. Les membres sont très satisfaits des réalisations obtenues et estiment que les projets ont eu des retombées positives directement dans leur travail en plus de développer des collaborations enrichissantes, en particulier avec les équipes universitaires. Selon eux, ces travaux contribuent à partager leur vision et à progresser vers l'adoption d'orientations communes qui, avec le temps, aideront à développer davantage de cohérence dans les valeurs guides, les limites d'exposition et les méthodes qu'ils utilisent pour gérer le bruit et protéger la population.

Les recommandations font ressortir les principaux enjeux dont le GEIBE devra tenir compte au moment où il s'apprête à planifier une nouvelle cohorte de projets pour actualiser la mesure 2.7 de la PGPS. Elles se rapportent à l'amélioration des modalités et des processus retenus pour réaliser les projets, à la mise en valeur des livrables déjà obtenus, de même qu'au maintien des conditions nécessaires à la réalisation de projets concertés efficaces et satisfaisants, notamment en matière de gouvernance et de partenariat.

## Résumé

Ce rapport expose les résultats d'une évaluation de mise en œuvre des projets associés à la mesure 2.7 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) sur le bruit environnemental. Cette mesure a pour principal objectif de réduire les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie de la population. Plus précisément, il est souhaité que les ministères et organismes concernés développent une vision stratégique partagée et des orientations communes de façon à ce que leur approche et leur gestion de réduction du bruit environnemental soient plus intégrées et plus efficaces (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016).

C'est le Groupe d'experts interministériel sur le bruit environnemental (GEIBE) qui a reçu le mandat de réaliser divers projets afin d'actualiser cette mesure. Le financement octroyé pour la période 2017-2021 a permis au GEIBE de réaliser six projets. Ceux-ci répondent à des préoccupations communes des ministères et organismes membres du GEIBE et sont essentiellement de deux types, soit :

- des projets de recherche visant à obtenir des informations répondant aux besoins et préoccupations des ministères et organismes membres du GEIBE;
- la production de guides ou d'outils afin de soutenir l'application sur le terrain de bonnes pratiques en matière de gestion du bruit environnemental.

### Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a examiné le fonctionnement mis en place par le GEIBE pour actualiser les projets retenus. De façon plus précise, l'évaluation avait pour objectifs de décrire les modalités et les conditions mises en place pour mener à terme ces projets, de faire ressortir les facteurs en ayant facilité la réalisation ainsi que les principaux défis rencontrés et de déterminer des pistes d'amélioration.

Pour aider à repérer les facteurs ayant eu le plus d'influence, une attention plus grande a été portée à deux projets terminés au moment de réaliser l'évaluation qui représentent bien les deux types de projets retenus par le GEIBE et de livrables produits, en plus de présenter des déroulements contrastés. Ces deux projets sont :

- la production de rapports de recherche qui recensent les informations les plus récentes associées aux valeurs guides et aux limites d'exposition de la population au bruit environnemental, ainsi que les indicateurs et méthodes d'évaluation à appliquer pour diverses sources de bruit;
- l'élaboration d'un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion de quatre types d'activités récréatives extérieures bruyantes, soit : les musiques et sons amplifiés, les feux d'artifice, les courses de véhicules motorisés et les champs de tir.

De plus, même si l'évaluation ne visait pas à mesurer les retombées des projets, un aperçu du potentiel d'atteinte des objectifs recherchés est obtenu en recueillant l'opinion de destinataires ciblés quant à l'utilisabilité des livrables associés à ces deux projets.

### Méthodologie

Des entrevues ont été réalisées auprès des membres du GEIBE et de certains de leurs gestionnaires afin de bien saisir l'essentiel des modalités appliquées pour réaliser les projets de la PGPS ainsi que les difficultés vécues. Leur appréciation du processus et leurs suggestions pour l'améliorer ont aussi été recueillies. L'opinion des principaux membres des équipes universitaires impliquées dans les projets évalués a également été sollicitée sur ces mêmes thèmes et divers documents relatifs au fonctionnement du GEIBE ont été examinés.

De plus, le degré de satisfaction des membres du GEIBE et leur perception de l'utilisabilité des rapports de recherche obtenus sur les valeurs guides et les limites d'exposition au bruit ont été captés. Finalement, une douzaine d'acteurs municipaux, aux profils variés, ont été interrogés afin d'obtenir leur point de vue sur le guide de gestion des activités récréatives bruyantes. Leur opinion a été recueillie quant à la convivialité et à l'utilité du guide lui-même et quant à l'applicabilité des recommandations qui s'y retrouvent. Ils ont également été invités à transmettre leurs suggestions pour en soutenir la diffusion et l'utilisation.

## Résultats

*Le GEIBE a mis en place des modalités structurées, rigoureuses et efficaces afin de choisir, définir, planifier et suivre leurs projets jusqu'à la finalisation des livrables attendus.*

Cette première expérience pour le GEIBE d'attribuer des contrats à des collaborateurs externes, tels que des équipes de recherche universitaires, s'est avérée satisfaisante par ses membres et est jugée adéquate pour réaliser les travaux requis. Il a en effet pu :

- procéder de façon efficace et en un temps relativement court à la sélection, à la planification et à la définition des projets qu'il souhaitait retenir en permettant à tous les ministères de faire valoir leurs besoins et de proposer des projets et par conséquent, en faisant en sorte que tous pourront tirer profit des résultats attendus;
- établir des ententes avec de nouveaux partenaires universitaires, tout en respectant les échéanciers de même que les nombreuses balises administratives imposées;
- mettre en place un processus rigoureux afin de suivre et de communiquer à l'ensemble de ses membres l'état d'avancement des projets et de s'assurer du respect des attentes, confiant notamment à deux personnes mandatées des tâches à cette fin;
- prévoir des modalités pour orchestrer une rétroaction aux équipes de recherche à la suite du dépôt d'un livrable et ainsi en guider la finalisation.

*Le GEIBE a su s'adapter aux contraintes imposées et aux difficultés rencontrées.*

Quelques facteurs sont ressortis comme étant particulièrement déterminants sur le déroulement des projets. Parmi ceux-ci, la structure de gouvernance mise en place pour la mesure 2.7 qui repose sur une coresponsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avec un partage des budgets alloués pour les projets a grandement complexifié les relations et les conditions à respecter pour utiliser les sommes allouées et réaliser des projets. Des modalités différentes selon les ministères ont eu un impact négatif significatif sur l'efficacité du processus et la mobilisation, doublant souvent les démarches et parfois même multipliant les livrables demandés.

Ces contraintes se sont ajoutées à celles imposées par les modalités mises en place pour assurer la mise en œuvre de la PGPS qui ont exigé une charge et un rythme de travail intense aux membres du GEIBE et aux équipes de recherche. Enfin, la pandémie a certainement eu un impact sur la disponibilité et la charge de travail supplémentaire imposées à certains membres, ainsi qu'aux responsables des équipes de recherche. Pour certains membres un aussi haut niveau d'investissement s'avère difficile à maintenir à long terme.

En cours de route, le GEIBE a misé sur ces forces pour surmonter ces difficultés, notamment :

- son excellente dynamique de collaboration et ses bonnes pratiques de concertation avec des décisions prises en collégialité et la possibilité pour tous les membres de participer à toutes les étapes du processus de réalisation, selon leurs intérêts et leurs disponibilités;
- un fonctionnement bien établi depuis plusieurs années ainsi que des modalités bien définies pour faciliter un suivi régulier auprès des membres de l'état d'avancement des projets et d'obtenir une participation ou rétroaction de leur part à chacune des étapes;
- la mise à profit de solutions technologiques afin de reprendre rapidement ses rencontres mensuelles et éviter que les projets ne prennent trop de retard, même si des prolongations ont dû être accordées à plusieurs contrats.

L'engagement et la participation des différents acteurs et leur volonté de faire avancer le dossier du bruit environnemental et de contribuer à l'atteinte des objectifs a aussi été un facteur facilitant. L'implication directe des membres a favorisé la pertinence des projets retenus, l'utilité des informations produites et la satisfaction envers les travaux réalisés. Néanmoins, cet aspect demeure fragile, particulièrement au sein du comité de gestionnaires qui assurent les liens décisionnels requis et la légitimité nécessaire à l'action, en plus d'encadrer et de soutenir les travaux du GEIBE.

En effet, plusieurs représentants y sont nouveaux et le leadership et les tâches de coordination et de liaison y sont assurés principalement par un seul des partenaires. De plus, les échanges et l'implication des membres s'y concentrent presque exclusivement sur des aspects administratifs, comme l'approbation des projets et mandataires ou l'allocation des budgets. Une participation « active » des membres avec un partage des tâches et des investissements dans le respect de la mission et des responsabilités de chacun demeurent des conditions essentielles pour assurer la pérennité des efforts déployés et l'atteinte des objectifs de la mesure 2.7.

*Plusieurs suggestions recueillies portent sur l'amélioration du processus, l'élimination de certaines difficultés vécues ou l'atténuation de contraintes liées au contexte.*

Les membres du GEIBE et des équipes universitaires ont fait plusieurs suggestions pour rendre le processus plus efficace et surtout plus satisfaisant pour tous. Les principales propositions sont résumées ci-dessous en fonction des étapes du processus de mise en œuvre :

Concernant la planification des projets	Porter davantage attention à la planification d'ensemble des projets et à leurs échéanciers, de façon à mieux concilier les exigences administratives et les autres contraintes propres aux contextes de travail des membres du GEIBE et de leurs partenaires universitaires. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ viser à mieux s'arrimer au calendrier et aux cycles de formation universitaires;</li><li>▪ donner du temps aux équipes de recherche de former des alliances pour faire une offre plus complète;</li><li>▪ assurer des délais suffisants entre les projets et leurs livrables pour que les membres du GEIBE puissent discuter des résultats entre eux.</li></ul>
Concernant la définition des projets	Définir avec plus de précision les attentes envers chacun des projets pour que les livrables attendus répondent bien aux priorités et besoins, notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ expliciter davantage les contenus attendus en priorité, leur utilisation projetée, les utilisateurs visés et les formats attendus pour les livrables;</li></ul>

Concernant la définition des projets (suite)	<ul style="list-style-type: none"><li>■ convenir de modalités pour que les besoins et contraintes des contextes d'application soient bien pris en compte par les équipes de recherche, lesquelles malgré leur grande expertise scientifique en ont souvent une connaissance plus limitée;</li><li>■ prévoir un échange direct avec les équipes de recherche dès cette étape pour enrichir les projets et favoriser une compréhension partagée du mandat.</li></ul>
Concernant les ententes contractuelles	<p>Simplifier les modalités et les exigences administratives reliées aux contrats avec les équipes universitaires qui se sont révélées peu satisfaisantes pour les parties impliquées, surtout dans le cas où le financement provient des deux ministères responsables de la mesure 2.7.</p> <p>Revoir le nombre et surtout les types de livrables intermédiaires exigés des équipes de recherche afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ réduire la charge de travail requise pour les produire et les commenter;</li><li>■ permettre plus rapidement un recadrage si nécessaire;</li><li>■ faciliter la prise en compte des commentaires et l'adaptation des projets en fonction de l'évolution des besoins et priorités.</li></ul>
Concernant le suivi des projets	<p>Maintenir la formule de mandater des personnes pour assurer les liens avec les équipes universitaires et le suivi des projets.</p> <p>Accorder davantage de flexibilité au mécanisme de suivi rigoureux et formel des projets, surtout pour ce qui est des modalités et de la fréquence du suivi et des échanges avec les équipes universitaires.</p> <p>Considérer la possibilité, malgré le contexte de pandémie, d'avoir plus d'échanges « directs » entre les équipes de recherche et les membres du GEIBE aux étapes clés des projets, comme en début de projet et au dépôt de livrables importants. Pour les partenaires, cela favoriserait des liens plus satisfaisants se situant davantage dans un esprit de coconstruction que dans une relation contractuelle « mandant/mandataire ».</p> <p>Maintenir le suivi régulier du déroulement des projets auprès des membres du GEIBE en maximisant l'utilisation d'outils virtuels conviviaux permettant de repérer et de partager plus facilement les informations relatives au calendrier des livrables attendus, aux échéanciers ainsi qu'aux événements marquant le déroulement des projets comme les modifications au mandat convenues en cours de route.</p>
Concernant l'approbation des livrables	<p>Maintenir la possibilité offerte aux membres du GEIBE de commenter tous les livrables en fonction de la mission et des intérêts de leur organisation.</p> <p>Revoir le processus retenu de façon à ce qu'il facilite davantage la transmission aux équipes de recherche d'une rétroaction consolidée et faisant consensus au sein du GEIBE et qui leur indique clairement les changements les plus importants à intégrer à la version finale (ex. : inclure une présentation et discussion des résultats afin de répondre aux questions et formuler une rétroaction plus directe).</p> <p>Les équipes de recherche souhaiteraient également recevoir une rétroaction quant à l'utilité et l'utilisation effectives des livrables qu'ils ont produits.</p>
Concernant la diffusion et le soutien à l'utilisation des résultats et outils produits	<p>Planifier l'étape de diffusion et de soutien à l'utilisation des informations et des outils produits dans le cadre des projets dès le moment de définir les projets, car il est plus difficile en bout de processus de trouver temps et ressources pour planifier et réaliser ces activités, surtout dans le cas où des livrables sont destinés à une diffusion plus large (ex. : guide pour les acteurs sur le terrain).</p>

*Les deux livrables évalués de plus près sont généralement jugés satisfaisants par les destinataires visés et offrent aussi un bon potentiel d'utilisation, surtout si des moyens sont mis en place pour en soutenir activement l'appropriation et l'application.*



Les rapports de recherche relevant les valeurs guides, limites d'exposition, indicateurs et méthodes d'évaluation à considérer sont jugés utiles et ont permis d'obtenir de nouvelles références qui pourront être utilisées au moment opportun dans les travaux des différents ministères. Néanmoins, plusieurs considèrent que les travaux et discussions au sein du GEIBE doivent se poursuivre afin que ce matériel conduise à l'établissement de valeurs guides partagées et pour déterminer la pertinence et les meilleurs moyens de transmettre cette information à un cercle plus large d'acteurs. Ces échanges pourraient se centrer autour de sujets « d'application concrète » ou à partir de dossiers en cours dans chaque organisation afin d'être encore plus enrichissants et de tendre vers plus de cohérence dans leurs façons de gérer le bruit.

Enfin, le guide sur les activités récréatives est jugé généralement satisfaisant ou même très satisfaisant par les acteurs municipaux consultés. Au moins les trois quarts d'entre eux affirment que ce dernier les aide à repérer des situations potentiellement problématiques et à savoir comment gérer et planifier ces types d'activités de façon à en limiter les impacts négatifs.

Non seulement la présentation et l'organisation du guide conviennent, mais les contenus abordés sont généralement jugés pertinents, utiles et assez faciles à comprendre. Plusieurs éléments d'informations sont qualifiés de très intéressants, car ils facilitent souvent la compréhension ou illustrent plus concrètement les recommandations (ex. : illustration de niveaux sonores, mesure du bruit avec un téléphone intelligent). C'est moins le cas pour certaines notions plus théoriques, comme les valeurs limites à appliquer pour protéger résidents ou participants, lesquelles sont plus difficiles à comprendre et jugées moins utiles pour appliquer les recommandations. Néanmoins, plusieurs considèrent ces informations nécessaires dans le cas où ils devraient recourir à des experts ou utiliser des balises objectives comme lors d'une plainte ou d'un litige.

Des suggestions concrètes ont été recueillies pour améliorer et compléter les contenus du guide et leur présentation (ex. : revoir certains éléments de présentation, maximiser les hyperliens pour référer directement à une autre section ou aux annexes, annoncer de façon plus détaillée les contenus des annexes).

La plupart des répondants municipaux ont indiqué qu'ils ont l'intention d'appliquer au moins certaines des recommandations proposées dans le guide. Les recommandations qui visent à diminuer l'exposition au bruit (ex. : orientation de la scène et sonorisation, sensibilisation et prêts de protecteurs auditifs individuels) sont jugées plus facilement applicables, comparativement à celles qui relèvent davantage des bonnes pratiques de gestion ou de planification (ex. : rapport de conformité, enquête de dérangement).

Quoiqu'il en soit, cela ne se fait pas aisément. Même si selon les répondants ces mesures étaient probablement bien reçues de la plupart de leurs élus, des réserves seraient à prévoir au sujet des coûts. Il importe aussi de veiller à ne pas empêcher ou limiter la tenue des événements ou de brouiller les relations avec les promoteurs. Des outils complémentaires sont suggérés pour aider à l'application des recommandations, comme :

- fournir des modèles de résolution et du matériel de communication « clé en main » et personnalisable, des exemples concrets de solutions appliquées au Québec et des indications pour aider à trouver et, dans certains cas, à choisir des ressources d'expertises ainsi que du matériel utile à l'application des recommandations;
- rendre certaines recommandations graduellement obligatoires pour les municipalités ou pour les promoteurs et organisateurs d'événements ou encore conditionnelles à l'obtention d'une subvention ou commandite, comme cela a été le cas des exigences environnementales;

- reconnaître et faire valoir les efforts consentis à diminuer les impacts du bruit sur les participants et les résidents.

Enfin, des suggestions pour faciliter la diffusion du guide auprès des acteurs visés ont aussi été récoltées. Celles-ci font ressortir la nécessité pour le GEIBE de prévoir non seulement des actions pour faire connaître ces outils, mais surtout des moyens pour en soutenir activement l'utilisation et l'application des recommandations. Ainsi, il devrait non seulement sensibiliser les élus, mais surtout outiller les professionnels qui supervisent, planifient ou organisent ces événements, souvent les personnes attirées au service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire, etc. Pour ce faire, le GEIBE devrait miser sur des réseaux bien établis qui collaborent déjà avec les acteurs municipaux, comme l'Association québécoise du loisir municipal, l'organisme Événements et Attractions Québec ou l'Ordre des urbanistes.

### **Conclusion et recommandations**

En somme, les membres du GEIBE sont très satisfaits des réalisations associées à cette première cohorte de projets financés par la PGPS. Ils estiment que ces derniers ont eu des retombées positives directement pour leur travail et qu'ils ont permis de développer de nouvelles collaborations utiles, en particulier avec les équipes universitaires. Ils évaluent aussi que les projets ont permis de progresser vers l'atteinte des objectifs de la mesure 2.7 de la PGPS mobilisant plusieurs acteurs et procurant des informations et des occasions d'échange au sein du GEIBE qui favorisent le partage d'une vision et d'orientations communes. Ainsi, ils trouvent utile et pertinent le travail en concertation réalisé au sein du GEIBE et sont très satisfaits d'y prendre part.

Au moment où il s'apprête à mettre à jour son plan d'action et à planifier une nouvelle cohorte de projets pour actualiser la mesure 2.7 de la PGPS, les recommandations formulées invitent le GEIBE à prendre en compte les tâches et enjeux suivants :

1. Déterminer en collégialité avec ses membres et prévoir l'application des améliorations les plus importantes à apporter au fonctionnement et aux façons de faire en place afin d'en accroître l'efficacité, de faciliter le déroulement des projets, de favoriser la mobilisation des membres et des partenaires et de soutenir la qualité et l'utilité des livrables obtenus.
2. Accorder, rapidement, le temps et les ressources nécessaires à la planification et à la réalisation de moyens efficaces pour diffuser et surtout soutenir l'utilisation des informations et des guides obtenus auprès des acteurs les plus susceptibles d'appliquer les moyens recommandés et ainsi maximiser les retombées des projets financés.
3. Réaffirmer, à tous les paliers, l'engagement des différents ministères et autres organisations impliqués dans l'actualisation de la mesure 2.7 et renouveler leur implication pour maintenir une dynamique de collaboration positive et des modalités de fonctionnement et de suivi transparents et efficaces, éléments essentiels à la réalisation des projets de la PGPS et des autres actions du GEIBE.
4. Ajuster le plan d'action à la lumière des réalisations obtenues, des constats de l'évaluation et d'une lecture stratégique de l'évolution probable des contextes au cours des prochains mois, tout en respectant la capacité et l'intérêt de ses membres de s'y investir.
5. Déterminer, en tenant compte des opportunités qui se présentent et des objectifs retenus pour les prochaines années, les nouveaux partenariats à développer en priorité afin de faire progresser le dossier et de se rapprocher du terrain et ainsi mieux soutenir la réalisation d'actions concrètes pour réduire le bruit environnemental et ses effets.

# 1 Introduction

L'exposition au bruit environnemental<sup>1</sup>, qui exclut le bruit en milieu de travail, est omniprésente dans les milieux urbains et ruraux (ex. : circulation routière, ferroviaire et aérienne, activités industrielles, commerciales et agricoles, chantiers de construction, activités de loisirs). En plus d'affecter la qualité de vie et de constituer dans certains cas une nuisance pour les citoyens, l'exposition au bruit environnemental peut engendrer des problèmes de santé à court et à long terme, tels que des problèmes d'audition, des troubles du sommeil, ou encore contribuer au développement de maladies cardiovasculaires ou des difficultés d'apprentissage scolaire (Martin *et al.*, 2015). Par ailleurs, les émissions de bruit environnemental y étant souvent plus importantes, les communautés dévitalisées ou défavorisées sur le plan socioéconomique peuvent être particulièrement touchées par ce problème (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016).

Bien que le Québec dispose actuellement de mesures législatives, réglementaires ou administratives permettant d'intervenir pour réduire ou éliminer les sources de bruits ou leurs impacts sur la santé, celles-ci sont réparties entre différentes autorités, situées à différents paliers (fédéral, provincial ou municipal). En effet, étant donné les multiples sources de bruit dans l'environnement, au moins dix ministères et onze organisations se partagent des responsabilités à l'égard du bruit environnemental au Québec (Martin *et al.*, 2016). La complexité de cette problématique met en évidence la nécessité de mobiliser les ministères concernés vers une gestion plus cohérente et plus efficace du bruit environnemental.

La Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), lancée en 2016, vise à ce que les ministères et organismes gouvernementaux prennent davantage en compte les facteurs agissant sur la santé et la qualité de vie de la population et les inégalités sociales de santé dans leurs décisions et politiques. Celle-ci engage 15 ministères et organismes et leur réseau pour la mise en œuvre de 33 mesures et chantiers regroupés autour de quatre grandes orientations (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016).

L'orientation 2 de la PGPS, soit « L'aménagement des communautés et des territoires sains et sécuritaires », comprend la mesure 2.7 qui a pour objectif d'« Établir des orientations gouvernementales visant à réduire les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie de la population » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016). Ainsi, par cette mesure, une meilleure gestion du bruit environnemental aux paliers national, régional et local est attendue. Cela requiert, notamment, une approche plus intégrée appuyée sur une vision stratégique et des orientations communes en matière de lutte contre le bruit environnemental (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016).

La mesure 2.7 sur le bruit environnemental est sous la responsabilité conjointe du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Outre le fait d'être les principaux maîtres d'œuvre de la mesure et d'en assurer le suivi, ces deux ministères doivent également en assurer le leadership et susciter la participation des autres ministères collaborateurs et autres partenaires à la réalisation des actions retenues (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016).

---

<sup>1</sup> L'Organisation mondiale de la santé définit le bruit environnemental comme le bruit émis par toutes sources d'activités humaines, excluant celles situées en milieu de travail. Il inclut ainsi le bruit de la circulation routière, du transport ferroviaire et aérien, ainsi que celui provenant des industries, des commerces, des chantiers de construction et de travaux publics, ou encore le bruit associé à des activités sportives ou de loisirs, des divertissements, des lieux de diffusion de musique ou de films, des lieux de restauration, ainsi que le bruit de voisinage. Il comprend également les sources de bruit intérieur ou domestique, telles que celles associées aux systèmes de ventilation ou aux appareils ménagers (Organisation mondiale de la santé, 2011).

Le Groupe d'experts interministériel sur le bruit environnemental (GEIBE) a reçu le mandat de réaliser divers projets afin d'actualiser la mesure 2.7 de la PGPS sur le bruit environnemental. Ce groupe, créé en 2013, a pour objectifs de partager les connaissances et d'accroître la collaboration entre les ministères de façon à proposer des orientations gouvernementales et de développer des documents de référence ou des outils de sensibilisation visant à atténuer les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé, la sécurité et la qualité de vie. Il vise ainsi à améliorer la prise en compte du bruit environnemental dans les actions gouvernementales (ex. : orientations en matière d'aménagement du territoire, évaluations d'impact, certificat d'autorisation, etc.) que ce soit dans la méthodologie, les mesures d'atténuation ou le suivi environnemental. Pour ce faire, le GEIBE peut, par exemple :

- faciliter le partage des préoccupations, des priorités et des contextes d'intervention des différents partenaires et le transfert des connaissances scientifiques et pratiques entre les ministères;
- susciter la réflexion des membres sur les enjeux liés au bruit environnemental;
- définir des positions concertées et faire des propositions pour améliorer la situation;
- identifier et faire connaître les meilleures pratiques visant à atténuer ou à réduire les problèmes de bruit.

Les membres du GEIBE proviennent des principaux ministères et organismes ayant certaines responsabilités à l'égard du bruit environnemental, soit :

- Ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS);
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- Ministère des Transports (MTQ);
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- Directions de santé publique de Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et de Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Au besoin, d'autres partenaires (ex. : Régie du bâtiment du Québec) peuvent être interpellés à des degrés divers, étant donné leurs expertises ou responsabilités spécifiques, pour la réalisation de projets particuliers, notamment pour certains projets en lien avec la mesure 2.7 de la PGPS.

Même si au cours des dernières années, les projets associés à la PGPS ont constitué la majeure partie du plan d'action du GEIBE, celui-ci mène également d'autres activités visant à sensibiliser sur les effets du bruit sur la santé et les coûts qui y sont associés et à diffuser les meilleures pratiques et mesures d'atténuation du bruit. De la même façon, les ministères membres du GEIBE réalisent différents travaux en lien avec le bruit environnemental pour lesquels ils ont l'entière responsabilité, comme c'est le cas, par exemple, du MTQ qui voit à l'application de la Politique sur le bruit routier. Dans ces cas, les membres du GEIBE peuvent tout de même être interpellés au besoin, dans un esprit d'échanges et de collaboration entre les ministères.

Par ailleurs, en 2017, un comité de gestion interministériel sur le bruit environnemental (CGIBE), regroupant des gestionnaires des ministères membres du GEIBE et de l'INSPQ, a aussi été mis sur pied afin de soutenir les travaux du GEIBE. Le comité de gestion a pour principal rôle d'évaluer et d'approuver le cas échéant le plan de travail et les propositions du GEIBE. Il assure donc l'encadrement et le soutien nécessaire à leur réalisation, en considérant les priorités, enjeux et orientations stratégiques qui s'y rattachent.

Un investissement de 1 340 000 \$ a été octroyé pour la période 2017-2021 pour actualiser la mesure 2.7 sur le bruit environnemental, grâce auquel six projets ont été retenus par le GEIBE et financés. Ces projets visent principalement à répondre à des préoccupations des ministères et organismes membres et d'y favoriser l'émergence d'une vision stratégique commune et une gestion plus cohérente et intégrée du bruit. Certains projets visent également à produire des outils afin de soutenir l'application sur le terrain de bonnes pratiques en matière de gestion du bruit environnemental, notamment au palier local. Une brève description des projets retenus (ex. : objet principal et durée des projets, livrables attendus, source du budget et chercheurs impliqués) se trouve à l'annexe 1<sup>2</sup>. Le modèle logique apportant une vue d'ensemble des actions retenues pour actualiser la mesure 2.7 et les effets escomptés y est aussi présenté.

À ces projets, se greffait également l'intention de contribuer à la création d'un réseau de recherche sur le bruit environnemental au sein des universités québécoises afin de faciliter la réalisation de projets pouvant répondre à des besoins particuliers des ministères et organismes impliqués dans ce domaine. Pour diverses raisons, cette voie d'action n'a toutefois pas pu se concrétiser à ce jour.

Finalement, un mandat d'évaluation est associé à la mesure 2.7. Ce mandat, confié à l'INSPQ, se traduit par la réalisation de la présente évaluation de mise en œuvre.

---

<sup>2</sup> Le bilan du plan d'action interministériel (PAI) pour actualiser la PGPS fait aussi état de certaines données sur les indicateurs et les cibles d'extrants retenus pour la mesure 2.7 afin de porter un jugement sur la mise en œuvre du PAI et de la PGPS de façon plus globale. Ces données ne sont pas reprises dans le présent rapport d'évaluation.



## 2 Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation de mise en œuvre porte un regard sur le fonctionnement retenu par le GEIBE pour mener à bien la réalisation des projets qu'il a retenus dans le cadre de la PGPS. Elle porte également une attention particulière aux facteurs ayant favorisé ou non leur réalisation.

De plus, même si l'évaluation n'a pas pour objectif de mesurer les retombées des projets, celle-ci considère l'opinion des parties prenantes quant à l'utilisabilité de certains livrables obtenus de façon à avoir un aperçu du potentiel d'atteinte des objectifs retenus pour ces outils. Les objectifs spécifiques ainsi que les principales questions de l'évaluation sont présentés dans le tableau qui suit.

**Tableau 1 Objectifs et questions d'évaluation**

Objectifs de l'évaluation	Principales questions d'évaluation
1. Identifier les processus de mise en œuvre appliqués pour actualiser les projets retenus dans le cadre de la mesure 2.7, en particulier pour les projets « Valeurs guides » et « Activités récréatives »	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Quelles étapes ont été nécessaires à la mise en œuvre des projets?</li><li>■ Quels ont été les rôles et responsabilités de chacun?</li><li>■ Quelles ont été les retombées des actions et processus retenus?</li><li>■ Les membres du GEIBE et les partenaires impliqués dans la réalisation des projets sont-ils satisfaits des modalités de réalisation des projets, en particulier pour les projets « Valeurs guides » et « Activités récréatives »?</li></ul>
2. Identifier les facteurs favorables et défavorables à la mise en œuvre de ces projets, en particulier pour les projets « Valeurs guides » et « Activités récréatives »	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Qu'est-ce qui a favorisé la mise en œuvre des projets?</li><li>■ Qu'est-ce qui a nui à la mise en œuvre des projets?</li><li>■ Quelles ont été les solutions apportées pour faire face à ces défis ou éliminer ces difficultés?</li><li>■ Quels facteurs ont été les plus déterminants?</li><li>■ Quelles façons de faire sont à conserver?</li><li>■ Quelles améliorations pourraient être apportées aux façons de faire?</li></ul>
3. Évaluer la satisfaction générale des membres du GEIBE et de destinataires visés à l'égard des produits livrés dans le cadre des projets « Valeurs guides » et « Activités récréatives »	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Les membres du GEIBE sont-ils satisfaits des produits livrés dans le cadre de ces projets?</li><li>■ Ont-ils l'impression que les objectifs sont atteints?</li><li>■ Les destinataires visés sont-ils satisfaits des produits livrés dans le cadre de ces projets?</li><li>■ Quels sont les facteurs limitants et favorables à l'utilisation des livrables obtenus dans ces projets?</li></ul>

Afin d'aider à bien déceler les aspects positifs et les défis inhérents à la mise en œuvre, il a été jugé pertinent avec les membres du GEIBE de mettre l'accent principalement sur la réalisation de deux projets en voie d'être finalisés au printemps 2020, soit au moment de planifier l'évaluation. Comme résumé au tableau 2, ces deux projets sont intéressants à considérer puisqu'ils présentent non seulement des déroulements contrastés, mais leurs livrables attendus ciblent des destinataires différents.

**Tableau 2 Description sommaire des deux projets examinés plus attentivement dans l'évaluation**

Projets retenus	Caractéristiques
Projet 2 « Valeurs guides » : Identification de valeurs guides, limites d'exposition et méthodes d'évaluation appliquées aux sources de bruit environnemental	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Projet complexe dont la réalisation a été confiée à un regroupement de plusieurs partenaires universitaires.</li><li>■ Projet perçu comme ayant eu à faire face à plusieurs enjeux ou contraintes (ex. : gestion administrative complexe, délais importants au démarrage, échéanciers serrés).</li><li>■ Plusieurs livrables : Quatre rapports de recherche destinés principalement aux membres du GEIBE ou à d'autres professionnels des ministères et organismes auxquels ils sont rattachés.</li></ul>
Projet 6 « Activités récréatives » : Élaboration d'un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures bruyantes	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Projet bien délimité et précis impliquant un seul partenaire universitaire mandaté.</li><li>■ Projet perçu comme s'étant très bien déroulé.</li><li>■ Deux livrables : un rapport de recherche et un guide destiné à des acteurs « non experts » en vue de soutenir l'application sur le terrain de recommandations pour réduire l'exposition au bruit généré par ces activités.</li></ul>

De plus, ensemble, ils représentent bien les deux principaux types de projets retenus par le GEIBE en lien avec la PGPS, soit des projets axés sur :

- la production d'informations répondant aux besoins des ministères et favorisant une gestion plus cohérente et intégrée du bruit environnemental;
- la production et la diffusion de guides de bonnes pratiques visant à outiller les acteurs « sur le terrain » dans l'application de mesures efficaces pour réduire le bruit.

Les livrables obtenus dans le cadre de ces deux mêmes projets ont ainsi été retenus afin de répondre au troisième objectif de l'évaluation qui consiste à évaluer la satisfaction de destinataires ciblés par ces produits.

Cette évaluation s'inscrit donc dans une approche formative. En effet, celle-ci fournit aux membres du GEIBE des connaissances utiles pour améliorer leurs façons de faire pour l'ensemble de leurs projets actuels et futurs, que ceux-ci soient menés ou non dans le cadre de la mesure 2.7.

De plus, les connaissances produites par l'évaluation quant à l'opinion d'utilisateurs potentiels de livrables issus des deux projets évalués plus attentivement pourront servir à ajuster les modalités de diffusion et de soutien à l'utilisation de ces produits ou d'autres similaires. De la même façon, certains constats pourront également influencer le processus de développement de prochains outils de façon à en maximiser l'utilisabilité et les retombées.

Ainsi, et quoiqu'il soit principalement destiné aux membres du GEIBE et du CGIBE, ce rapport peut également être utile à d'autres acteurs intéressés par les enjeux associés à la réalisation de projets choisis et financés par une instance concertée du palier national, notamment ceux impliqués dans l'actualisation ou le suivi d'autres mesures de la PGPS.



## 3 Cadre d'analyse et méthodologie

Cette section résume les principaux éléments conceptuels qui ont orienté le choix des thèmes à retenir dans le cadre de l'évaluation afin de rendre compte de façon appropriée de la mise en œuvre des projets du GEIBE et d'y relever les facteurs les plus déterminants. Par la suite, les choix méthodologiques retenus afin de recueillir l'information pertinente sont exposés brièvement, en faisant ressortir leurs principaux avantages et limites.

### 3.1 Cadre d'analyse

---

Le processus de réalisation et de gestion des projets associé à la PGPS, mis en œuvre par le GEIBE, se déroule dans un contexte de concertation et de collaboration intersectorielle. Ainsi, le cadre d'analyse retenu et présenté à la figure 1 s'inspire de la documentation scientifique définissant les variables influençant le succès des actions concertées (Bryson *et al.*, 2006; Corbin *et al.*, 2018; Buyse, 2019). Ce cadre met en relief la relation entre divers éléments propres au processus de concertation dont la résultante permet non seulement son actualisation, mais influence également l'atteinte des résultats souhaités. Il s'agit notamment :

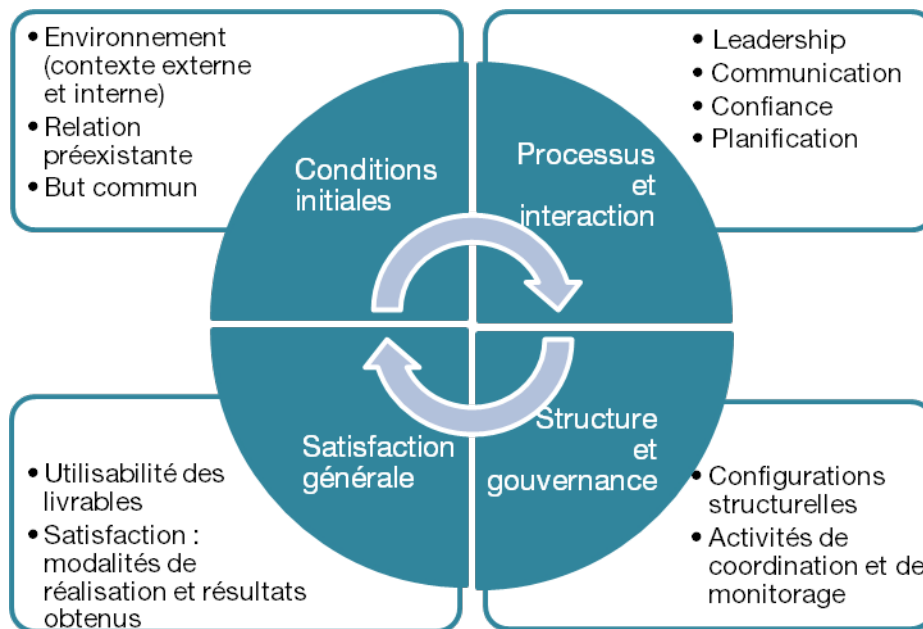
- des conditions et de l'environnement dans lesquels s'actualisent la concertation et les projets qui en découlent (ex. : événements et autres éléments contextuels propres aux organisations de chacun des collaborateurs ou plus largement dans l'environnement externe, ressources disponibles, historique de collaboration et présence d'une vision partagée quant aux objectifs à atteindre);
- des dynamiques relationnelles en présence (ex. : leadership, gestion des conflits, partage des pouvoirs, fluidité des communications, climat de confiance) et de la capacité à mener la collaboration vers des actions concrètes, qu'elles fassent ou non l'objet d'un plan d'action officiel;
- des modalités de fonctionnement et de la structure de concertation appliquées, dont font partie la structure de gouvernance et de décision, de même que le partage des rôles et responsabilités afin d'assurer la coordination, la gestion et le suivi nécessaires à la pérennité de l'instance et des collaborations et à la réalisation des actions convenues.

Ces facteurs correspondent donc aux moyens, conditions et façons de faire mis en place qui influencent ainsi la capacité et la motivation à réaliser avec succès ces projets. Il s'agit donc d'éléments importants à considérer afin de décrire le processus mis en place par le GEIBE pour réaliser et gérer les projets associés à la PGPS et pour repérer les facteurs en ayant influencé le déroulement.

La satisfaction générale des parties impliquées à l'égard des résultats obtenus s'ajoute à ce cadre. Celle-ci, même si elle n'est pas directement associée au processus de concertation comme tel, peut être considérée comme une résultante pouvant l'influencer, par exemple en affectant la motivation à collaborer en fonction du degré d'utilité perçue du travail en concertation et de l'atteinte des objectifs.

À ce sujet, les principales préoccupations actuelles du GEIBE à l'égard des résultats des projets évalués concernent leur potentiel d'utilisation, puisque cela constitue le premier jalon à atteindre afin d'apporter des retombées concrètes à une gestion efficace et à la réduction du bruit environnemental.

**Figure 1 Principaux facteurs influençant la réalisation de projets concertés en contexte de collaboration intersectorielle**



Cadre inspiré de Bryson *et al.* (2006) et Corbin *et al.* (2018).

Dans ce contexte, il convient de considérer également d'autres bases théoriques identifiant des facteurs influençant le potentiel d'utilisation des connaissances produites dans le cadre des projets, que ces nouvelles informations prennent par la suite la forme d'un guide ou non. Ainsi, des modèles conceptuels associés à la notion d'utilisabilité, de transfert des connaissances et à l'élaboration de guides de pratiques ont été examinés (ex. : Lemire *et al.*, 2009; Grimshaw *et al.*, 2012; Organisation internationale de normalisation, 2018; Champagne *et al.*, 2004) afin de préciser les thèmes les plus importants à aborder lors de la collecte des données en lien avec la diffusion et le soutien à l'utilisation des informations produites.

Il ressort de cette documentation que les outils les plus utiles et susceptibles d'être utilisés seront ceux se révélant :

- efficaces, donc qui permettent aux utilisateurs d'atteindre le résultat souhaité;
- efficaces, en limitant les efforts requis pour mettre en application les actions attendues; et
- satisfaisants, donc qui plaisent aux utilisateurs.

Les attributs du « produit » à faire connaître et à adopter ont donc leur importance (ex. : attrayant, convivial, facile à lire et à comprendre, pertinent et flexible), mais ils ne sont pas les seuls facteurs à considérer. Les modèles font tous ressortir l'importance d'adopter une vision plus globale qui prend en compte les interactions entre les caractéristiques du produit, celles des utilisateurs visés et de l'environnement dans lequel les actions visées seront accomplies ou les connaissances seront appliquées. Ainsi, les stratégies de diffusion et de soutien à l'utilisation les plus prometteuses seront donc celles se révélant les plus appropriées compte tenu :

- des objectifs (ex. : informer, sensibiliser ou améliorer l'action par l'utilisation ou l'application des informations transmises) qui vont demander un degré d'appropriation différent et donc une intensité variée des moyens à mettre en place;

- des caractéristiques des utilisateurs (ex. : leurs besoins, connaissances et habiletés initiales, degré d'autonomie ou de décision et degré d'adhésion aux mesures proposées, attentes);
- du contexte d'utilisation (ex. : nature et complexité des activités recherchées, contraintes et enjeux présents dans les environnements où elles seront exercées).

### 3.2 Collecte des données

---

La collecte de données a eu lieu au cours des mois de février et de mars 2021. Comme résumé au tableau 3, elle a consisté principalement à réaliser des entrevues semi-dirigées par visioconférence auprès des personnes suivantes :

- des membres du GEIBE;
- certains de leurs gestionnaires membres du CGIBE;
- certains des partenaires universitaires impliqués plus particulièrement dans les deux projets ciblés;
- une douzaine d'acteurs issus des milieux municipaux impliqués dans la planification et la gestion d'activités récréatives bruyantes.

Les membres du GEIBE et du CGIBE ont été directement invités par courriel à participer à l'étude par la personne assurant la coordination du GEIBE, alors que les partenaires universitaires ont été contactés par la personne assurant le suivi des projets avec les équipes de recherche. Par la suite, les personnes intéressées à participer communiquaient directement avec la chargée de projet pour fixer un rendez-vous. Deux rappels à tous ont aussi été faits à l'approche de l'échéancier fixé pour la période d'entrevues.

Pour ce qui est des acteurs municipaux, plusieurs stratégies ont été utilisées pour leur recrutement. En effet, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, il n'a pas été possible de passer par des acteurs des directions régionales de santé publique comme prévu. Il était aussi plus difficile de joindre les gens en télétravail. Par conséquent, les stratégies retenues allient à la fois le recours à des intermédiaires connus des acteurs ciblés et la technique « boule de neige » (voir l'annexe 2 pour plus de détails).

Ces façons de faire se sont révélées satisfaisantes puisqu'elles ont permis d'atteindre l'objectif d'obtenir une douzaine de répondants aux profils et contextes municipaux variés (voir annexe 2), sans prétendre à leur représentativité de l'ensemble des municipalités du Québec. Les acteurs municipaux ayant accepté l'invitation ont pu consulter le guide en question une fois que leur entrevue a été fixée, soit généralement au moins une semaine avant celle-ci.

Finalement, divers documents pertinents et relatifs au fonctionnement du GEIBE ont été examinés, soit : les comptes rendus des rencontres du GEIBE et CGIBE (septembre 2017 à décembre 2020), les chartes définissant les projets financés, ainsi que les mandats du GEIBE et du CGIBE et le plan de travail 2017-2019 du GEIBE. Cela a permis, notamment, de bien relever la chronologie de certains événements et des sujets abordés lors des rencontres, de camper les rôles attendus des membres et gestionnaires, ainsi que les attentes initiales associées à chacun des projets.

**Tableau 3 Participants à l'étude**

Type de répondants	Nombre de répondants	Stratégies de recrutement
Membres du GEIBE	9	} Courriel par la personne assurant la coordination du GEIBE
Membres du CGIBE	2	
Partenaires universitaires*	4	Courriel par le membre du GEIBE assurant le suivi auprès d'eux
Acteurs municipaux	13	Stratégies multiples** (ex. : courriels par un tiers, présentation à une rencontre)
<b>Total</b>	<b>28</b>	

\* Chercheurs principaux des équipes de recherche impliquées dans les deux projets ciblés et un troisième presque terminé, ainsi qu'une assistante de recherche.

\*\* Voir annexe 2 pour plus de détails sur le profil des répondants municipaux, et sur les stratégies de recrutement utilisées auprès d'eux.

Tous les participants ont reçu, préalablement à leur entrevue, un court document les informant des modalités associées à leur participation à l'étude (voir annexe 3). Ce dernier décrit l'origine et les objectifs du mandat d'évaluation. Il précise aussi sommairement le déroulement de l'entrevue, les avantages, risques et inconvénients associés à leur participation, ainsi que les moyens mis en place pour assurer la confidentialité des informations recueillies et leur anonymat lors de la présentation des résultats. Au début de l'entrevue, il était rappelé aux participants que leur participation est libre et volontaire et qu'ils avaient la possibilité de ne pas répondre à certaines questions ou de se retirer à tout moment. Les participants confirmaient qu'ils avaient pris connaissance du document d'information et au besoin la chargée de projet pouvait répondre à leurs questions. Le fait de prendre part à l'entrevue confirmait leur consentement à l'évaluation, selon les termes indiqués dans ce document.

Les principaux thèmes abordés lors des entrevues sont les suivants :

- **Membres du GEIBE et du CGIBE** : L'entrevue visait principalement à connaître leur opinion sur le déroulement des projets de la PGPS, en particulier pour les deux projets ciblés dans l'étude et en faisant ressortir les principaux facteurs en ayant influencé le déroulement. Leurs suggestions pour améliorer les processus en place ont également été recueillies. Finalement, leur degré de satisfaction avec les livrables produits a aussi été évalué, de même que leur appréciation du fonctionnement de leur comité.

Ces thèmes sont abordés avec tous les répondants, mais de façon adaptée à leur degré d'implication et à leur mandat (ex. : les questions sont en lien avec le ou les projets avec lesquels ils sont familiers, les étapes de réalisation auxquelles ils étaient présents, les rôles attendus au sein du GEIBE ou du CGIBE).

- **Partenaires universitaires** : L'entrevue visait principalement à recueillir leur appréciation des modalités de réalisation mises en place par le GEIBE aux différentes étapes de mise en œuvre, ainsi que leurs suggestions d'amélioration. Leur appréciation générale des livrables qu'ils ont produits a aussi été captée.
- **Acteurs municipaux** : L'entrevue portait principalement sur leur appréciation du Guide sur les activités récréatives et leur opinion quant à l'applicabilité des différentes mesures qui y sont proposées. Leur intention d'appliquer certaines mesures a aussi été évaluée, constituant ainsi un indicateur indirect de l'utilisation potentielle de cet outil. L'entrevue se terminait avec des questions portant sur leurs suggestions pour soutenir la diffusion du guide et son utilisation par les acteurs municipaux.

Une description plus détaillée des thèmes abordés avec chaque type de répondants, ainsi que des exemples des grilles d'entrevues se trouvent à l'annexe 3. La plupart des questions étaient ouvertes. Quelques questions utilisant une échelle d'évaluation en quatre points ont aussi été utilisées afin d'obtenir un point de vue positionné de façon plus explicite, plutôt que celui-ci soit déduit à partir des propos recueillis avec les questions ouvertes. Cela a été retenu notamment afin de connaître l'appréciation des répondants envers le processus de mise en œuvre, les livrables ou la concertation.

### 3.3 Analyse des données

---

Avec l'autorisation des répondants, les entrevues ont été enregistrées, puis transcrites intégralement afin d'être analysées. La codification de ces données qualitatives a été effectuée à l'aide du logiciel NVivo. Ces dernières ont tout d'abord été classifiées de façon large en fonction des principales variables retenues et correspondant aux grands thèmes abordés lors des entrevues. Pour chacun des thèmes, les éléments similaires ont été regroupés tout d'abord en grandes catégories (ex. : descriptions du processus mis en place, points de vue et opinions s'y rattachant ou suggestions pour l'améliorer, voir le tableau A7 de l'annexe 3). Un second examen a permis de raffiner davantage la codification à l'intérieur de chacune des catégories selon les idées et points de vue qui émergeaient des propos recueillis. Par la suite, l'analyse a permis de repérer les éléments de convergence dans chacun des ensembles et d'examiner, lorsque pertinent, si des points de vue divergents sont présents et peuvent être associés à certains profils des répondants.

Pour les questions fermées, des tableaux de fréquence ont été produits afin d'en résumer les principaux constats.

### 3.4 Forces et limites des choix méthodologiques retenus

---

La méthodologie retenue a été choisie en fonction des objectifs à atteindre, ainsi que du temps et des ressources disponibles. Dans le cas présent, où une bonne compréhension des processus retenus est souhaitée et où les points de vue des parties impliquées sont recherchés, une approche qualitative reposant sur des entrevues individuelles permet d'obtenir des explications, des suggestions et des points de vue plus détaillés que par questionnaire. De plus, cette méthode permet à l'intervieweur de vérifier directement la compréhension et l'interprétation adéquate des questions.

Comme c'est le cas dans tout processus évaluatif reposant sur des entrevues individuelles, un biais de désirabilité sociale est possible parmi les participants. Toutefois, cela ne semble pas avoir été un facteur majeur dans le cas présent, puisque plusieurs commentaires associés à des insatisfactions, des facteurs irritants ou d'autres points de vue plus négatifs ont aussi été recueillis.

Quant à la représentativité des répondants et sa répercussion sur la validité des résultats obtenus, différents indices laissent croire que l'étude apporte un portrait assez juste et complet de la réalité, même si ce ne sont pas tous les membres du GEIBE et du CGIBE qui ont participé à l'entrevue et que le nombre de répondants demeure relativement petit :

- au moins un représentant de chacun des ministères et organismes membres, de même que certains membres des équipes de recherche impliquées ont participé, incluant ainsi les différentes perspectives en présence;
- le recours à des entrevues semi-dirigées permet aux répondants de faire ressortir spontanément les aspects qu'ils jugent les plus importants et qui ont eu le plus d'impact;

- les grilles d'entrevues étaient construites de façon à aborder l'ensemble des thèmes principaux et l'exhaustivité des contenus obtenus s'est confirmée au moment de la codification (ex. : pour chacun des thèmes, des propos sont relevés de presque tous les répondants auxquels ils s'appliquent);
- une certaine saturation et une grande convergence des propos recueillis sont observées pour la plupart des thèmes abordés, notamment pour ce qui est des facteurs établis comme étant les plus déterminants dans le processus de mise en œuvre et pour ce qui est de l'appréciation de ce processus, de la concertation et de leurs retombées.

Ces constats concernant la représentativité des propos obtenus s'appliquent toutefois moins aux résultats associés au CGIBE, où seulement deux membres ont été interviewés. Plusieurs membres s'étant joints récemment au comité, la plupart pouvaient difficilement porter un regard critique sur le déroulement des projets et n'ont donc pas participé à l'étude. Les recommandations et suggestions rapportées en lien avec le CGIBE devront donc être confirmées auprès de l'ensemble des membres.

Pour ce qui est des municipalités, il a été convenu dès le départ que l'approche retenue se voulait exploratoire. Dans ce cadre, la démarche qualitative choisie a permis de recueillir une compréhension plus approfondie du potentiel d'utilisation du guide, ainsi que des suggestions constructives pour l'améliorer et le diffuser. Cela aurait été plus difficile à obtenir en ayant recours à un bref questionnaire, même s'il aurait possiblement pu être administré à davantage d'acteurs. Bien qu'avec seulement une douzaine d'entrevues il n'est pas possible de prétendre de la représentativité des résultats obtenus à l'ensemble des municipalités du Québec, cela n'était pas l'objectif recherché. Néanmoins, les profils variés des acteurs municipaux qui ont participé à l'évaluation et des contextes dans lesquels ils pourront appliquer le guide permettent de croire que les constats obtenus seront utiles, d'autant plus qu'une bonne convergence des propos a été observée pour plusieurs aspects.

Étant donné les thèmes abordés et le recrutement principalement de municipalités de moins de 25 000 habitants, la présente étude s'inscrit également en complémentarité à la consultation menée par les auteurs du guide lors de son élaboration. Cette dernière, réalisée auprès d'une douzaine de municipalités surtout de tailles moyenne ou grande, visait plutôt à connaître les pratiques déjà mises en place par celles-ci et leurs attentes envers un guide de ce type.

Par ailleurs, il est à noter que même si le guide évalué peut aussi être utile à d'autres acteurs, tels les promoteurs d'événements ou des firmes offrant des services d'expertise en acoustique ou autres, ces derniers n'ont pas été sollicités dans le cadre de cette étude, puisque le guide n'a pas été construit pour répondre de façon précise à leurs besoins et intérêts particuliers.

En terminant, ce rapport a fait l'objet d'une révision par les pairs conformément au Cadre de référence sur la révision par les pairs des publications scientifiques de l'INSPQ<sup>3</sup>. Deux personnes, non impliquées dans le projet d'évaluation, en ont commenté une version préfinale à l'aide de la grille adoptée par l'INSPQ pour soutenir ce processus d'assurance qualité (grille adaptée aux rapports d'évaluation). Cette grille sollicite l'avis des réviseurs notamment quant au contenu, à la méthodologie, aux conclusions et aux aspects éthiques. L'auteure a tenu compte des commentaires reçus et a produit un tableau récapitulatif du traitement qui en a été fait. Les membres d'un comité de suivi de l'évaluation regroupant des parties prenantes ont également été invités à formuler des commentaires sur une version préliminaire du rapport.

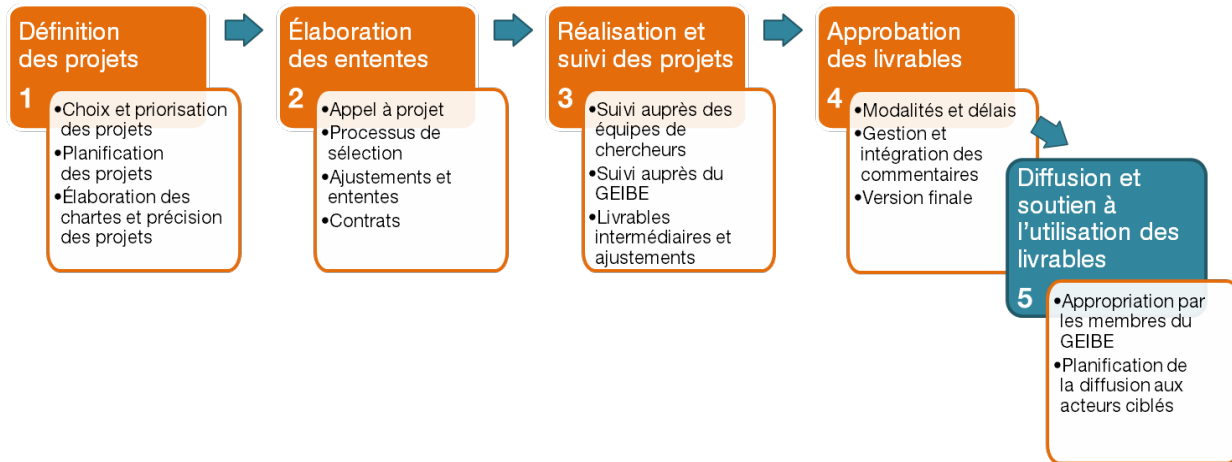
---

<sup>3</sup> <https://www.inspq.qc.ca/publications/2686>

## 4 Processus retenu par le GEIBE pour la mise en œuvre des projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS

Afin de faciliter la description du processus de mise en œuvre appliqué pour actualiser les projets retenus dans le cadre de la mesure 2.7 de la PGPS, celui-ci a été divisé en quatre grandes étapes de réalisation débutant avec le choix des projets à financer et s'échelonnant jusqu'à la production finale des livrables attendus (voir figure 2). Une cinquième étape a été ajoutée afin de considérer les facteurs et suggestions se rapportant à la diffusion des résultats obtenus et au soutien à leur utilisation, même si ces démarches n'avaient pas encore été actualisées au moment de l'étude.

**Figure 2** Processus mis en place par le GEIBE pour actualiser les projets de la PGPS



Quoiqu'un peu « artificielle », cette division est utilisée pour simplifier la présentation du processus de mise en œuvre et organiser les résultats. Dans les faits, le processus examiné s'est déroulé en continu. Ainsi, les frontières entre chacune des étapes ne sont pas toujours nettes, d'autant plus que certaines actions se sont déroulées en parallèle et que les étapes n'ont pas nécessairement eu lieu séquentiellement. De plus, certaines actions ou certains moyens décrits pourraient être associés à plus d'une étape. Afin d'éviter la redondance, ils ont toutefois été placés à l'étape où ils ont été le plus souvent relevés ou pour laquelle ils ont eu davantage d'influence. Il en va de même pour ce qui est des facteurs d'influence ou autres constats rapportés qui peuvent s'appliquer à plusieurs moments au cours du processus de réalisation.

Les pages qui suivent décrivent très succinctement ces étapes et mettent l'accent sur les aspects qui se sont avérés les plus déterminants, ainsi que sur les principales répercussions que ceux-ci ont eu, par exemple, sur le déroulement des projets, l'implication des membres ou des partenaires, le fonctionnement du GEIBE ou les livrables obtenus. Le lecteur intéressé trouvera à l'annexe 4, plus de détails quant aux actions posées ou aux moyens utilisés à l'intérieur de chacune des étapes afin d'en assurer la réalisation.

L'appréciation que les membres du GEIBE, et lorsque pertinent des partenaires universitaires, font du processus retenu à chaque étape est également résumée, de même que les principales suggestions recueillies afin d'y améliorer les façons de faire et leur efficacité. Parfois, d'autres aspects à considérer sont aussi relevés en fonction d'autres constats ou en référence aux bonnes pratiques attendues. Ces éléments constituent en quelques sortes des pistes de réflexion complémentaires quant aux

répercussions possibles des changements suggérés qui ne sont pas non plus nécessairement des solutions « parfaites ».

Il a été constaté lors de l'évaluation que le fonctionnement et les actions ou moyens appliqués par le GEIBE afin d'actualiser les projets retenus dans le cadre de la mesure 2.7, sont globalement très semblables pour tous les projets. Par conséquent, la plupart des constats présentés s'appliquent probablement de façon générale à l'ensemble des projets. Lorsque pertinent, des précisions en lien avec les deux projets examinés de façon plus particulière dans l'étude sont tout de même ajoutées à titre d'illustration.

## 4.1 Sélection, priorisation et définition des projets

En 2017, les membres du GEIBE ont dû élaborer un plan d'action répondant à leur mandat d'actualiser la mesure 2.7 de la PGPS. Cela a tout d'abord nécessité de choisir les projets qu'ils souhaitent y inscrire et d'en planifier la réalisation jusqu'en 2021 en tenant compte des budgets disponibles. Une fois le plan d'action approuvé par le CGIBE et les budgets confirmés, les projets retenus ont été précisés avant de lancer un appel à projets auprès d'équipes de recherche québécoises. Cela a pris la forme de chartes de projet où sont exposées de façon détaillée les attentes du GEIBE en ce qui a trait aux contenus à aborder, aux méthodes à privilégier, aux livrables à produire et aux types d'activités de communication à prévoir dans le cadre de chacun des projets.

Cette première étape, préalable à la réalisation comme telle des projets, a tout de même une grande importance puisqu'elle permet de jeter les bases sur lesquelles va reposer la suite des travaux. Même si ce ne sont pas tous les répondants qui étaient présents lors de cette étape, la plupart en ont entendu parler. Ainsi, 13 des 15 répondants, membres du GEIBE, gestionnaires ou partenaires universitaires, ont tout de même pu émettre une opinion au sujet de cette étape et 11 d'entre eux ont aussi proposé des suggestions d'amélioration.

### Choix et priorisation des projets

Les premiers travaux visant à choisir, prioriser et planifier les projets se sont déroulés en collégialité et avec l'implication de l'ensemble des membres. Même s'il s'est déroulé rapidement afin de respecter les délais imposés par le processus de planification de la PGPS, ce processus est jugé efficace et est apprécié de tous :

- chacun des ministères a pu y faire valoir ses besoins, proposer des projets et par la suite valider les propositions recueillies auprès de leurs gestionnaires, avant que le choix final ne soit fait;
- les échanges entre les membres à partir des suggestions obtenues et les commentaires formulés ont permis d'enrichir les idées émises et par la suite, la définition des projets.

☑ La façon de faire retenue pour choisir et prioriser les projets, qui permettait à tous les membres de proposer des projets, de partager les idées entre eux et de valider les propositions recueillies auprès de leurs gestionnaires, est à conserver en tentant de la faire davantage à l'avance pour faciliter la participation des membres.

Selon les membres, les projets retenus sont donc satisfaisants, car, dans l'ensemble, ils produiront des éléments utilisables par tous puisqu'ils :

- apporteront des informations utiles et basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et sur lesquelles les travaux des ministères pourront s'appuyer;
- abordent des sujets importants que les experts membres du GEIBE n'ont jamais le temps d'approfondir eux-mêmes;



- fourniront une synthèse adaptée au contexte québécois des connaissances actuelles, de façon à en faciliter la transmission aux acteurs sur le terrain (ex. : production de guides).

Il s'agit donc, selon le point de vue des membres, d'une façon de faire qui pourrait être utilisée à nouveau au début d'une nouvelle phase de planification.

### **Planification des projets**

Élaborée dans un premier temps par la personne assurant la coordination du GEIBE, assistée de quelques personnes, la planification a été par la suite présentée aux autres membres du GEIBE, puis adoptée par le CGIBE. Même si cette autre étape préliminaire s'est globalement bien déroulée, plusieurs difficultés relevées lors de la mise en œuvre des projets de la PGPS sont associées au résultat de cette étape, notamment pour ce qui est de l'adéquation et de la justesse des échéanciers retenus. Cela est associé à plusieurs facteurs :

- La détermination des budgets à allouer à chacun des projets et leur répartition au cours des quatre années considérées par le plan d'action ont dû être estimées rapidement et tenir compte de contraintes administratives qui ont influencé la planification :
  - les allocations budgétaires et la planification des livrables se font en fonction des années financières et en accord avec d'autres règles administratives (ex. : dépôt officiel d'un livrable « concret » nécessaire pour recevoir un paiement et donc pour utiliser les budgets alloués);
  - une partie des sommes disponibles a dû être utilisée dès la première année, ce qui a laissé peu de temps pour produire un livrable puisque celle-ci était déjà en partie écoulée au moment de commencer les travaux;
  - la durée relativement courte des projets a affecté la stabilité des équipes de recherche qui ont dû recourir surtout à la formule de stages (ressources à temps partiel pour quelques mois) pour réaliser les travaux, puisque les échéanciers très serrés ne permettaient pas de les incorporer à des projets de maîtrise ou de doctorat qui habituellement s'échelonnent sur deux ou trois ans;
  - les sommes disponibles étant réparties entre les deux ministères responsables de la mesure 2.7, il a été nécessaire d'en tenir compte dans la répartition des budgets des projets et cela a fait en sorte qu'un même projet peut être associé à deux sources de financement.
- Étant donné les échéanciers imposés, la planification des projets a été réalisée avant d'en avoir précisé les détails et d'avoir finalisé les chartes de projet, ce qui a fait en sorte que :
  - les estimations de temps et de coûts ont été faites sans l'apport direct des équipes de recherche qui n'avaient pas encore été sélectionnées et sans avoir pu évaluer l'ampleur véritable du travail à exécuter (ex. : quantité de documentation à analyser), faisant en sorte que des ajustements ont dû parfois être apportés après l'étape d'appel à projets aux mandats, ou livrables attendus afin de respecter les budgets disponibles;
  - certains délais ont été jugés très serrés par les équipes de recherche, en particulier dans le cas du projet « Valeurs guides », non seulement pour produire et finaliser chacun des nombreux livrables attendus, mais surtout pour qu'ils puissent considérer les commentaires reçus pour ajuster la suite des travaux et les prochains livrables;
  - quelques répondants considèrent que les délais serrés ont pu affecter un peu la qualité de certains livrables produits, en particulier pour ce qui est de leur forme ou de leur présentation finale, les équipes de recherche n'ayant pas le temps de peaufiner ces aspects.

- Chacun des projets a été planifié de façon « indépendante » sans qu'un regard global ou qu'une évaluation précise de la planification d'ensemble soit établi, ainsi :
  - plusieurs projets sont démarrés ou se sont terminés en même temps, apportant une surcharge de travail aux membres du GEIBE pour en soutenir le démarrage et, plus tard, pour commenter plusieurs livrables dans un court délai;
  - certains échéanciers correspondaient à des moments peu propices à l'implication des membres et des équipes de recherche (ex. : livrables à commenter lors du congé des fêtes) ou se sont avérés peu adaptés au contexte universitaire (ex. : délais requis pour recruter les ressources appropriées avant le début des travaux, durée des projets non adaptée aux cycles de formation, échéancier difficilement compatible avec le calendrier scolaire);
  - les courts délais et les nombreux livrables obtenus dans un laps de temps relativement court en ont affecté l'utilisation à court terme, car cela a été plus difficile pour le GEIBE de consacrer le temps nécessaire pour bien s'approprier les résultats, en dégager une vision commune et au besoin pour discuter des ajustements à apporter ou des suites à prévoir, notamment en termes de diffusion.

Devant ces constats, il n'est pas étonnant que plusieurs suggèrent, lors d'un prochain processus de planification, de diminuer le nombre de projets se déroulant en même temps, de les scinder en « phases » ou de répartir davantage les projets et leurs livrables sur de plus longues périodes. Même si cela pourrait aider à éviter une surcharge de travail pour les membres du GEIBE et les équipes de recherche, ainsi que d'accroître la satisfaction et la motivation à collaborer, cela comporte aussi certaines contraintes, notamment :

- une augmentation possible des délais requis pour obtenir des résultats et pour que l'information attendue soit disponible;
- la nécessité d'adopter une vision à moyen terme des besoins et des priorités ou du moins de prévoir des façons d'apporter des ajustements en cours de route aux projets en fonction de leur évolution ou encore selon les premiers résultats obtenus et connaissances acquises;
- un travail supplémentaire requis afin d'intégrer les différentes « phases » d'un même projet ou différents projets connexes qui pourraient impliquer différentes équipes de recherche;
- plus de difficulté à ajuster les livrables intermédiaires attendus (type et nombre) en tenant compte des contraintes administratives.

Quoiqu'il en soit, il est possible de penser que les prochaines estimations seront plus justes et les échéanciers retenus plus adaptés lors d'une deuxième phase de planification étant donné la première expérience vécue avec plusieurs projets et différentes équipes de recherche. De plus, une certaine validation auprès de partenaires universitaires pourra probablement se faire plus tôt dans le processus, des liens étant déjà établis.

#### **Principales suggestions relevées pour améliorer la planification des projets**

- Si possible, se prendre à l'avance pour prendre en compte les contraintes du contexte universitaire.
- Ajuster la planification et les échéanciers des projets avec les équipes de recherche.
- Avoir moins de projets, scinder les gros projets en « phases » ou les répartir sur de plus longues périodes afin d'éviter une surcharge de travail pour les membres du GEIBE et les équipes de recherche qui peut affecter la qualité des livrables obtenus, ainsi que la satisfaction et la motivation à collaborer.

## Élaboration des chartes et précision des projets

Tout comme pour la priorisation et la planification des projets, leur définition précise a été réalisée dans un court délai et avec beaucoup d'intensité. L'utilisation de chartes de projets, à partir d'un modèle proposé par l'INSPQ, a été considérée comme une formule intéressante pour rassembler dans un seul document toutes les attentes et exigences du GEIBE à transmettre aux équipes de recherche. Leur élaboration a davantage reposé sur l'implication directe de quelques personnes disponibles à ce moment et familières avec l'utilisation de chartes de projet ou particulièrement interpellées par les thématiques abordées. Celles-ci ont rédigé une première version que les autres membres ont pu ensuite commenter avant l'envoi aux équipes universitaires.

Cette étape est déterminante puisque c'est à ce moment que les bases des projets ont été construites de façon détaillée et que les attentes se sont précisées, influençant ainsi directement les étapes subséquentes. Deux aspects sont à noter plus particulièrement en lien avec cette partie du processus de mise en œuvre, soit certaines lacunes rapportées dans les chartes de projet quant à la précision des mandats et quant aux modalités à appliquer afin de prendre en compte les besoins des utilisateurs ciblés.

### 1. La précision des mandats dans les chartes de projet

Déterminées sans la contribution des équipes de recherche, les exigences méthodologiques sont définies de façon assez détaillée, ce qui est perçu comme étant plutôt inhabituel et même un peu « contraignant » par celles-ci. En effet, généralement elles déterminent elles-mêmes ces aspects ou du moins participent activement à leur définition.

Par contre, les contenus à prendre en compte dans les projets sont définis assez largement (ex. : en fonction de sources de bruit) et les questions auxquelles les connaissances repérées devraient répondre ne sont pas toujours énoncées clairement, ce qui a pu mener à :

- des interprétations différentes de ce qui est attendu exactement des travaux, selon les différentes perspectives des acteurs, que ce soit entre le GEIBE et les équipes de recherche ou même dans certains cas entre les membres du GEIBE eux-mêmes;
- des difficultés à bien cerner les limites de ce qui doit être retenu ou non des résultats des recherches documentaires et quant aux contenus spécifiques à aborder dans les livrables;
- l'absence d'orientations claires quant aux besoins à considérer et quant aux contenus à aborder en priorité, notamment lorsqu'il a été constaté plus tard que la quantité d'information à traiter excède la capacité et les ressources accordées, que différentes perspectives peuvent être mises de l'avant ou que de nouveaux angles, non envisagés au départ, émergent de la documentation recueillie.

Malgré les modalités de suivi mises en place, les divergences entre les attentes des membres quant aux contenus et livrables souhaités et ce qui était effectivement produit sont souvent apparues une fois les projets bien enclenchés, soit une fois les premiers livrables transmis ou lorsque les équipes de recherche ont posé des questions. Cela a pu causer des retards dus aux ajustements nécessaires ou même parfois conduire à une certaine perte d'efficacité considérant les énergies et ressources investies dans des contenus non retenus par la suite.

### 2. La prise en compte des besoins des utilisateurs produites dans le cadre des projets y est décrite sommairement, les chartes de projet incluent peu de précisions quant aux :

- profil et besoins des utilisateurs ciblés;

- contraintes et enjeux liés aux contextes d'application à considérer et leurs répercussions sur les livrables attendus et l'applicabilité des mesures recommandées;
- formats attendus des livrables (ex. : degré de détail ou de vulgarisation attendus, nombre de pages souhaité).

La description de la méthodologie requise ne fait pas non plus vraiment état d'attentes particulières quant aux modalités à appliquer pour consulter ou impliquer des utilisateurs visés, même dans les projets où des livrables destinés à des acteurs terrain sont attendus. Il n'y est pas non plus spécifié qu'il serait utile de joindre à l'équipe de recherche certaines expertises complémentaires plus près des contextes d'application (ex. : urbanisme ou aménagement du territoire, communication).

Aux dires de quelques répondants, le GEIBE considérerait que ces précisions et ces étapes requises pour assurer l'adaptation des livrables aux besoins des utilisateurs visés seraient d'emblée prises en compte par les équipes de recherche en fonction de la nature des mandats attribués. Cela n'a toutefois pas été beaucoup le cas, possiblement parce que celles-ci font rarement des travaux qui intègrent aussi directement une dimension « d'applicabilité ou d'utilisabilité sur le terrain » ou encore nécessitant de produire des outils de communication avec un degré de vulgarisation élevé.

Quoiqu'il soit normal que tous les détails ne puissent être prévus avant le début des projets ou que des orientations puissent être déterminées au fur et à mesure que de nouvelles informations sont acquises, davantage de précision quant aux utilisateurs visés au début des projets aurait pu :

- influencer ou faciliter le choix des connaissances scientifiques les plus pertinentes à répertorier et l'évaluation de leur applicabilité, même pour les projets où des guides d'application ne sont pas attendus;
- aider à une meilleure adéquation du format de certains livrables obtenus pour en faciliter l'utilisation, en particulier par des acteurs non familiers avec le domaine du bruit environnemental.

Ainsi, plusieurs répondants, en particulier les partenaires universitaires, suggèrent qu'ils soient impliqués de façon plus précoce dans la définition des projets. Il est aussi proposé que des échanges « en présence » avec les membres du GEIBE soient organisés rapidement, minimalement dès que les contrats sont attribués, de façon à ce qu'une discussion leur permette de bien saisir les besoins. Les principaux avantages et désavantages pressentis à cette façon de faire sont les suivants :

- Avantages :
  - les projets pourraient bénéficier de ces échanges et réflexions et les livrables pourraient potentiellement répondre davantage aux besoins s'ils sont définis avec plus de précision;
  - des répercussions positives sur la dynamique de collaboration, notamment en contribuant à réduire le sentiment rapporté par certains partenaires universitaires de se trouver dans un contexte de « consultant exécutant un contrat de service », ce qui est moins intéressant de leur point de vue;
- Désavantages :
  - plus de temps sera probablement nécessaire pour définir de nouveaux projets avec l'implication des équipes de recherche, ce qui pourrait retarder le début des travaux;
  - certains projets pourraient être modifiés à la suite de ces échanges, ce qui pourrait nécessiter de vérifier auprès des membres que ceux-ci répondent toujours à leurs attentes et besoins;

- les équipes de recherche pourraient avoir à s'impliquer avant d'avoir la confirmation des budgets, donc avec le risque qu'elles n'obtiennent pas le financement;
- une modification du fonctionnement actuel des appels à projets pourrait être nécessaire pour permettre une implication plus précoce d'équipes de recherche, ce qui peut représenter un certain défi de trouver une formule qui ne risquera pas de placer les parties impliquées dans une situation potentielle de conflit d'intérêts.

Quant à inclure plus d'exigences dans les chartes de projet afin d'intégrer davantage la perspective des utilisateurs tout au long des travaux, le principal défi soulevé consiste à trouver une façon d'inclure cette préoccupation dans la planification et les budgets, considérant les courts délais souvent imposés aux projets et les ressources disponibles. En effet, la mise en place de ces bonnes pratiques exige souvent des étapes supplémentaires requérant temps et énergie, ne serait-ce que pour recruter les expertises et les participants requis (ex. : recrutement d'acteurs aux perspectives variées, dont celle du « terrain », pour former un comité consultatif, démarches supplémentaires afin de recueillir les besoins des utilisateurs visés). À ce sujet, un questionnement est soulevé quant à la possibilité de maximiser davantage les opportunités offertes ou l'utilisation des informations obtenues par diverses consultations menées auprès des municipalités (ex. : consultations menées dans certains projets de la PGPS ou autres comme celui sur les « Fiches BOOM », sondage auprès de participants lors des Journées sur le bruit environnemental). Par exemple, la possibilité d'y intégrer d'emblée des aspects qui pourraient servir aux projets prévus pourrait être explorée de même que de prévoir comment les informations qui y ont été recueillies pourraient être davantage partagées.

**Principales suggestions relevées pour améliorer l'élaboration des chartes et la précision de projets**

- Impliquer davantage les équipes de recherche dans la définition des projets.
- Définir précisément les termes clés pouvant faire l'objet d'interprétation.
- Convenir d'un ordre de priorité des thèmes à traiter s'ils sont nombreux.
- Préciser les utilisateurs et l'utilisation projetée des livrables et le plus possible le format attendu.
- Intégrer dans les projets des modalités favorisant la prise en compte de la perspective des utilisateurs visés (ex. : ajout d'expertises spécifiques en lien avec les contextes d'application, évaluation des besoins et des contextes des utilisateurs).

## 4.2 Sélection des équipes de recherche et élaboration des ententes

Une fois les projets définis, l'étape suivante a consisté à transmettre les appels à projets aux équipes de recherche susceptibles d'être intéressées, de choisir les propositions les plus intéressantes et de conclure des ententes avec les équipes retenues. Orchestrés principalement par la personne responsable de la coordination au GEIBE, les contacts établis à cette étape ont surtout eu lieu par courriels, mais des entrevues téléphoniques ont aussi été prévues, notamment pour répondre aux questions des soumissionnaires ou pour leur transmettre questions et commentaires du GEIBE. Quelques membres du GEIBE, en particulier ceux ayant participé à la rédaction des chartes de projet, ont participé à l'occasion à ces échanges.

Il est à noter que ce ne sont pas tous les répondants qui ont donné une opinion sur cette étape. En effet, plusieurs membres du GEIBE n'y ont pas participé, mais la plupart en ont toutefois entendu parler. Ainsi, dix répondants ont donné une appréciation de ces activités, mais douze ont fait des suggestions d'amélioration.

## Appel à projets et choix des équipes de recherche qui réaliseront les projets

Avec seulement quelques semaines pour réaliser tout le processus du lancement des invitations jusqu'à la sélection des propositions retenues, cette étape a été aussi intense que la précédente pour les membres du GEIBE, même si elle s'est réalisée en deux temps (projets 5 et 6, puis projets 2, 3 et 4). Néanmoins, et malgré les délais très courts, celle-ci s'est bien déroulée et est jugée satisfaisante par les membres, d'autant plus qu'il s'agissait d'une première expérience avec de nouvelles bases de collaboration à établir.

L'utilisation d'une grille permettant aux membres de structurer et de partager leurs évaluations, commentaires et questionnements est à retenir pour analyser les propositions reçues et choisir les équipes de recherche qui réaliseront les projets.

Du point de vue des partenaires universitaires, leur intérêt à soumettre une proposition était grand, étant donné leur volonté de créer un nouveau partenariat avec le GEIBE. Toutefois, les modalités retenues par le GEIBE ne sont pas optimales selon certains d'entre eux et ne facilitent pas leur participation :

- les délais consentis sont jugés très courts, en particulier si des équipes souhaitent unir leurs expertises afin d'élaborer une proposition plus intéressante et complète;
- la période de l'année où elle a eu lieu, printemps – été, est peu propice au recrutement d'étudiants pour réaliser les travaux;
- la façon de procéder, s'apparentant davantage, selon eux, à une « compétition pour l'octroi d'un contrat de service à des consultants » plutôt qu'à une subvention de recherche, est inhabituelle pour les équipes universitaires et est jugée moins intéressante par elles, rendant plus difficile de mettre l'accent sur leur mission première qu'est la formation des étudiants.

Les commentaires recueillis au sujet des modalités retenues pour l'appel à projets rejoignent ainsi des facteurs énoncés influençant la planification et la définition des projets, à savoir que les contraintes liées au contexte universitaire pourraient être davantage prises en compte et que les équipes de recherche souhaiteraient avoir plus de temps et davantage d'échanges, notamment avec les membres du GEIBE, pour élaborer leur proposition. Les suggestions relevées pour répondre à ces préoccupations sont donc aussi similaires à celles décrites à la section précédente, de même que l'impact possible de leur application sur les échéanciers et la collaboration.

Pour ce qui est de la sélection des propositions à retenir, il s'agit d'une façon de faire appréciée et à conserver. En effet, celle-ci a été faite en collégialité avec l'implication active des membres du GEIBE qui le souhaitaient. La discussion a été menée à l'aide d'une grille de sélection permettant aux membres non seulement d'y inscrire leur évaluation, mais aussi d'y indiquer les besoins de clarification et les éléments manquants. Cette grille est jugée utile puisqu'elle permet aux membres de partager leurs points de vue de façon structurée et ainsi de faciliter une prise de décision consensuelle. Les propositions retenues ont été recommandées au GEIBE qui en a donné l'approbation, permettant ainsi d'enclencher les discussions menant à la rédaction de contrats.

### Principales suggestions relevées pour améliorer l'étape de sélection des équipes de recherche

Les équipes de recherche apprécieraient :

- plus de latitude pour proposer différentes avenues en fonction de leur lecture et de leur expertise;
- des délais plus longs pour pouvoir :
  - échanger entre elles afin de construire ensemble une offre rassemblant les forces de chacune;
  - arrimer le recrutement des ressources aux calendriers et cycles de formation.

## Élaboration des ententes et des contrats

Une fois les mandats accordés, quelques échanges, surtout par courriels, ont eu lieu avec les équipes de recherche afin d'établir une entente qui servira de base à l'élaboration des contrats. Le plus souvent, les ajustements demandés étaient surtout pour assurer la concordance avec la charte de projet ou pour y modifier certaines attentes afin de tenir compte de la capacité de réalisation selon les échéanciers et les budgets disponibles. Il n'y a toutefois pas eu vraiment de rencontre avec les membres du GEIBE leur permettant de mieux se connaître, de préciser les besoins et les attentes des membres et d'en valider la compréhension commune.

C'est aussi au moment de rédiger les contrats que le GEIBE a dû préciser comment il prévoit s'organiser pour assurer le suivi des projets, tant du point de vue administratif que pour garantir le respect des chartes de projet et l'adéquation des contenus explorés et des livrables produits.

### **Principales suggestions relevées en lien avec la précision des ententes avec les équipes de recherche sélectionnées**

Prévoir un échange « en personne » avec chaque équipe de recherche afin de leur permettre de bien saisir les besoins, attentes et contraintes des membres du GEIBE et de s'assurer d'une compréhension commune des éléments spécifiques attendus.

S'assurer que les modifications convenues soient notées et demeurent accessibles afin d'être prises en compte par tous au moment de l'approbation des livrables.

La rédaction et la gestion des contrats constituent probablement l'aspect le plus irritant de tout le processus de mise en œuvre des projets selon les commentaires recueillis auprès des membres, des gestionnaires et des partenaires universitaires. En fait, les délais et les difficultés vécus à cette étape ont ajouté à la charge de travail de plusieurs membres, ont affecté la motivation à collaborer des partenaires universitaires impliqués et ont même failli compromettre la réalisation d'un projet. Même si une partie des difficultés vécues peuvent être attribuées à la nouveauté du processus et à la présence à cette période d'une personne peu collaboratrice, ces facteurs n'expliquent pas toutes les insatisfactions relevées. Parmi les facteurs contraignants les plus mentionnés, se retrouvent :

- le temps requis pour ces démarches qui ont été souvent complexes et énergivores, surtout pour les contrats effectués avec l'un des deux ministères subventionnaires et pour le projet « Valeurs guides » qui regroupait trois équipes de recherche d'universités différentes qui ont aussi dû convenir d'ententes contractuelles entre elles;
- la gestion des projets qui a été passablement complexifiée par l'application de modalités et de conditions variant selon avec lequel des deux ministères les contrats étaient signés;
- les conditions administratives imposées (ex. : versements graduels en fonction des années administratives et conditionnelles à la réception de livrables) qui ont augmenté le nombre de livrables intermédiaires requis et donc la charge de travail, non seulement des personnes désignées pour assurer le suivi des projets, mais également des autres membres du GEIBE qui devaient les commenter et des équipes de recherche qui ont dû les produire;
- la rigidité des contrats, notamment pour ce qui est des échéanciers et des livrables attendus en cours de projet, qui limitent les possibilités d'ajustements en fonction des résultats obtenus ou de l'évolution des besoins;
- les démarches et délais supplémentaires requis pour assurer le suivi nécessaire à des situations où les modalités ou modes de fonctionnement n'avaient pas été prévus au départ (ex. : modalités de

suivi à retenir lorsqu'il n'y a pas de rencontres de l'équipe de recherche, raisons admissibles et démarches requises pour reporter un échéancier).

À la suite de cette première expérience parfois difficile, plusieurs souhaitent donc que ce processus soit simplifié afin que ressources et énergies puissent être davantage concentrées sur des tâches faisant véritablement avancer les travaux et le dossier du bruit environnemental, plutôt qu'à régler des difficultés administratives. Par exemple, certains suggèrent que minimalement le recours à des contrats multiples ou devant être convenus avec plus d'un ministère pour un même projet soit évité et de viser à ce que les conditions inscrites dans les contrats soient similaires entre les projets, peu importe le ministère qui accorde le financement.

#### **Principales suggestions relevées concernant les contrats avec les équipes de recherche et leur gestion administrative**

Voir avec le CGIBE comment ce processus pourrait être simplifié et permettre la flexibilité nécessaire à une gestion efficace des projets.

Prévoir des modalités pour les aspects de suivi des projets et d'acceptation des livrables qui n'avaient pas été considérés et où des difficultés ont été relevées (ex. : demande de reporter un échéancier).

Prévoir des livrables intermédiaires plus flexibles nécessitant moins d'efforts de rédaction et facilitant les ajustements au projet en cours de réalisation (ex. : plans de travail, présentations au GEIBE).

### **4.3 Réalisation et suivi des projets**

Avec les six projets s'échelonnant sur plusieurs mois, le GEIBE a considéré important de prévoir des modalités formelles de suivi auprès des équipes de recherche et de les préciser dans les contrats. De plus, des moyens ont été convenus afin d'informer régulièrement ses membres et le CGIBE du déroulement des projets et ainsi de pouvoir intervenir rapidement si des ajustements ou des actions particulières sont requis.

Deux personnes ont donc été mandatées à cette fin, l'une assurant le suivi des aspects administratifs et l'autre, possédant l'expertise technique nécessaire, suivant de plus près les travaux effectués par les équipes de recherche et assurant les liens entre celles-ci et les autres membres du GEIBE. Cette répartition des mandats est jugée adéquate et efficace et le travail effectué par ces deux personnes, ayant du temps de dégagé pour accomplir ces tâches, est très apprécié des autres membres et des équipes de recherche. Malgré tout, la moitié des répondants ont fait des suggestions afin d'améliorer l'efficacité du suivi auprès des équipes de recherche ou auprès des membres du GEIBE.

#### **Modalités de suivi auprès des équipes de recherche**

La participation régulière d'un membre du GEIBE aux rencontres des équipes de recherche a été exigée formellement et inscrite dans les contrats. Cette façon de faire semblait en effet appropriée et réalisable avec les ressources disponibles, dans le contexte où beaucoup de projets se déroulent dans un court laps de temps et où les travaux évoluent rapidement et nécessitent de pouvoir réagir rapidement au besoin. Pour les membres du GEIBE, il s'agit donc d'un processus « d'assurance qualité » jugé essentiel dont les objectifs sont de suivre l'état d'avancement des projets et d'assurer le respect des attentes en effectuant rapidement un recadrage si nécessaire.

Conserver un mécanisme de suivi rigoureux et formel des projets avec des personnes dûment mandatées pour le faire.



Quoiqu'il soit très inhabituel pour les équipes de recherche qu'un représentant de l'organisme subventionnaire suive d'aussi près leurs travaux, cette façon de faire permet de leur apporter assez rapidement un minimum de rétroaction à la plupart de leurs questions. Ce suivi répond aussi aux objectifs du GEIBE d'être bien tenu au courant du déroulement des projets et d'être interpellé rapidement en cas de difficultés. Certaines limites sont néanmoins rapportées :

- Aucun autre processus n'a été prévu ni convenu si une équipe de recherche ne fait pas de rencontres régulières. Les modalités de suivi prévues et décrites ici n'ont donc pu être appliquées de la même façon dans tous les projets. Le suivi a été beaucoup moins fréquent dans certains projets où les équipes de recherche avaient moins ou même pas du tout de rencontre, notamment après que la pandémie de la COVID-19 se soit déclarée. Dans ces cas, les contacts avec les responsables des projets ont dû être initiés de façon proactive, et parfois répétée, directement par la personne mandatée.
- Le suivi des projets a débuté après la signature des contrats, soit parfois assez longtemps après le début des travaux puisque, comme mentionné précédemment, les démarches administratives ont pu s'échelonner sur plusieurs mois. Cela a pu affecter notamment la portée du projet « Valeurs guides », où un recadrage important est arrivé tardivement, soit après qu'une partie non négligeable des ressources allouées aient déjà été utilisées, limitant ainsi la capacité de répondre à toutes les attentes du GEIBE.
- Généralement, les rencontres régulières des équipes de recherche servent principalement à guider et à encadrer le travail des étudiants, ce qui est moins pertinent pour le GEIBE. Des équipes de recherche ont donc décidé d'avoir des rencontres « préparatoires » à celles prévues avec le représentant du GEIBE, augmentant d'autant leur charge de travail.
- À plusieurs occasions, des questions n'ont pu être réglées directement avec la personne assurant le suivi, nécessitant que d'autres membres du GEIBE soient consultés ou qu'une orientation commune soit précisée. Il est en effet difficile pour une seule personne de porter et de représenter efficacement tous les besoins, projets et enjeux potentiels de tous les ministères concernés et surtout d'en connaître l'évolution de façon à bien ramener les attentes, préoccupations, contraintes et priorités de tous.

Par ailleurs, les contacts limités, ou faits de façon interposée, entre l'ensemble des membres du GEIBE et les équipes de recherche ne facilitent pas, selon certains répondants, l'implication des membres dans les projets ni l'établissement de liens de collaboration qui pourraient aussi s'avérer utiles pour d'autres travaux. Par exemple, un chercheur explique que ne connaissant pas vraiment les membres du GEIBE et considérant le processus de suivi mis en place, il ne se sentait pas explicitement légitimé de les contacter directement ou encore était dans l'impossibilité de déterminer si cela pourrait lui être utile. Dans le même ordre d'idées, mais d'un autre point de vue, quelques membres du GEIBE indiquent qu'ils s'attendaient à être consultés davantage de la part des chercheurs, étant donné leur champ d'expertise et leurs mandats.

En fait, plusieurs répondants, notamment des partenaires universitaires, souhaiteraient avoir davantage la possibilité de discuter « en personne » et plus directement avec les membres du GEIBE, au moins à certaines occasions, pour :

- capter plus directement la vision, les besoins, les contextes d'application ou les priorités de l'ensemble des membres et en dégager plus rapidement des orientations claires pour les travaux;
- identifier les éléments jugés les plus pertinents à inclure dans les rapports et ainsi mieux répondre aux attentes;
- discuter des résultats et des commentaires émis par les membres pour en faciliter une compréhension mutuelle.

La faisabilité de mettre en place ce type d'échanges doit cependant être examinée en fonction de la capacité du GEIBE à y participer, considérant le nombre de projets à suivre, leur ampleur et leurs échéanciers. Cela doit aussi pouvoir s'arrimer avec la production des livrables intermédiaires, dont la séquence et les contenus généraux sont fixés dans les contrats.

En effet, le dépôt régulier de livrables intermédiaires, généralement des documents en version préliminaire, est une autre façon permettant au GEIBE de voir au respect des attentes et à la progression des travaux. La possibilité de commenter ces livrables permet également à tous les membres qui le souhaitent de donner une rétroaction aux équipes de recherche et ainsi de pouvoir ajuster les travaux ou les documents avant leur version finale.

Néanmoins, exiger plusieurs livrables sous forme de documents n'est pas considéré par plusieurs répondants comme la façon la plus efficace d'assurer un bon suivi :

- ils sont très énergivores à produire et à commenter, surtout lorsqu'il y en a plusieurs d'attendus dans un laps de temps court;
- la rétroaction de l'ensemble des membres lorsqu'ils prennent connaissance d'un livrable arrive souvent tardivement, ce qui :
  - retarde la mise en lumière de certains enjeux ou besoins qui n'avaient pas été détectés auparavant;
  - rend plus difficile pour les équipes de recherche de bien saisir ce qui est nécessaire d'inclure et de finaliser la présentation des livrables (ex. : format, ampleur, degré de détails souhaités, ton à employer), puisque les attentes envers les livrables dans les chartes de projet sont parfois peu précises;
  - complexifie ou limite les possibilités de prendre en considération les commentaires ou d'apporter des ajustements aux travaux (ex. : prochain livrable déjà débuté).

Ainsi, certains proposent que d'autres types de documents, requérant moins d'investissement et pouvant être transmis et commentés plus rapidement, puissent être considérés comme des livrables officiels. Par exemple, une table des matières détaillée permettrait de vérifier l'accord entre les deux parties quant à comment l'information doit être organisée, quant au degré de détail souhaité en lien avec les différents sujets abordés (ex. : dans chaque section ou sous-section ou en annexe) ou encore quant aux éléments à transmettre (ex. : inclure ou non les grilles d'analyse et autres outils utilisés aux différentes étapes de construction des livrables).

#### **Principales suggestions relevées concernant le suivi des projets avec les équipes de recherche**

Prévoir dans les contrats une façon moins rigide d'assurer le suivi périodique attendu :

- Modalités à convenir avec les équipes de recherche en fonction du contexte de leur projet et considérer pouvoir les ajuster selon le déroulement des travaux (ex. : contacts plus fréquents au début des projets).
- Varier les types de livrables intermédiaires attendus et les ajuster selon l'avancement des travaux :
  - dépôt d'un plan de travail ou d'une table des matières détaillés;
  - discussion ou présentation des résultats avec le GEIBE;
  - dépôt de documents à commenter, en les espaçant suffisamment pour faciliter l'intégration des commentaires.

Dans ce contexte, la planification d'échanges avec le GEIBE à des moments clés jumelée au maintien d'une certaine participation d'un membre du GEIBE à des rencontres des équipes de recherche pourrait aussi, selon certains répondants, s'avérer plus efficace pour bien orienter les travaux. Cela pourrait apporter davantage de flexibilité et ainsi permettre d'ajuster les mandats en cours de route si de nouveaux besoins ou de nouvelles priorités émergent ou encore en fonction des nouvelles connaissances acquises en cours de projet. De plus, en les combinant à d'autres types de livrables, comme des documents plus succincts, et en planifiant de façon officielle ces échanges dans les contrats, il serait possible de respecter les objectifs du suivi.

### Modalités de suivi auprès du GEIBE

Depuis 2017, chacun des projets a fait l'objet d'un point d'information ou de discussion lors d'au moins les deux tiers des rencontres régulières du GEIBE et d'au moins le tiers de celles du CGIBE. Cette façon de faire le suivi est jugée satisfaisante, car elle permet à tous de suivre de façon générale l'évolution des projets, de voir les principales embûches rencontrées et au besoin de discuter des solutions possibles.

Conserver un suivi minimal des projets lors des rencontres du GEIBE, surtout aux étapes de démarrage.

Par contre dans le contexte où il y a plusieurs projets dans un court laps de temps, il devient difficile pour les membres, surtout pour les nouveaux et ceux moins impliqués directement, de tout suivre et de retenir ou de retrouver, au moment de commenter les livrables, tous les changements convenus et les orientations ou décisions prises. Il semble en effet que malgré que ce sujet soit abordé brièvement à presque toutes les rencontres, il demeure difficile de s'assurer que tous les membres sont effectivement au courant de l'évolution des projets et des modifications convenues ou même, parfois, s'ils sont en accord avec les orientations retenues. Plusieurs observations ont été rapportées à cet effet :

- il y a peu de traces écrites et officielles des modifications ou ajustements convenus avec les équipes de recherche : les chartes de projet n'ont pas été mises à jour et ces éléments sont difficiles à retracer dans les comptes rendus;
- il est rare que les résultats des discussions entre les équipes de recherche et un nombre restreint de membres aient été notés officiellement;
- l'utilisation d'une fiche de suivi ou d'un « journal de bord » des projets était souhaitée au départ, mais n'a pas été actualisée;
- il n'a pas été vérifié si les notes de suivi des projets détaillées produites et transmises aux membres depuis l'automne 2020 par la personne mandatée pour suivre les projets sont effectivement regardées et jugées utiles;
- il est difficile de repérer dans le lot de courriels et de documents transmis les informations recherchées et les dernières décisions ou orientations retenues, même avec l'utilisation de nouvelles plateformes virtuelles de partage des documents qui demeurent encore difficiles d'accès pour certains membres.

Cela a fait en sorte que souvent ces informations ont été un peu « oubliées » en cours de route, surtout pour les nouveaux membres et ceux non impliqués de près dans les projets. Elles n'ont donc pas été nécessairement prises en considération au moment de commenter certains livrables puisqu'il n'était pas aisé de les retracer. Ainsi, pour quelques livrables, un grand nombre de commentaires non pertinents ont été émis, par exemple au sujet de contenus attendus selon les chartes de projet qui finalement ne se retrouvent plus dans le document produit étant donné l'entente convenue avec l'équipe de recherche.

### **Principales suggestions relevées concernant le suivi des projets auprès des membres du GEIBE**

Conserver un « lieu de partage virtuel commun » bien structuré et facilement accessible par tous où retrouver tous les documents pertinents à chacun des projets et informer les membres des changements ou ajouts importants.

Avoir un document qui résume en un coup d'œil et pour l'ensemble des projets leur état d'avancement, les éléments de décisions importants à leur sujet, ainsi que le détail des échéanciers (ex. : moments de réception de livrables, délais pour commenter).

Si pertinent, rappeler aux membres les modifications convenues en cours de projet au moment de commenter un livrable.

La mise en place de moyens permettant de garder des traces plus « officielles » et facilement repérables, non seulement des ententes initiales, mais aussi de leur évolution, semble donc souhaitable, pour compléter le suivi lors des rencontres régulières. Quelques moyens pratiques ont été proposés à cette fin, notamment l'élaboration et le partage d'un calendrier des livrables de chacun des projets et des échéanciers qui y sont rattachés. Il restera toutefois à évaluer leur applicabilité, compte tenu de la charge de travail requise pour les mettre en place et surtout pour en assurer la mise à jour régulière pour tous les projets. Différentes options pourront alors être considérées, tels un certain partage des tâches ou encore une mise en place progressive de ces nouveaux outils pour le suivi du prochain plan d'action. Selon certains, il pourrait toutefois s'agir d'un investissement qui pourrait apporter assez rapidement des gains d'efficacité appréciés des membres.

#### **4.4 Approbation des livrables obtenus**

Tous les projets retenus par le GEIBE exigent la transmission d'un certain nombre de livrables qui doivent être revus et approuvés par celui-ci, avant que leur version finale ne soit acceptée par les gestionnaires.

Comme décrit dans les pages précédentes, les modalités retenues aux premières étapes de mise en œuvre et leur déroulement ont souvent eu un impact observé plus tard en cours de réalisation des projets, soit souvent au moment d'approuver les livrables, par exemple :

- la planification des projets et le nombre de livrables attendus dans les contrats influencent la charge de travail et les délais consentis non seulement pour les produire, mais aussi pour les commenter;
- le degré de précision dans la définition de certains aspects spécifiques à considérer dans les projets et le peu d'échanges directs entre les équipes de recherche et les membres du GEIBE affectent leur capacité à bien saisir les attentes et à bien y adapter les travaux ainsi que les livrables; ou encore,
- la difficulté pour les membres de retrouver, à travers tous les documents transmis en cours de suivi, les échéanciers spécifiques et le cas échéant les modifications convenues en cours de route complexifie l'appréciation des livrables.

Sans répéter tous ces aspects déjà abordés précédemment, les observations et les opinions rapportées ici touchent des observations et suggestions complémentaires et relatives à cette quatrième étape. Celles-ci concernent les modalités mises en place pour permettre aux membres de commenter les livrables reçus et aux équipes de recherche d'en faire l'intégration afin de produire une version finale.

Treize répondants, membres ou partenaires universitaires, ont donné une appréciation de cette étape d'appropriation des livrables et douze d'entre eux ont aussi fait au moins une suggestion d'amélioration.

### Modalités appliquées pour commenter les livrables

Comme aux étapes précédentes, des modalités structurées ont été prévues par le GEIBE pour faciliter l'approbation des livrables. Il était donc souhaité que la personne désignée pour faire le suivi auprès des équipes de recherche puisse commenter une première version des livrables avant qu'ils ne soient officiellement transmis aux autres membres du GEIBE. Cette façon de faire devait permettre d'obtenir un peu plus rapidement un aperçu des documents et au besoin suggérer dès ce moment certains ajustements aux équipes de recherche. Cette modalité n'a toutefois pas été appliquée dans la grande majorité des cas, puisqu'il ne restait plus suffisamment de temps pour inclure cette première boucle de rétroaction entre la réception d'une première version et l'échéancier officiel convenu pour l'approbation du livrable. Ainsi, dès la réception d'un livrable, généralement tous les membres ont été directement invités à le commenter.

La décision de permettre à tous les membres de commenter les livrables est appréciée et est à conserver, surtout si un échange permettant aux membres de partager leurs points de vue est actualisé et que la rétroaction transmise aux équipes de recherche intègre davantage une position faisant consensus au sein du GEIBE.

Il était aussi souhaité que les membres discutent ensemble après avoir pris connaissance du livrable, de façon à partager les points de vue et à intégrer par la suite les commentaires dans une réponse unifiée à transmettre aux auteurs et qui préciserait les aspects incontournables à corriger avant l'acceptation du livrable. Ce partage n'a pas non plus pu être actualisé dans la plupart des cas. Les contraintes de temps, le nombre de livrables à commenter dans une courte période ou à des moments peu propices en ont limité la possibilité. De plus, les difficultés de communication, surtout en contexte de pandémie, n'en ont pas facilité non plus l'application.

Pour pallier ces difficultés, la solution la plus souvent appliquée a consisté à regrouper dans une seule version l'ensemble des commentaires émis, soit en les fusionnant dans un seul document ou en permettant aux membres de tout commenter dans un même fichier partagé. Les membres ont aussi été invités à indiquer les modifications qu'ils estimaient essentielles à apporter avant qu'ils ne donnent leur accord pour que le document soit accepté.

De façon générale, les membres jugent assez satisfaisante cette façon de faire, même si elle ne correspond pas tout à fait à ce qui était prévu. Ils apprécient surtout que chacun puisse ou non commenter en fonction de la mission et des intérêts de son organisation ou parfois selon leur disponibilité. De plus, certains membres indiquent que la possibilité de partager entre eux les commentaires, même de façon minimale comme par le biais d'un fichier partagé, est utile et contribue à développer une vision commune, car cela :

- permet de partager les différents points de vue et de considérer différentes dimensions ou perspectives auxquelles ils n'avaient pas nécessairement pensé spontanément;
- leur offre la possibilité de renchérir ou de bonifier certains commentaires.

Ces modalités comportent aussi certaines limites :

- le regroupement dans un fichier partagé des commentaires des membres, surtout dans les cas où il y en a beaucoup ou si certains sont contradictoires, s'avère un moyen insuffisant, car le plus souvent la personne désignée pour faire le suivi n'a plus de temps pour repérer les contradictions et amener le sujet en discussion au GEIBE afin de dégager les orientations ou les positions communes que les équipes de recherche devraient retenir;

- les délais pour commenter les livrables sont jugés souvent :
  - courts par les membres, surtout lorsqu'il y en a plusieurs en même temps, s'ils sont volumineux ou si du temps n'avait pas été planifié à leur agenda et a fait en sorte qu'ils n'ont pas pu commenter certains livrables, même s'ils l'avaient souhaité;
  - parfois un peu longs par les équipes de recherche qui doivent naviguer avec un échéancier de production serré et que, dans leur contexte, il n'est pas vraiment possible pour elles d'ajouter des ressources afin de fournir plus rapidement au GEIBE une première version de travail ou pour en raffiner davantage la présentation et remettre à temps une version davantage finalisée, révisée et complète.

Le contexte de la pandémie a pu entraver davantage le fonctionnement de cette étape, notamment en affectant la disponibilité des membres ou en limitant les occasions de partager les points de vue. Néanmoins les limites observées pourraient survenir même dans un contexte plus favorable et par conséquent, plusieurs souhaitent que davantage de temps soit alloué aux membres pour commenter et surtout pour leur permettre d'échanger entre eux avant que les commentaires ne soient transmis aux équipes de recherche.

### **Intégration des commentaires reçus et production de la version finale des livrables**

La difficulté pour le GEIBE de produire une rétroaction unifiée a aussi posé des défis aux équipes universitaires au moment d'intégrer les commentaires reçus.

Tout d'abord, la quantité et le type de commentaires transmis varient beaucoup d'un livrable à l'autre, pouvant aller de quelques dizaines à plusieurs centaines. Dans ces derniers cas, beaucoup de temps a dû être consacré à leur lecture, alors qu'un exercice d'intégration plus étoffé de la part du GEIBE aurait probablement pu en réduire le volume. Par exemple, davantage de dédoublements auraient pu être repérés ou consolidés ou encore les commentaires qui ne tenaient pas compte des modifications au mandat convenues en cours de route, auraient pu être retirés, car peu pertinents.

De plus, même si dans l'ensemble la plupart des commentaires sont jugés fort constructifs, il reste parfois difficile pour les équipes de recherche de déterminer les changements qu'elles devraient apporter à la version finale du livrable, par exemple,

- les besoins, attentes ou priorités semblent avoir évolué depuis le début du projet ou encore les différents acteurs en ont une lecture ou une compréhension divergente;
- des membres ont réagi à une nouvelle perspective introduite par les chercheurs considérant les résultats de leurs travaux, mais comme elle n'a pas été discutée ni convenue au préalable, il est difficile de déterminer si elle doit être retenue ou non;
- les opinions des membres à ce sujet ne font pas toujours l'unanimité, par exemple quant au degré de détail souhaité des différents contenus abordés ou quant au niveau de vulgarisation souhaités, puisque ces aspects n'avaient pas été clairement définis au départ.

Par conséquent, les équipes de recherche réitèrent l'importance d'obtenir une rétroaction davantage intégrée et consensuelle de la part du GEIBE. Ces constats renforcent aussi d'autres observations et opinions relevées précédemment, où davantage d'échanges entre les équipes de recherche et les membres du GEIBE seraient souhaitables, par exemple, en début de projet et avant la production des livrables afin de s'assurer que les besoins et attentes sont bien compris par tous.

C'est dans ce même esprit que des partenaires universitaires suggèrent aussi de rencontrer les membres du GEIBE pour leur présenter les résultats ou recevoir leurs commentaires afin d'obtenir une rétroaction plus directe, ainsi que des orientations claires quant aux suites à y apporter dans la version finale. Cela pourrait aussi permettre de cerner plus facilement les points importants à faire ressortir et de prendre le temps de recul nécessaire pour bien synthétiser les idées ou formuler des recommandations avant la finalisation du livrable.

Finalement, certains commentaires recueillis font ressortir d'autres aspects à tenir compte en lien avec la production des versions finales des produits convenus, notamment :

- Les délais accordés pour intégrer les derniers commentaires et produire une version finale ne sont pas précisés dans les contrats, surtout dans le cas où une publication officielle serait pertinente ou s'il s'agit d'un guide ou d'autres types d'outils nécessitant davantage d'édition puisqu'ils sont destinés à une large diffusion. Par ailleurs, aucun budget n'a été planifié au départ pour, par exemple, engager des ressources spécialisées afin de les rendre conformes aux normes de publication des ministères, pour les rendre plus attrayants ou en vérifier le degré de vulgarisation.
- Il n'a pas été clairement précisé et convenu jusqu'à quel point une nouvelle version davantage finalisée des livrables intermédiaires devrait être produite. Quelques répondants mettent en doute l'utilité de toujours produire une nouvelle version, considérant l'énergie que cela peut nécessiter. Ils rappellent que le principal objectif recherché par la production des livrables intermédiaires est généralement de s'assurer que les travaux progressent bien et répondent aux attentes, ce qui est possible de déterminer avec les versions obtenues. De plus, dans plusieurs cas, ces contenus seront de toute façon intégrés par la suite dans un autre livrable comme un rapport final.
- La complexité, la charge de travail exigée et les délais déjà relevés en lien avec les aspects administratifs associés à la gestion des contrats ont également été observés à l'étape de transmission officielle des livrables approuvés et conditionnels à recevoir un paiement. Encore une fois, ces contraintes ont été plus marquées avec l'un des deux ministères responsables et en particulier pour les projets financés par les deux ministères. Dans ces derniers cas, les processus requis ont été différents selon les ministères, doublant ainsi les démarches et les interlocuteurs à qui acheminer les informations, et parfois même multipliant les livrables demandés.
- Dans quelques cas, l'approbation finale par les gestionnaires responsables a occasionné des délais supplémentaires, puisque leurs attentes envers les livrables différaient de celles des membres du GEIBE.

Sans que d'autres suggestions particulières s'ajoutent à celles déjà énoncées, il serait tout de même pertinent de voir quels ajustements pourraient être apportés à ces aspects, de façon à rendre l'étape d'acceptation et de finalisation des livrables moins énergivore et plus satisfaisante pour tous. Encore une fois, le choix d'appliquer ou non différentes suggestions ou d'apporter certains changements à cette étape devra prendre en considération les répercussions probables que cela pourra avoir sur la planification des projets, la durée et les modalités retenues dans les contrats, ainsi que sur les délais nécessaires pour obtenir les produits finaux.

### **Principales suggestions relevées concernant les modalités appliquées pour commenter et finaliser les livrables**

- Planifier les échéanciers de façon à répartir dans le temps les livrables à commenter et à pouvoir allouer davantage de temps aux membres pour le faire et puis en discuter entre eux.
- Prévoir plus d'échanges entre le GEIBE et les équipes de recherche :
  - Avant la production d'un livrable pour :
    - discuter des résultats obtenus et permettre à chacun de poser des questions;
    - convenir des éléments les plus utiles à y inclure (ex. : degré de détail et de vulgarisation souhaités);
    - faciliter la compréhension et la prise en considération des contextes et des contraintes d'application dans les recommandations;
  - Après la production du livrable pour :
    - déterminer les commentaires les plus importants à intégrer;
    - convenir d'orientations communes pour finaliser le document.
- Considérer le temps requis pour la finalisation et l'édition des livrables destinés à une diffusion plus large dans la planification des projets, leur budget et leur échéancier et en spécifier les modalités dans les contrats.

## **4.5 Planification de la diffusion et du soutien à l'utilisation des livrables obtenus**

Partager les connaissances et faire connaître les documents de référence ou outils de sensibilisation développés font partie du mandat du GEIBE. Il est donc important pour le GEIBE de s'assurer que les informations et outils obtenus dans le cadre des projets de la PGPS soient rendus disponibles et puissent être facilement utilisés par les acteurs susceptibles de contribuer à atténuer les effets nuisibles du bruit environnemental. Plusieurs membres soulignent d'ailleurs que cela est encore plus nécessaire pour ces projets, considérant les investissements consentis. Ainsi, dès le début, il a été convenu qu'une attention particulière devra être portée à la diffusion.

Néanmoins, au moment de la planification des projets, les efforts ont été presque entièrement consentis aux étapes requises pour définir et mettre en branle les projets. Les aspects de diffusion n'y ont alors pas fait l'objet de discussion et un processus ou des modalités particulières à ce sujet n'y ont pas été déterminés, estimant alors que cela pourrait être fait plus tard.

Au moment de réaliser la collecte de données, ce n'était pas encore tous les livrables attendus qui avaient été obtenus et il n'y avait pas encore eu de véritables activités de diffusion de réalisées, ni même de planifiées. Le contexte de la pandémie, entre autres, a rendu plus difficiles l'organisation et la réalisation de ce type d'activités et n'a pas non plus facilité les échanges et les discussions au sein du GEIBE à ce sujet.

Toutefois, il s'agit d'aspects que le GEIBE souhaite aborder en priorité dans son prochain plan d'action. C'est pourquoi les membres du GEIBE qui ont participé à l'évaluation ont été invités à transmettre leurs préoccupations et suggestions quant aux modalités ou autres aspects importants à considérer lors de cette étape finale, de façon à obtenir des informations pouvant guider le GEIBE dans ses travaux. Plus



précisément, deux volets sont abordés, soit l'appropriation des informations obtenues par les membres du GEIBE et la planification de leur diffusion aux acteurs ciblés<sup>4</sup>.

### **Appropriation par les membres du GEIBE des informations obtenues**

Au moment de faire les entrevues, les livrables obtenus et approuvés n'avaient pas encore fait l'objet d'une discussion particulière et intensive lors d'une rencontre du GEIBE. Néanmoins, plusieurs membres souhaiteraient pouvoir en discuter et en faire une réflexion plus approfondie en groupe. Ce type d'échanges, où les points de vue sont partagés, peut, selon certains, non seulement faciliter l'appropriation et l'utilisation des résultats, mais aussi aider à développer une gestion plus cohérente du bruit entre les partenaires. Il s'agit donc de discuter plus directement de l'application concrète, actuelle, projetée ou potentielle, des informations obtenues dans divers travaux ou dossiers, ce qui est très intéressant et utile pour plusieurs. Cela pourrait également contribuer à cerner des besoins plus précis ou nouveaux et ainsi orienter le prochain plan d'action. Par exemple, des questions telles que celles-ci pourraient être abordées :

- Qu'est-ce que chacun retient et retire des informations obtenues?
- Comment chacun prévoit d'utiliser, d'appliquer ou de faire connaître l'information obtenue?
- Que serait-il maintenant important de considérer pour la suite des travaux et actions du GEIBE?

Il semble toutefois qu'il soit difficile de consacrer le temps nécessaire à ce type de discussion plus « substantielle » à l'ordre du jour des rencontres qui sont toujours bien remplies. Ceci est particulièrement le cas dans le contexte de pandémie, où les rencontres du GEIBE sont plus courtes et plusieurs membres moins disponibles. Il a été suggéré que ce type d'échanges soient tout de même planifiés un peu plus à l'avance et de façon plus systématique pour qu'ils aient lieu peu de temps après l'approbation d'au moins certains livrables jugés plus importants ou qui peuvent interpeller davantage de membres, que ce soit à l'intérieur ou non des rencontres régulières.

Par ailleurs, les partenaires universitaires interrogés ont aussi indiqué qu'ils apprécieraient une certaine rétroaction quant à l'utilité des livrables qu'ils ont produits. Pour eux, non seulement ils pourraient ainsi savoir si leur travail a été satisfaisant, mais cela pourrait également les aider à mieux comprendre la réalité des membres du GEIBE et d'autres utilisateurs et à développer des études plus pertinentes et dont les résultats seront davantage applicables. Ainsi, ils aimeraient, par exemple, en savoir davantage sur les aspects suivants :

- Les livrables ont-ils répondu aux besoins?
- Qu'est-ce qui a été le plus utile? Qu'est-ce qui a effectivement servi? À qui? Pour quoi faire? Dans quel contexte?
- Quelles sont les difficultés rencontrées pour utiliser les informations produites et les intégrer dans les pratiques?
- Ces résultats suscitent-ils d'autres éléments de réflexion ou d'autres besoins d'information?

Convenir d'un moyen simple d'assurer une rétroaction aux équipes de recherche quant à l'utilité et à l'utilisation effective des livrables produits serait donc utile pour elles. Cela contribuerait également à développer une relation, encore une fois, moins « ponctuelle » ou moins de type « mandataire répondant à un contrat ponctuel », mais se situant davantage dans un esprit de collaboration ou de partenariat et donc plus satisfaisante.

---

<sup>4</sup> Il est à noter que des suggestions afin d'orienter les modalités de diffusion à privilégier pour les livrables obtenus dans le cadre des deux projets examinés de plus près sont abordées à la section 5 portant sur l'appréciation des livrables.

### **Principales suggestions relevées concernant l'appropriation par les membres du GEIBE des informations obtenues**

- Prévoir des moments d'échange au sein du GEIBE pour discuter des livrables obtenus, en particulier pour les projets qui interpellent plusieurs membres, comme le projet « Valeurs guides ».
- Convenir d'un moyen simple d'assurer une rétroaction aux équipes de recherche quant à l'utilité et l'utilisation des livrables produits.

### **Planification de la diffusion aux acteurs ciblés**

Les bonnes pratiques favorisant le transfert de connaissances et l'utilisabilité d'outils font ressortir, entre autres, l'importance d'une bonne planification des activités de diffusion et surtout la mise en place d'activités de soutien à l'utilisation. Dans le cadre des projets du GEIBE, cela n'avait pas encore été beaucoup le cas au moment de faire les entrevues.

- La diffusion des livrables et l'élaboration d'un plan de communication sont des préoccupations bien présentes dans les ordres du jour des rencontres du GEIBE, y ayant été inscrite à douze reprises au cours des 17 rencontres ayant eu lieu depuis l'automne 2018. Ces aspects n'ont toutefois pas fait l'objet de discussion ou de décision formelles ni d'un plan d'action particulier, le sujet étant le plus souvent reporté, faute de temps.
- La prise en considération des contextes d'application et des besoins des utilisateurs visés a été abordée plutôt tardivement dans les projets, soit généralement après la production des informations scientifiques et au moment de la production du livrable final.
- Le temps et les ressources nécessaires pour l'adaptation, la diffusion et le soutien à l'utilisation des livrables ont été peu considérés dans la planification et le budget des projets. Même si des activités de communication étaient attendues avec les contrats, les équipes de recherche sont davantage habituées à diffuser dans un contexte de partage de connaissances scientifiques ou de formation. C'est d'ailleurs ce que la plupart ont déjà fait, ou prévoient faire, en utilisant les tribunes scientifiques ou académiques habituelles. Elles sont toutefois moins familières avec les exigences et les moyens à retenir pour vulgariser ces informations et les diffuser à un plus large public « non expert ». Ils se disent toutefois prêts à y collaborer.

Tous ces facteurs ont eu pour principales conséquences que :

- les livrables déjà obtenus n'ont pas encore fait l'objet d'une diffusion optimale;
- certains ajustements devront être apportés à plusieurs livrables afin d'en faciliter l'appropriation par les acteurs ciblés;
- des budgets supplémentaires doivent maintenant être trouvés pour assurer l'adaptation et l'édition finale des livrables à diffuser et pour réaliser des activités de diffusion et de soutien à leur utilisation convenant aux caractéristiques et contextes des acteurs ciblés;
- ces activités sont encore à déterminer et à planifier et il demeure toujours difficile d'inscrire ces tâches à l'agenda, entre l'approbation des livrables et la planification des prochains travaux, surtout en contexte de pandémie où la disponibilité de plusieurs personnes est plus restreinte.

Ces aspects de communication devront toutefois être mis en priorité prochainement afin d'assurer l'utilité des livrables obtenus. Les membres du GEIBE pourront tout de même prendre en considération plusieurs suggestions, recueillies auprès des membres et surtout auprès des acteurs municipaux interrogés, afin de déterminer les orientations à retenir dans leur plan de communication et de choisir les stratégies ayant le plus de potentiel pour soutenir les acteurs sur le terrain.

### Principale suggestion relevée concernant la planification de la diffusion aux acteurs ciblés

Prévoir un budget et du temps pour l'édition, la diffusion et le soutien à l'utilisation des outils produits, dès l'étape de définition et de planification des projets, en particulier pour les projets où des outils destinés aux acteurs sur le terrain sont prévus.

## 4.6 Appréciation générale du processus de mise en œuvre

« Moi je trouve que c'est un avantage d'avoir justement des experts sur le sujet qui peuvent vraiment prendre le temps de faire des recherches pour lesquelles des professionnels au gouvernement n'ont pas le temps et ne sont pas dégagés pour le faire. Donc, il y a vraiment un souci aussi d'une méthodologie approuvée, puis on sait qu'on va avoir un travail de qualité là fait par des chercheurs universitaires, faque moi je trouvais ça super bien. »

Membre du GEIBE

Après avoir décrit et apprécié les modalités mises en place par le GEIBE pour réaliser les projets de la PGPS en fonction des différentes étapes de leur réalisation, il est intéressant de porter un regard plus global sur l'ensemble du processus afin d'en évaluer l'adéquation et la satisfaction et de faire ressortir les facteurs ayant eu le plus d'influence sur celui-ci.

### Satisfaction générale des membres du GEIBE quant au déroulement des projets

De façon générale, les membres du GEIBE sont satisfaits de la façon dont les projets se sont globalement déroulés, et cela, malgré certaines difficultés vécues. Les commentaires recueillis font, entre autres, ressortir qu'un processus rigoureux, quoiqu'exigeant, a été mis en place et a mené à la production de plusieurs livrables de qualité. De plus, il a été possible de s'ajuster en cours de route à l'évolution des besoins. Certains mentionnent que cela est d'autant plus notable étant donné que c'était la première fois que le GEIBE menait un processus de la sorte et cela, tout en établissant de nouveaux partenariats avec les équipes de recherche universitaires.

Ces constats semblent s'appliquer à l'ensemble des projets, puisque le processus et les modalités mises en œuvre ont été, somme toute, assez similaires pour chacun d'entre eux. Ainsi, les difficultés et bons coups relevés aux sections précédentes s'appliquent à tous les projets, mais à des degrés divers, selon leur nature ou structure. Par exemple, le projet « Valeurs guides » a non seulement été le plus complexe, mais aussi celui qui a dû faire face à plus de contraintes et de difficultés.

Malgré les difficultés vécues, la formule des appels à projets et d'attribution de contrats à des équipes de recherche est considérée par les membres du GEIBE comme étant adéquate et présente plusieurs avantages :

- la formule permet de réaliser des projets que les ministères n'ont pas la capacité de faire et ainsi d'obtenir des informations utiles à leurs travaux dans un temps relativement court;
- l'expertise et la rigueur reconnues des équipes universitaires offrent un gage minimal de qualité, tout en assurant un certain degré « d'objectivité ou de neutralité », puisqu'elles n'ont pas de visée commerciale ou lucrative comme cela pourrait être le cas avec une firme privée;
- les partenariats développés dans le cadre de ces projets peuvent être profitables à d'autres travaux des ministères ou à d'autres projets des équipes de recherche;

La formule d'octroyer des contrats à des équipes de recherche est jugée adéquate pour réaliser les travaux requis, en particulier dans le contexte actuel où il n'y a pas de réseau de recherche sur le bruit au Québec.

- il s'agit d'une façon concrète de contribuer au souhait du GEIBE et à un objectif de la mesure 2.7 de développer la recherche sur le bruit au Québec, non seulement grâce au financement accordé, mais également en suscitant l'intérêt d'étudiants qui peuvent ainsi se familiariser avec différents milieux où leur expertise peut être appliquée.

Le principal désavantage relevé à cette formule réside dans le fait que les équipes universitaires ont généralement une approche plus théorique. Elles sont en effet souvent moins familières avec les contraintes liées aux contextes d'application ou autres considérations importantes du point de vue des ministères (ex. : importance que les mesures proposées soient démontrées efficaces, faisabilité considérant les coûts et autres contraintes, considérations politiques ou législatives). Selon certains répondants, ces inconvénients peuvent être compensés en gardant un bon encadrement par le biais de l'application des modalités de suivi incluses dans les contrats et en s'assurant de l'utilisation des résultats et livrables obtenus.

En fin de compte, les membres sont satisfaits en général du rythme de progression des projets :

- les mêmes échéanciers ont été conservés, malgré un démarrage lent et des délais dans les contrats de certains projets;
- les projets ont bien avancé, malgré les contraintes apportées par la situation de pandémie.

Néanmoins, un membre et quelques partenaires ont trouvé que le tout se déroulait trop rapidement. De plus, quelques membres suggèrent que si une nouvelle cohorte de projets est initiée, il serait selon eux judicieux d'éviter d'avoir plus de projets ou même possiblement privilégier d'en avoir moins et de ne pas les démarrer tous en même temps pour :

- assurer le suivi des projets déjà réalisés et une bonne utilisation des livrables déjà obtenus lors de la première phase;
- faciliter le suivi des nouveaux projets;
- avoir davantage le temps de commenter et de s'appropriier les nouveaux livrables.

### **Principaux facteurs ayant affecté la réalisation des projets**

Plusieurs facteurs ayant facilité ou, surtout affecté, le déroulement des projets ont déjà été notés dans les sections précédentes. Sans répéter l'information déjà présentée, les quelques facteurs, ressortis lors de l'analyse comme étant particulièrement déterminants sont abordés de façon plus globale ici et résumés au tableau 4 présenté plus loin. Afin de répondre au deuxième objectif de l'évaluation, ces facteurs y sont regroupés selon que leur impact a été favorable ou non et en fonction des trois grandes dimensions retenues dans le cadre conceptuel adopté, soit les influences provenant :

- du contexte et des conditions présentes au début des projets;
- des éléments de structure et de gouvernance en place;
- de la qualité des relations établies au sein de la concertation et avec les autres collaborateurs, ainsi que l'efficacité des processus mis en place pour favoriser la communication et la planification.

Il est à noter qu'il demeure tout de même difficile d'isoler l'effet spécifique de ces différents facteurs sur le déroulement et la réalisation des projets, étant donné les interrelations entre eux et le caractère dynamique du processus de mise en œuvre des projets. Quelques constats généraux peuvent tout de même être dégagés et sont présentés ci-dessous.

1. Un contexte et des conditions préalables généralement favorables, malgré l'arrivée de la pandémie, ont facilité le déroulement des projets et renforcé la capacité du GEIBE à faire face aux difficultés rencontrées.

Actif depuis plusieurs années avec une représentation assez stable, le GEIBE constitue un noyau solide d'acteurs motivés et prêts à collaborer dès le moment où la planification des projets a débuté. Par ailleurs, des travaux antérieurs avaient permis de bien définir la vision et les objectifs à atteindre, ce qui a facilité le choix et l'acceptation des projets à financer. Tous les membres ont ainsi contribué au bon déroulement des projets, à la résolution des problèmes rencontrés, ainsi qu'au respect des échéanciers serrés. L'implication directe des membres a aussi favorisé la pertinence des projets retenus, l'utilité des informations produites et la satisfaction envers les travaux réalisés.

Du côté des équipes de recherche, les relations déjà établies entre certains chercheurs ont facilité leur regroupement et ainsi offert au GEIBE une réponse satisfaisante à leurs besoins d'informations qui s'avéraient vastes et complexes. Même si les contraintes et les contextes concrets d'application ont moins été pris en compte par les équipes universitaires dans leurs travaux, des ajustements sont encore possibles et cette dimension pourra être davantage prise en compte une prochaine fois par l'ajout d'expertises spécifiques.

Enfin, quoique la pandémie ait nécessité une période d'adaptation pour tous et même mis sur pause certains travaux pour une courte période, son plus grand impact a été sur la disponibilité et la charge de travail supplémentaire que cela a imposé à certains membres, ainsi qu'aux responsables des équipes de recherche. Le GEIBE a tout de même su s'adapter rapidement à cette situation nouvelle, mettant à profit les solutions technologiques rendues disponibles et reprenant rapidement ses rencontres mensuelles. Par conséquent, les projets n'ont pas pris trop de retard, même si des prolongations ont dû être accordées à plusieurs contrats.

2. La structure et le fonctionnement adoptés pour mener les projets ont eu une influence positive sur leur déroulement.

Au fil du temps, le GEIBE a su instaurer un mode de fonctionnement permettant toujours à tous les membres de donner leurs idées, opinions ou commentaires, et cela tout en respectant les limites et les disponibilités de chacun. L'animation, la coordination et le suivi des travaux sont également soutenus par des personnes spécialement mandatées pour mener à bien ces fonctions, ce qui constitue une condition gagnante des actions concertées de façon générale, comme dans le cas présent.

L'attribution de tâches ou de rôles clés, comme l'animation, la coordination et le suivi des travaux, à des personnes formellement mandatées et du temps de dégagé pour cela constitue un facteur de succès reconnu de l'action intersectorielle et est à conserver.

Ces modalités de fonctionnement ont non seulement été appréciées et jugées facilitantes par les autres membres et par les partenaires universitaires, mais ont aussi permis d'assurer un suivi serré des projets, de partager assez rapidement les difficultés rencontrées et donc d'y apporter des solutions avant que cela ne mette en péril la réalisation des projets.

**Tableau 4 Principaux facteurs ayant influencé la mise en œuvre des projets du GEIBE associés à la PGPS**

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
<b>LIÉS AU CONTEXTE ET AUX CONDITIONS INITIALES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ GEIBE créé en 2013 : concertation et volonté de collaborer bien implantées.</li> <li>■ Actions en cours depuis plusieurs années afin de positionner le dossier du bruit environnemental au sein des ministères concernés.</li> <li>■ Certains chercheurs se connaissaient déjà et ont pu se regrouper assez facilement pour répondre à l'appel du GEIBE.</li> <li>■ Pandémie : mise en place d'outils technologiques facilitant la participation et la communication au sein du GEIBE (ex. : rencontres virtuelles, plateforme pour partager les documents).</li> <li>■ Contexte général avec un bon potentiel de réceptivité des outils qui seront produits : préoccupation envers le bruit de la part des acteurs présents sur le terrain et de la population (ex. : sources de nuisance dans les municipalités).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pandémie : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ communication et rencontres du GEIBE et du CGIBE affectées;</li> <li>■ disponibilité limitée de certains membres (coordination, implication dans les travaux et commenter les livrables);</li> <li>■ efficacité diminuée par l'adaptation requise au télétravail et aux nouveaux outils de communication virtuelle;</li> <li>■ disponibilité limitée des chercheurs et difficultés additionnelles pour recruter et superviser les ressources et produire les livrables;</li> <li>■ interactions limitées entre le GEIBE et les équipes de recherche.</li> </ul> </li> <li>■ Pas tous les ministères impliqués dans le GEIBE qui ont des experts sur le bruit et des représentants pour qui le dossier du bruit est une partie importante de leurs mandats, ce qui affecte leur capacité à s'investir dans les travaux et projets.</li> <li>■ Grande expertise scientifique des équipes de recherche, mais plus limitée quant aux contextes et contraintes d'application (ex. : aménagement du territoire, communication et vulgarisation, contextes et considérations politiques).</li> </ul>
<b>LIÉS À LA STRUCTURE ET À LA GOUVERNANCE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rôles de coordination et de suivi partagés entre deux personnes dûment mandatées et avec temps libéré (une pour les aspects administratifs et l'autre pour les contenus « scientifiques » avec les équipes de recherche).</li> <li>■ Structure reposant sur deux instances de concertation bien arrimées : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ GEIBE : professionnels et centré sur contenus et actions;</li> <li>■ CGIBE : gestionnaires assurant les liens décisionnels requis et la légitimité nécessaire à l'action.</li> </ul> </li> <li>■ Constance de la représentation au sein du GEIBE, surtout pour les trois ministères les plus interpellés par le dossier du bruit (MSSS, MELCC et MTQ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coresponsabilité souhaitée de deux ministères (ex. : suivi administratif, soutien conjoint à la coordination des comités et des projets) peu actualisée et qui a dû être « compensée » par l'implication accrue d'un seul ministère.</li> <li>■ Modalités et durée prévues pour les contrats moins propices à la formation et à la stabilité des équipes de recherche (ex. : stages à durée plus courte que les projets de maîtrise ou doctorat, étudiants et assistants de recherche à temps partiel).</li> <li>■ Contraintes administratives liées au calendrier de la PGPS et aux règles d'allocation budgétaires ont imposé des délais très serrés pour définir les projets, allouer les sommes et les utiliser.</li> </ul>

**Tableau 4 Principaux facteurs ayant influencé la mise en œuvre des projets du GEIBE associés à la PGPS (suite)**

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
<b>LIÉS AUX PROCESSUS ET AUX INTERACTIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Excellente dynamique de collaboration au sein du GEIBE avec capacité à dégager consensus : partage des idées et préoccupations, respects des différents points de vue, bonne participation aux différents travaux en fonction des intérêts et des disponibilités de chacun.</li> <li>■ Communications au sujet des projets et invitations aux membres du GEIBE à contribuer aux divers travaux faites de façon systématique, ouverte et fluide.</li> <li>■ Grande volonté des équipes de recherche de collaborer avec le GEIBE et grand intérêt pour les projets retenus qui permettent une application assez directe des connaissances sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Engagement et volonté à collaborer limités d'un membre du CGIBE qui a influencé négativement le déroulement de la période des appels à projets et d'élaboration des ententes avec les équipes de recherche.</li> <li>■ Collaboration nouvelle entre le GEIBE et les équipes de recherche qui comporte un certain degré de « méconnaissance mutuelle » du fonctionnement et des contraintes propres à chacun : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Universités</b> : la formation est leur mission première, délais associés au recrutement des étudiants et au calendrier académique, budgets habituellement obtenus en début de projet plutôt qu'au dépôt d'un livrable, temps plus long d'exécution des mandats;</li> <li>■ <b>Ministères</b> : livrables généralement attendus dans un court délai, considérants politiques peuvent rapidement modifier l'agenda et donc les priorités et les besoins.</li> </ul> </li> <li>■ Peu d'échanges « en personne » entre les membres du GEIBE et les équipes de recherche ou d'occasions de discuter et de se connaître davantage.</li> </ul>

Répartir les tâches entre deux personnes, l'une s'occupant davantage des aspects administratifs et l'autre servant de lien principal avec les équipes de recherche, semble aussi avoir été efficace et apprécié. Pour ce qui est des liens entre le GEIBE et les chercheurs, l'expérience vécue avec ces premiers projets démontre toutefois que des liens, même réguliers, avec une personne en particulier ne peuvent remplacer complètement des échanges plus directs entre les deux parties, en particulier à certains moments clés au cours des travaux.

3. La structure de gouvernance est fonctionnelle et n'est pas remise en cause, surtout si certaines conditions sont présentes pour assurer des processus efficaces et des relations satisfaisantes pour tous.

L'encadrement et le soutien apportés par le CGIBE en cours de réalisation des projets sont jugés par tous comme étant utiles et nécessaires. Ainsi, outre les contraintes vécues à la période où un membre du CGIBE était peu collaborateur, il n'y a pas d'autre enjeu majeur relevé à ce sujet, que ce soit par les membres du GEIBE ou par les gestionnaires consultés :

Maintenir une structure décisionnelle directement en lien avec le GEIBE, comme c'est le cas avec le CGIBE.

- les liens entre le GEIBE et le CGIBE sont faciles et harmonieux;
- la prise de décision y est généralement aisée, les gestionnaires étant déjà bien informés des enjeux par l'entremise de leur(s) représentant(s) au GEIBE et les propositions qui y sont amenées font déjà consensus au sein du GEIBE et sont appuyées par les travaux qui y ont été faits au préalable.

Les rencontres ayant été surtout axées sur l'approbation des propositions du GEIBE (ex. : choix des projets et mandataires, allocation des budgets) ou pour régler des difficultés vécues en cours de projet, elles ont été plus rares une fois tous ces détails réglés, surtout en contexte de pandémie. Un suivi plus régulier, avec des rencontres périodiques et non pas seulement lorsqu'une décision « administrative » est requise ou que des difficultés sont vécues pourraient toutefois aider les gestionnaires, par exemple, à :

- voir venir les actions et travaux prévus par le GEIBE et ainsi évaluer plus précocement les enjeux et opportunités;
- estimer la participation requise de leurs ressources membres du GEIBE et d'en évaluer et justifier l'impact sur leur charge de travail.

De plus, les difficultés vécues à une période où un membre peu collaborateur était présent au sein du CGIBE rappellent la fragilité de la concertation, laquelle repose, somme toute, grandement sur la volonté des personnes en présence. Cela met en lumière l'importance de rappeler et de maintenir l'engagement des acteurs à tous les niveaux de l'organisation, soit des professionnels aux décideurs, en passant par les gestionnaires, pour assurer la pérennité de la participation et des investissements et par conséquent de l'action.

Par ailleurs, plusieurs changements de représentants ayant eu lieu au cours des dernières années, il apparaît pertinent pour les gestionnaires interrogés de :

- réaffirmer l'engagement des partenaires;
- confirmer l'adhésion aux priorités retenues ou en déterminer de nouvelles en fonction des chantiers et travaux prévus au sein des différents ministères qui pourraient être pertinents pour l'avancement du dossier du bruit environnemental;
- s'assurer que les membres du CGIBE présentent une vision commune des rôles attendus de chacun, des objectifs à atteindre et des moyens les plus importants à mettre en place.

Enfin, jusqu'à maintenant, le leadership et la coordination du CGIBE ont été assurés par le MSSS, les autres ministères étant peu interpellés, surtout depuis 2019. Il serait donc utile d'explorer avec les membres du CGIBE comment ils pourraient s'impliquer autrement et s'investir dans d'autres types de rôles que la prise de décision ou l'approbation des activités du GEIBE. Entre autres, ils pourraient être invités à contribuer activement à raviver le positionnement du dossier du bruit environnemental au sein de leur ministère et auprès du comité directeur de la PGPS. Ils pourraient aussi représenter le comité à différentes occasions, contribuer à développer de nouvelles collaborations, faciliter les arrimages avec des partenaires ou encore participer à la recherche de financement.

Dans le même ordre d'idées, il pourrait être exploré avec eux la possibilité d'une participation accrue de leur part, soit directement ou financièrement, à la coordination ou au suivi de certains projets, afin d'aider à assurer la pérennité des efforts consentis et des gains obtenus jusqu'à présent, de même que la poursuite des travaux requis pour atteindre les objectifs.

Il est important de noter que les répondants, membres du GEIBE comme du CGIBE, ne remettent pas en cause la structure de gouvernance mise en place pour la mesure 2.7 sur le bruit environnemental qui repose sur la coresponsabilité du MSSS et du MELCC, puisque cela fait sens pour eux :

- le MSSS a la responsabilité de soutenir les partenaires, plan d'action en santé, et est le seul ministère dont le mandat permet d'englober toutes les dimensions liées aux problèmes de bruit environnemental;



- le MELCC détient plusieurs leviers d'action législatifs pour intervenir en matière de bruit environnemental;
- un partage des responsabilités s'inscrit dans l'esprit de la PGPS de favoriser l'engagement d'autres ministères pouvant avoir une influence sur les déterminants de la santé et la qualité de vie de la population.

### **Principales suggestions relevées concernant le CGIBE**

Réaffirmer l'engagement des membres, la vision souhaitée et les priorités communes.

Viser une participation plus « active » de tous les membres et que le comité soit plus impliqué dans le positionnement et l'avancement du dossier du bruit environnemental.

Explorer avec les membres, leur volonté de partager davantage les tâches et les investissements dans le respect de leur mission et de leurs responsabilités propres, de façon à assurer la pérennité des efforts déployés et de faire avancer le dossier du bruit environnemental.

Toutefois, plusieurs réitèrent que ce choix ne vienne pas complexifier davantage les relations et les conditions à respecter pour utiliser les sommes allouées et réaliser des projets. En effet, les contraintes et échéanciers imposés par les modalités mises en place pour assurer la mise en œuvre de la PGPS sont déjà importants. Ces modalités ont non seulement exigé une charge et un rythme de travail intense aux membres du GEIBE au début des projets, mais encore aujourd'hui alors qu'ils doivent, par exemple, planifier la suite avant d'avoir exploité au maximum les livrables déjà obtenus et d'en avoir observé les retombées sur le terrain.

Dans ce contexte, et surtout considérant les complications administratives et la surcharge de travail vécues avec la première cohorte de projets, certains s'interrogent sur la nécessité de décliner le partage des responsabilités souhaité jusqu'à une coresponsabilité sur le plan financier et un partage des budgets alloués pour les projets. Quoiqu'ils comprennent que cette façon de faire retenue par la PGPS puisse généralement favoriser une plus grande implication des différents partenaires et faciliter la concertation, ils ne croient pas que cela soit vraiment utile dans le cas de la mesure 2.7. Ils considèrent que la bonne collaboration et la vision commune présentes au sein du GEIBE assurent déjà l'implication des différents ministères et la collégialité des décisions.

Ainsi, et peu importe la décision qui pourrait être prise au sujet du partage ou non des sommes allouées entre les deux ministères responsables de la mesure 2.7, plusieurs répondants ont fait ressortir qu'il sera nécessaire que les modalités retenues pour actualiser un prochain plan d'action permettent de :

- simplifier le processus d'allocation des budgets et de réduire significativement les modalités et contraintes imposées lors de la première cohorte de projets puisque cela a eu un impact négatif significatif sur l'efficacité du processus et la mobilisation;
- assurer des conditions minimales afin de maintenir la confiance et l'engagement de tous les membres, par exemple avec :
  - un engagement officiel et de haut niveau de respecter les décisions prises en concertation, notamment en ce qui a trait au financement de certains projets qui peuvent se situer à l'extérieur du champ des responsabilités spécifiques des ministères qui assurent la gestion des fonds accordés;
  - une gestion transparente comportant une reddition de compte régulière aux autres ministères partenaires.

4. Les relations positives au sein du GEIBE et la volonté de collaborer des partenaires constituent une force dont a bénéficié la mise en œuvre des projets.

Tous les membres considèrent que le GEIBE est un bel exemple de concertation :

- la participation de tous les membres est jugée très bonne et « active » et chacun y démontre ouverture et respect;
- de multiples occasions sont offertes à tous de s'impliquer selon leur disponibilité et chacun a toujours la possibilité de faire valoir les préoccupations de leur ministère ou organisation;
- le groupe est bien structuré et rigoureux avec un fonctionnement bien rodé et efficace qui assure un bon suivi et une bonne communication aux membres;
- le groupe est dynamique menant plusieurs projets avec des livrables concrets.

Quelques membres soulignent tout de même quelques revers au fonctionnement efficace et au dynamisme du GEIBE et auxquels une attention devrait être portée pour en assurer la pérennité :

- Tous les membres auront-ils la capacité de maintenir un aussi haut niveau d'investissement que ce qui a été fait avec les projets de la PGPS à long terme?
- Dans le feu de l'action et au cœur d'un quotidien bien rempli, de quelle façon s'assurer que tous, mais en particulier les nouveaux membres, puissent facilement suivre et s'approprier l'historique des nombreux travaux et les contextes particuliers dans lesquels ils s'inscrivent, les rôles et responsabilités des différents ministères et le partage des tâches entre eux, etc.?
- Comment réserver, à travers la planification et le suivi des multiples projets, davantage de temps de rencontre pour des échanges permettant de discuter de sujets « d'application concrète » qui mène le GEIBE à partager les dossiers en cours dans chaque organisation et à développer une certaine vision commune et davantage d'uniformité et de cohérence?

Par ailleurs, et de façon similaire à ce qui a été proposé pour le CGIBE, quelques membres proposent d'examiner si un plus grand partage des rôles et une plus grande implication de l'ensemble des membres du GEIBE sont possibles afin de faciliter la réalisation des projets et de répartir plus équitablement la charge de travail. Selon eux, certains membres pourraient s'impliquer plus directement dans la définition et le suivi de certains projets où ils ont un intérêt plus grand et seront les principaux utilisateurs des résultats, ceci, même si le projet dépasse en partie leur mission et leurs responsabilités propres.

Finalement, il est important de souligner l'influence positive de la volonté partagée du GEIBE et des équipes de recherche de collaborer. En effet, même si un temps d'adaptation a été requis avant que chacun prenne connaissance et s'ajuste aux contraintes et réalités propres à chaque milieu, tous ont fait preuve d'ouverture. Par conséquent, des compromis et des solutions ont toujours pu être trouvés et tous considèrent que l'expérience est somme toute positive malgré certaines difficultés vécues. Plusieurs suggestions ont aussi été relevées et il est probable que les collaborations futures seront plus faciles à établir et davantage satisfaisantes pour tous, maintenant qu'une première expérience a été vécue et que les deux parties ont appris à se connaître.

## 5 Appréciation des produits obtenus dans le cadre des deux projets de la PGPS évalués de plus près

Un des objectifs de l'étude consiste à évaluer la satisfaction générale des membres du GEIBE et de destinataires visés à l'égard des produits livrés dans le cadre du projet « Valeurs guides » et du projet de guide sur les activités récréatives bruyantes. Les principaux thèmes abordés lors des entrevues à ce sujet sont liés aux facteurs considérés comme étant importants à prendre en compte pour favoriser l'utilisation des livrables. Les questions ont donc non seulement porté sur l'appréciation des documents obtenus, mais elles ont aussi sondé leur opinion quant à d'autres facteurs pouvant aider ou nuire à leur utilisation (ex. : contraintes perçues, réceptivité dans le milieu, intention d'utiliser le livrable, autres informations requises). Finalement, des suggestions concrètes des répondants quant aux canaux et aux moyens à privilégier pour faire connaître les outils développés aux acteurs ciblés ont été recueillies afin d'alimenter les travaux à venir du GEIBE à ce sujet.

### 5.1 Les rapports de recherche produits dans le cadre du projet « Valeurs guides »

---

Pour le projet « Valeurs guides », les livrables convenus avec les équipes de recherche correspondent à une série de rapports de recherche, faisant état de la méthodologie retenue et résumant les informations relevées à différentes étapes du projet et en fonction des thématiques ciblées (ex. : valeurs guides, limites d'exposition, indicateurs et méthodes d'évaluation à considérer). Même si plusieurs rapports ont été produits, le rapport final est en fait le produit le plus attendu puisqu'il résume et intègre les contenus abordés dans les livrables intermédiaires. Ces documents sont destinés principalement aux membres du GEIBE, même si certains de leurs collègues impliqués dans des travaux ou actions associés au bruit environnemental pourraient aussi utiliser ces informations. L'opinion de ces autres personnes n'a toutefois pas été recueillie.

Sept des neuf membres du GEIBE interrogés avaient pris connaissance des rapports de recherche produits dans le cadre du projet « Valeurs guides » de façon suffisante pour en donner une opinion éclairée. Trois aspects ont été examinés avec eux, soit leur appréciation générale du matériel obtenu, leur perception quant à l'utilisation probable du matériel et leurs suggestions pour en faciliter l'appropriation et la diffusion.

#### Appréciation du matériel obtenu

Tous les membres qui ont répondu à cette question sont satisfaits des rapports obtenus. Ils considèrent que ceux-ci :

- sont bien organisés, permettant un repérage aisé à l'aide de la table des matières;
- répondent à un besoin et fournissent de nouvelles informations appuyées, utiles et utilisables auxquelles chacun pourra se référer dans ses travaux;
- constituent un bon travail de déblayage, d'autant plus qu'il s'agissait d'un projet ambitieux à réaliser dans un temps relativement restreint, qui englobait plusieurs sources de bruit et faisait appel à différentes expertises (ex. : acoustique, aménagement, perception sonore).

La plupart indiquent également que ce matériel a déjà été utilisé ou estiment qu'il pourra être utilisé en temps opportun ou à titre de document de référence. Néanmoins, la moitié des membres qui ont répondu à cette question considèrent que du travail reste à faire afin d'en atteindre le plein potentiel d'utilisation.

Selon eux, les livrables offrent un survol assez exhaustif de beaucoup de contenus, mais ne proposent pas beaucoup de positionnement clair ou de recommandations précises qui pourraient permettre d'établir facilement des balises communes. Du travail reste donc à faire pour que ce matériel puisse conduire à l'établissement de valeurs guides et de limites d'exposition davantage harmonisées entre les ministères. Déjà, une deuxième phase à ce projet a été amorcée afin d'arrimer davantage les connaissances acquises aux réalités et contextes d'application propres au Québec. D'autres travaux et discussions seront toutefois nécessaires afin de déterminer comment et pour quels aspects il pourrait être possible de convenir de certaines balises communes qui pourront être considérées par les différents ministères dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Finalement, quelques membres rapportent qu'au moment de définir le projet, ils étaient conscients de l'ampleur du travail demandé. Il a tout de même été décidé d'aller de l'avant afin d'inclure le plus possible les intérêts diversifiés des membres. Dans ce contexte, ils considèrent satisfaisant le travail réalisé par les équipes de recherche qui ont, selon eux, fait le maximum avec les conditions qui leur ont été imposées. Comme mentionné à quelques reprises dans la section portant sur le processus de mise en œuvre, il aurait probablement été nécessaire de réduire la portée des contenus à couvrir ou d'accorder un échéancier plus long et mieux adapté à l'ampleur du projet pour arriver à traiter avec plus de profondeur l'ensemble des thèmes retenus pour ce projet.

### **Suggestions pour en faciliter la diffusion et l'utilisation**

Puisque les membres du GEIBE et leurs collègues constituent le principal public ciblé par les documents produits dans le cadre du projet « Valeurs guides », aucun enjeu majeur n'avait été soulevé en matière de diffusion et de soutien à l'utilisation de cette information (ex. : besoin de vulgarisation). Il n'y a pas eu non plus de réflexion ou de modalités particulières qui avaient été prévues au moment de la collecte des données pour faire connaître ces informations à un cercle plus large de personnes au sein de l'appareil gouvernemental ou auprès d'autres acteurs ou organismes. Néanmoins, lorsque ce thème a été abordé lors de l'entrevue, des membres ont soulevé quelques questionnements ou préoccupations à cet égard :

- Le GEIBE devrait-il évaluer si d'autres personnes dans les ministères ou dans d'autres organismes auraient avantage à connaître au moins certaines des informations obtenues? Quelle utilisation pourraient-elles en faire? Les directions des communications ou autres ressources au sein des différents ministères membres du GEIBE pourraient-elles aider à identifier ces personnes?
- Étant donné qu'il est probable que les autres personnes susceptibles d'utiliser ces informations ne sont pas des experts du bruit, serait-il plus utile de produire au préalable certains documents plus ciblés, simplifiés et résumés en y incluant si possible certaines recommandations?
- Une simple transmission de document ou une annonce de la disponibilité de cette information serait-elle suffisante? D'autres moyens de diffusion, comme un webinaire pourraient-ils aider à leur faire connaître et comprendre ces informations?
- Comment ce document doit-il être « publié » pour qu'il puisse être effectivement utilisé et cité à titre de document de référence dans le cadre de différents travaux, que ce soit lors de la révision ou de l'élaboration de politiques, de directives ou d'orientations, de la rédaction d'avis ou autres?
- Est-il nécessaire de faire une publication « officielle » du rapport final (en entier ou certains extraits) ou peut-il être considéré comme un « document interne » ou autre? Dans ce cas, comment devrait-il être « positionné » afin que sa publication ne soit pas retardée ou remise en question à cause d'enjeux possibles que cela pourrait soulever (ex. : indiquer qu'il s'agit d'un matériel s'inscrivant dans « une démarche visant à éclairer le gouvernement, à alimenter les réflexions et non pas d'une prise de position officielle »)?

- Est-il possible de repérer les moments les plus stratégiques ou opportuns pour faire connaître, ou rappeler selon le cas, la disponibilité de cette information afin qu'elle soit prise en compte (ex. : lors de l'élaboration ou la révision d'un règlement, d'une politique, d'un avis, etc.)? Des opportunités ont-elles déjà été « manquées » ou risquent-elles de l'être à court terme?

Le potentiel de diffusion et d'utilisation des informations obtenues semble donc peut-être plus grand que ce qui avait été estimé au départ. Par conséquent, le GEIBE devra déterminer l'énergie qu'il souhaite et peut investir pour les faire connaître, en prenant en compte les retombées potentielles d'une plus grande utilisation de l'information produite pour l'atteinte des objectifs qu'il poursuit.

## 5.2 Le guide à l'intention des municipalités sur la gestion et la planification de certaines activités récréatives bruyantes

---

« Moi le guide, c'est plus comment les endiguer [les situations pouvant causer des problèmes], les diminuer ou les limiter. C'est la portion qui pour moi me parle plus, ou qui me semble plus intéressante. » Acteur municipal

Pour le projet portant sur les activités récréatives bruyantes, les principaux utilisateurs visés par le guide élaboré sont les municipalités. En effet, l'objectif principal de ce guide est de les outiller pour qu'elles puissent prévenir et gérer les problèmes de bruit liés aux quatre types d'activités qui y sont abordés. Il est toutefois encore trop tôt pour en évaluer l'utilité et ses retombées puisque celui-ci n'a pas encore été officiellement diffusé. Néanmoins, un volet de l'évaluation a permis de recueillir, de façon exploratoire, l'opinion d'une douzaine d'acteurs municipaux ayant des profils variés en lien avec les aspects suivants :

- leur appréciation du document, dans sa forme et dans son contenu;
- leur perception de l'applicabilité des recommandations proposées;
- leurs suggestions pour la diffusion et le soutien à l'utilisation du guide.

Les pages qui suivent présentent un bref résumé des constats obtenus à ce sujet, auxquels l'opinion générale de certains membres du GEIBE qui avaient pris connaissance du guide (n = 7) est parfois ajoutée de façon complémentaire à celles des acteurs municipaux lorsque pertinent. Le lecteur intéressé trouvera, à l'annexe 5, plus de détail quant aux commentaires et suggestions recueillis auprès des acteurs municipaux (n = 13).

### Appréciation générale du guide élaboré

Presque tous les acteurs municipaux sont satisfaits du guide élaboré à leur intention, la moitié sont même très satisfaits. En fait, seulement deux personnes se disent peu satisfaites, principalement parce qu'elles considèrent que la diffusion d'un guide pratique n'est pas suffisante pour garantir l'application des recommandations. Elles estiment qu'une approche globale incluant différents types d'actions est nécessaire (ex. : sensibilisation de la population, leviers législatifs et administratifs, aide concrète pour implanter les solutions, etc.). Par le fait même, leurs propos ont été moins centrés sur le guide comme tel et portaient davantage sur des façons plus générales d'agir afin de réduire le bruit environnemental dans leur milieu. Globalement, la plupart des répondants considèrent le guide comme étant pertinent et utile. Le tableau 5 résume les principaux constats et propos recueillis auprès des acteurs municipaux au sujet du guide.

**Tableau 5 Principaux constats et résumé des propos recueillis auprès des acteurs municipaux au sujet du guide élaboré à leur intention sur les activités récréatives bruyantes**

Principaux constats	Résumé des commentaires recueillis
<b>La présentation et l'organisation du guide sont satisfaisantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le guide est bien conçu, intéressant, bien organisé, et permet de regrouper beaucoup d'information utile au même endroit.</li> <li>■ La structure des différentes sections convient et permet de se repérer facilement, ce qui fait en sorte que même si le guide est assez volumineux, la plupart ne croient pas qu'il soit nécessaire de faire des guides séparés pour chaque type d'activités.</li> <li>■ La synthèse, placée en début de document constitue, selon plusieurs répondants, un bon aide-mémoire, mais celle-ci devrait être améliorée selon certains ou parfois n'est pas jugée essentielle par d'autres, quoiqu'il en soit :             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ elle permet d'avoir un aperçu des contenus du guide ou d'en faire une lecture allégée;</li> <li>■ elle est bien structurée avec environ une page par section et le renvoi aux pages des sections suivantes sont jugées utiles et devraient être conservées;</li> <li>■ elle devrait se limiter à mettre l'accent sur les bonnes pratiques ou les gestes à poser : les aspects plus techniques, comme les tableaux de valeurs limites ne devraient pas s'y retrouver puisqu'il s'agit de notions plus difficiles à comprendre sans explications et avec lesquelles la plupart des acteurs municipaux ne sont pas familiers, ce qui peut les « intimider » ou les rendre plus rébarbatifs à explorer davantage les contenus du guide.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Les contenus abordés sont pertinents et utiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le guide est souvent qualifié de « complet » et même si ce ne sont pas tous les contenus qui seront utilisés à court terme, le guide constitue une « base de référence » que plusieurs souhaitent conserver.</li> <li>■ Peu de répondants ont noté des informations comme étant peu utiles, et dans ces cas, les éléments relevés pouvaient aussi être jugés par d'autres comme étant très utiles, faisant ainsi ressortir la variété des besoins.</li> <li>■ Les annexes comprennent plusieurs éléments d'informations qualifiés de très intéressants et d'utiles lesquels, selon les répondants, facilitent souvent la compréhension ou illustrent plus concrètement les recommandations (ex. : échelle de niveaux sonores, mesure du bruit avec un téléphone intelligent). Par conséquent, certains suggèrent d'y faire référence de façon plus saillante dans le texte, surtout pour ce qui est des pages expliquant davantage les notions associées aux caractéristiques du bruit et aux niveaux sonores.</li> <li>■ Les champs de tir et les circuits de course de véhicules motorisés sont peu fréquents, en conséquence, peu de commentaires reliés à ces deux sections ont été relevés, la plupart des répondants ne se sentant pas concernés ou expliquant que leur municipalité est peu impliquée dans la gestion de ce type d'activités, même lorsqu'elles sont présentes.</li> </ul>

**Tableau 5 Principaux constats et résumé des propos recueillis auprès des acteurs municipaux au sujet du guide élaboré à leur intention sur les activités récréatives bruyantes (suite)**

Principaux constats	Résumé des commentaires recueillis
<p><b>Les contenus présentés dans le guide sont généralement assez faciles à comprendre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'information est présentée de façon claire, efficace et succincte.</li> <li>■ Les contenus sont suffisamment détaillés pour pouvoir en guider l'application, sans pour autant viser à faire des « experts » des lecteurs.</li> <li>■ Certains aspects plus techniques et certaines notions plus théoriques sont plus difficiles à comprendre et jugés moins utiles à l'application des recommandations; ces informations sont néanmoins considérées par plusieurs comme étant nécessaires, notamment dans le cas où ils auraient besoin de recourir à des experts ou pour avoir des balises plus objectives en cas de plainte ou de litige;</li> <li>■ Les illustrations et les exemples concrets présentés majoritairement en annexe sont des aspects particulièrement appréciés qui, selon plusieurs, pourraient être introduits dans le texte principal ou minimalement y être mentionnés de façon plus saillante s'ils demeurent en annexe.</li> </ul>
<p><b>Le guide semble atteindre ses objectifs en matière de transfert de connaissances</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Au moins les trois quarts des répondants affirment que ce dernier les aide à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ mieux comprendre pourquoi certains bruits sont plus dérangeants que d'autres et comment leurs effets peuvent s'additionner;</li> <li>■ repérer des situations potentiellement problématiques;</li> <li>■ savoir comment gérer et planifier ces types d'activités de façon à en limiter les impacts négatifs;</li> <li>■ avoir des lignes directrices pour ajuster, au besoin, leur réglementation.</li> </ul> </li> <li>■ Onze des 13 répondants affirment que le guide leur permet de : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ prendre en compte différents aspects en lien avec le bruit et ses effets, auxquels souvent ils n'avaient pas pensé, notamment dans le cadre de projets d'aménagements (ex. : développement d'une place publique, de terrains de sports, d'un théâtre en plein air);</li> <li>■ obtenir des normes ou balises crédibles auxquelles ils peuvent se fier pour répondre aux citoyens, avoir certaines exigences envers les promoteurs ou organisateurs d'événements, se comparer, déterminer les niveaux de bruits qu'ils pourraient accepter ou inclure dans leur réglementation, etc.;</li> <li>■ avoir accès à des informations leur permettant de mieux comprendre, et par la suite d'être capable d'expliquer, certains problèmes vécus;</li> <li>■ avoir des exemples concrets d'application des bonnes pratiques et de mesures du bruit;</li> </ul> </li> <li>■ obtenir l'information dont ils ont besoin pour appliquer les recommandations qu'ils souhaitent retenir, surtout si des outils complémentaires proposés deviennent disponibles.</li> </ul>

Différentes suggestions sont tout de même proposées pour améliorer la présentation, l'organisation ou les contenus abordés dans le guide. Ces propositions, présentées avec plus de détail à l'annexe 5, visent principalement à faciliter le repérage des informations à l'intérieur du guide et à faciliter la compréhension des informations plus techniques. Plusieurs propositions d'outils complémentaires qui pourraient accompagner le guide ont aussi été rapportées afin que celui-ci soutienne davantage la mise en application des recommandations. Ces suggestions, aussi détaillées à l'annexe 5, peuvent être regroupées selon trois grands types de matériel additionnel :

- des modèles de résolution et du matériel de communication déjà préparé ou « clé en main » facilement adaptable ou personnalisable afin de leur faciliter la tâche et sauver temps et argent;
- des exemples concrets et plus détaillés de mesures ou de solutions appliquées par des municipalités du Québec;
- des indications, plutôt que simplement des références bibliographiques, pour aider à trouver et, dans certains cas, à bien choisir des ressources d'expertises d'organismes publics ou de firmes privées, ainsi que du matériel utile à l'application de certaines recommandations.

Sans nécessairement intégrer tous les nouveaux outils directement dans le guide afin de ne pas le surcharger, ceux-ci doivent tout de même être facilement et rapidement accessibles. Ainsi, certains répondants suggèrent que la liste des informations additionnelles disponibles soit minimalement clairement mentionnée dans le guide, ainsi que les références ou même des hyperliens pour les retrouver facilement. Des outils pourraient aussi être expliqués ou rendus disponibles lors d'activités de diffusion ou de formation.

Dans le même ordre d'idées, quelques répondants ont indiqué qu'ils seraient également intéressés à ce que le guide considère d'autres problématiques de bruit associées à des activités récréatives qu'ils jugent tout aussi ou même parfois plus importantes, notamment dans les parcs, près des plans d'eau ou des sentiers de véhicules récréatifs (voir annexe 5 pour la liste complète).

En fin de compte, la grande majorité des acteurs municipaux ont une appréciation plutôt positive du guide élaboré. Il semble également que ce dernier permet d'atteindre plusieurs des objectifs en matière de transfert de connaissances, la plupart des répondants indiquant que le guide les aide à comprendre et à mieux gérer leurs activités bruyantes de façon à en limiter les impacts négatifs. La plupart estiment ainsi être mieux outillés pour planifier et gérer ces types d'activités récréatives.

Ces constats s'avéreront probablement rassurants pour les membres du GEIBE, dont l'appréciation du guide est plus mitigée. En effet, la moitié de ceux qui ont répondu à cette question ont émis une certaine réserve, considérant que celui-ci n'est pas encore optimal et nécessiterait des améliorations avant sa diffusion pour en favoriser l'utilisation (ex. : degré de vulgarisation insuffisant, questionnement quant à l'adaptabilité du guide au contexte des petites municipalités). L'autre moitié est très satisfaite du guide, considérant qu'il constitue un nouvel outil, regroupant beaucoup d'informations pertinentes dans un seul document, lequel s'avérera utile même s'il n'est pas parfait.

### **Applicabilité des recommandations proposées dans le guide**

L'utilité d'un guide tel que celui qui a été produit sur les activités récréatives bruyantes s'actualise pleinement lorsqu'il est utilisé et que les recommandations qui s'y retrouvent sont appliquées. Il est donc intéressant de constater que :

- la moitié des acteurs municipaux consultés affirment qu'il est très probable qu'ils vont appliquer certaines des recommandations proposées, même si ce ne sont pas toutes les mêmes qui sont retenues, les choix variant selon le contexte de chacun;
- deux personnes seulement, soit celles moins satisfaites du guide, disent qu'il est peu probable qu'elles vont appliquer des recommandations, dont l'une qui considère que les élus et la population doivent être sensibilisés au préalable et l'autre affirmant qu'elle n'a actuellement pas les ressources nécessaires.



Ceci dit, il ne semble toutefois pas que cela se fasse aisément, les répondants considérant, presque à parts égales, que les recommandations proposées sont, en général, assez ou peu facilement applicables. Encore une fois, une variation est observée quant à ce qui est considéré comme étant facilement ou plus difficilement applicable, correspondant à la variété des contextes retrouvée parmi les répondants (voir l'annexe 5 pour plus de détails sur les contraintes relevées). Certains constats peuvent tout de même être tirés des propos recueillis :

- Les recommandations pouvant être mises en place sans budget supplémentaire ou à faibles coûts semblent plus facilement applicables, même pour les municipalités plus grandes.
- Les municipalités de toutes tailles peuvent avoir des contraintes, incluant les plus grandes et même si elles ont davantage de moyens.
- Il semble plus difficile d'introduire de nouveaux aménagements pour des activités qui sont déjà en place depuis plusieurs années, comparativement à considérer l'application de recommandations lors de la planification de projets à venir.
- Certaines recommandations, comme d'éviter un nombre répété d'événements au même endroit, sont déjà mises en place autant par les petites municipalités qui ont peu d'événements, que par les grandes qui ont déjà tendance à les disperser sur leur territoire.
- Les recommandations qui visent plus directement à diminuer l'exposition au bruit (ex. : orientation de la scène et sonorisation, sensibilisation et prêts de PAI) sont jugées plus souvent applicables, comparativement à celles qui relèvent davantage des bonnes pratiques de gestion ou de planification (ex. : rapport de conformité, enquête de dérangement).
- Les mesures sophistiquées du bruit, faites par des experts ou à l'aide d'appareils coûteux, sont souvent jugées difficilement applicables par les plus petites municipalités, à moins que des plaintes ne puissent en justifier la dépense auprès des élus. Des méthodes plus simples, comme l'utilisation d'une application pour téléphones cellulaires, semblent toutefois être à leur portée, notamment pour leur permettre d'avoir au moins un aperçu qui, selon eux, serait suffisant dans la plupart des cas pour s'assurer du respect d'un seuil acceptable.
- Les activités de sensibilisation au port de PAI par les participants, sont perçues comme étant assez facilement applicables par tous, surtout si des outils de communication faciles d'utilisation sont rendus disponibles. Toutefois, quelques répondants considèrent que cela relève davantage de la responsabilité individuelle et que les municipalités n'ont pas vraiment à s'y impliquer.

Quoiqu'il en soit, les répondants estiment que les recommandations seraient probablement bien reçues de la plupart de leurs élus puisqu'ils ont à cœur le bien-être de leurs citoyens. Ils auraient probablement des réserves similaires à celles déjà exprimées, notamment pour ce qui est des coûts et de porter attention à ne pas empêcher ou limiter la tenue des événements.

En somme, presque tous les répondants estiment que le guide n'est pas trop contraignant, percevant qu'ils peuvent retenir les solutions proposées qu'ils jugent applicables à leur situation. À ce sujet, quelques-uns mentionnent qu'ils considèrent comme normal qu'un guide présente les meilleures options et invite les lecteurs à « tendre vers une situation idéale ». Pour aider à l'application des recommandations, quelques suggestions ont été formulées. Certaines rejoignent les propositions déjà énoncées pour améliorer le guide (voir annexe 5) et d'autres sont plutôt des actions à prévoir à moyen terme et de façon complémentaire à la diffusion du document, soit :

- rendre certaines recommandations graduellement obligatoires pour les municipalités ou pour les promoteurs et organisateurs d'événements ou encore faire en sorte qu'elles deviennent peu à peu

conditionnelles à l'obtention d'une subvention ou d'une commandite, comme cela a été le cas pour l'implantation graduelle d'exigences associées au respect de l'environnement;

- mettre en place une façon de reconnaître et de faire valoir les efforts consentis à diminuer les impacts du bruit sur les participants et les résidents (ex. : affiches disant que l'événement se préoccupe du bruit dans le voisinage, de la santé auditive de ses participants; accorder une sorte de « certification » en fonction de l'ampleur des efforts déployés).

Ces idées, jumelées aux suggestions rattachées à la diffusion du guide qui sont présentées à la section suivante, offrent un bassin intéressant d'idées au GEIBE afin d'améliorer et surtout de compléter le guide produit avec d'autres actions ou moyens qui pourront en faciliter l'application.

### **Suggestions pour faciliter la diffusion et l'utilisation du guide**

Plusieurs commentaires et suggestions concrètes ont été recueillis afin de faire connaître le guide aux acteurs pertinents et d'en soutenir l'appropriation par les personnes les plus susceptibles de voir à l'application des recommandations proposées. Les éléments proposés le plus souvent par les acteurs municipaux rencontrés sont résumés au tableau 6, alors que le lecteur intéressé trouvera plus de détails à ce sujet à l'annexe 5.

Ces suggestions se rapportent aux meilleures façons d'intéresser et d'outiller les élus et les professionnels chargés de planifier et de gérer des activités récréatives. D'autres avenues proposées sont également à explorer, comme miser sur l'influence potentielle d'autres acteurs auprès des municipalités ou des promoteurs d'événements ou utiliser les réseaux déjà bien établis pour joindre efficacement les acteurs visés.

En complément, il est suggéré d'avoir un site Internet bien référencé, où retrouver toutes les informations, ressources et outils pertinents, les enregistrements des webinaires et idéalement pouvoir y poser des questions. De la même façon, il est proposé d'effectuer des rappels périodiques, puisque ces préoccupations sont faciles à « oublier » dans le feu de l'action, n'étant généralement pas considérées comme une priorité.

Ces suggestions rejoignent également les commentaires recueillis auprès des membres du GEIBE qui souhaitent collaborer avec des organismes en lien avec les acteurs terrain et qui reconnaissent que des moyens plus élaborés sont nécessaires pour faire connaître et soutenir l'application des recommandations proposées dans le guide. Ce volet de l'évaluation a permis d'obtenir des propositions très concrètes que le GEIBE pourra considérer dans son plan de diffusion.

**Tableau 6 Principales recommandations proposées par les acteurs municipaux pour faciliter la diffusion et l'utilisation du guide élaboré à leur intention sur les activités récréatives bruyantes**

Principales recommandations	Résumé des commentaires recueillis
1. Sensibiliser les élus.	<p>Il est clair que le guide n'est pas conçu pour des élus (trop long, trop détaillé, trop complexe), par conséquent, ils ne devraient pas être les principaux acteurs visés par les activités de diffusion.</p> <p>Il est tout de même suggéré de sensibiliser les élus et les directions des municipalités (directeur général et autres pertinents) à ces problèmes avec de courtes capsules, annonces ou autres interventions, puisqu'il est jugé utile qu'ils soient au courant lorsque des orientations ou des propositions leur seront apportées pour décision à ce sujet.</p> <p>Les instances en place, comme l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sont des canaux intéressants à solliciter à ce sujet.</p>
2. Outiller les professionnels.	<p>Il serait préférable de viser à informer, outiller et soutenir directement les personnes qui supervisent, planifient ou organisent les événements dont il est question dans le guide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour les activités récréatives se sont souvent des personnes attirées au service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire, des relations avec la communauté, etc. qui s'occupent de la programmation des activités récréatives et des événements dans les municipalités.</li> <li>■ Dans les petites municipalités, c'est souvent le même employé qui s'occupe de tout, alors que les plus grandes villes auront une équipe qui pourra se répartir les tâches ou les événements.</li> <li>■ Le service d'urbanisme peut être impliqué lors de la planification ou du développement d'un nouveau projet ou de l'aménagement de nouvelles installations. Une fois que cela est en place, ce sont leurs collègues des autres directions qui s'occupent d'organiser ces activités et de les gérer.</li> </ul>
3. Miser sur des réseaux bien établis qui collaborent déjà avec les acteurs recherchés.	<p>Des réseaux déjà bien établis et structurés aux paliers national et régional pour rejoindre les acteurs municipaux ou encore d'autres types d'acteurs d'intérêt (ex. : promoteurs indépendants) devraient être mis à profit. Ces réseaux pourraient, non seulement informer les acteurs ciblés de la publication du guide, mais aussi être consultés au besoin ou même être interpellés afin d'y instaurer un réseau « d'intermédiaires » pouvant apporter un soutien à l'application de certaines recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ces organismes travaillent souvent de près avec les municipalités, grandes ou petites, et ont non seulement des rencontres régulières où le sujet du bruit pourrait être abordé, mais aussi des colloques ou congrès annuels où des kiosques ou des activités de formation pourraient être présentés.</li> <li>■ Parmi les organismes les plus mentionnés se trouvent : l'Association québécoise du loisir municipal, les unités régionales de loisirs, l'organisme Événements et Attractions Québec et le regroupement des festivals régionaux artistiques (REFRAIN), ainsi que l'Ordre des urbanistes.</li> <li>■ Pour les élus, les instances en place, comme UMQ et FQM sont des canaux intéressants à solliciter à ce sujet. Les municipalités régionales de comté (MRC) pourraient aussi être intéressées à certains aspects, notamment à ce qui touche à la réglementation.</li> </ul>

**Tableau 6 Principales recommandations proposées par les acteurs municipaux pour faciliter la diffusion et l'utilisation du guide élaboré à leur intention sur les activités récréatives bruyantes (suite)**

<b>Principales recommandations</b>	<b>Résumé des commentaires recueillis</b>
4. Explorer différentes avenues afin d'établir d'autres collaborations utiles.	Plusieurs répondants ont suggéré de sensibiliser d'autres types d'acteurs à la problématique du bruit et de les informer au sujet du guide et des recommandations qui y sont proposées, soit les grands commanditaires (publics et privés), les promoteurs de grands événements, les firmes spécialisées en sonorisation, ainsi que les organismes subventionnaires impliqués dans ce type d'événements, tels Tourisme Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste.
5. Miser sur des moyens de diffusion permettant des interactions directes avec les utilisateurs visés par le guide.	Comme ce qui est proposé par les bonnes pratiques, les répondants considèrent que des formations brèves ou de courts webinaires sont des moyens plus efficaces d'assurer la compréhension du guide et l'application des recommandations, comparativement à sa simple diffusion ou à l'annonce de sa publication. Pour plus d'efficacité, ces interventions pourraient, selon eux : <ul style="list-style-type: none"><li>■ s'insérer dans les congrès ou les rencontres régulières des différents organismes déjà cités;</li><li>■ présenter de façon sommaire le guide, en faisant ressortir les éléments les plus importants à considérer;</li><li>■ proposer aussi des volets optionnels et complémentaires qui porteraient sur des aspects précis, comme la mesure du bruit et les avantages et limites des différents outils disponibles, la calibration d'une application par téléphone cellulaire, des exemples d'aménagements qui ont porté fruit, etc.;</li><li>■ permettre de poser des questions à des personnes-ressources à partir des préoccupations et des difficultés vécues par les personnes sur le terrain ou de partager les expériences</li></ul>

## 6 Appréciation des retombées des projets

« Dans le contenu que les projets de recherche nous ont, nous permettent nous d'acquérir, c'est terriblement pertinent pour notre travail, là. C'est un input prépondérant pour après ça des documents qu'on prépare, des documents, des politiques, des orientations qu'on fait nous au ministère, donc dans la justification, la pertinence de l'exercice pour le contenu, ça c'est tout à fait pertinent là, ça rentre tout à fait dans ce qu'on avait besoin, où on était rendu. » Gestionnaire

Tous les membres du GEIBE se disent globalement satisfaits des résultats atteints jusqu'à présent avec les projets de la PGPS et les deux tiers sont même « très satisfaits ». En effet, les projets leur ont permis d'obtenir un document de vision, plusieurs rapports de recherche comportant des données probantes et actuelles, ainsi que trois guides de pratique guidant pour aider les acteurs terrain à réduire les effets nuisibles du bruit environnemental. De nouvelles collaborations ont aussi été établies avec plusieurs équipes de recherche provenant de quatre universités québécoises. L'évaluation positive des membres du GEIBE s'appuie également sur les aspects suivants :

- Les projets ont répondu à leurs besoins, ils ont produit des informations pertinentes pour leur travail et tous les membres y trouvent quelque chose à utiliser.
- Les projets ont permis de faire un bon tour d'horizon des principaux problèmes associés au bruit et les nouvelles connaissances acquises :
  - ont fourni une bonne base de référence pour leurs travaux, que ce soit pour des aspects techniques à considérer ou pour définir des orientations;
  - outille le GEIBE de façon à ce qu'il puisse maintenant plus facilement proposer des solutions aux acteurs sur le terrain et réaliser des projets d'application afin de réduire le bruit environnemental.
- De nouvelles collaborations ont été actualisées, en particulier avec le milieu universitaire, mais aussi avec d'autres collaborateurs.
- Les projets et leurs livrables ont occasionné des échanges concrets au sein du GEIBE sur des aspects techniques, pratiques ou appliqués, ce qui plaît à plusieurs membres.

De plus, tous les membres affirment que ces projets correspondent à ce qui est attendu dans le plan d'action et leur ont permis de progresser vers l'atteinte des objectifs de la mesure 2.7 de la PGPS en contribuant à :

- mobiliser les ministères concernés vers une gestion plus cohérente et plus efficace du bruit environnemental;
- développer une vision stratégique partagée et des orientations communes en matière de lutte contre le bruit environnemental.

Les principales raisons mentionnées pour expliquer leur opinion sont les suivantes :

- les projets ont nécessité l'implication et la mobilisation de plusieurs ministères et autres acteurs dans le dossier;
- les échanges suscités entre les partenaires au cours des projets contribuent à développer une vision commune;

- les projets ont permis la production de livrables et d'informations basés sur des données probantes qui pourront contribuer à l'élaboration de politiques et de plans d'action ainsi qu'à éclairer la prise de décisions;
- des liens ont été développés entre des partenaires qui n'avaient jamais réellement travaillé ensemble (universités, organismes gouvernementaux, acteurs terrain), facilitant ainsi le partage d'informations et des points de vue et facilitant l'accès aux réseaux de chacun;
- l'expérience appuie le besoin de développer un axe de recherche portant sur le bruit environnemental au Québec, regroupant différents champs d'expertise (ex. : acoustique, aménagement du territoire, sciences sociales) et même la pertinence d'intégrer cette problématique dans certains programmes de formation (ex. : ingénierie, urbanisme, architecture).

Il s'agit donc, pour eux, d'une voie à poursuivre dans l'avenir, puisque travailler le dossier du bruit en concertation apporte selon eux, une valeur ajoutée. En fait, la plupart précisent même qu'il s'agit de la seule manière efficace de le faire, la problématique du bruit environnemental et les leviers d'action pour intervenir étant répartis entre plusieurs ministères.

Dans le même ordre d'idées, les membres affirment presque à l'unanimité qu'ils sont très satisfaits de participer au GEIBE et à ces projets, même s'ils jugent tout de même cela exigeant en termes d'investissement de temps. En fait, tous déclarent qu'ils retirent des avantages de leur participation au GEIBE, notamment parce que cela leur permet :

- d'obtenir des informations utiles à leur travail ou à leur organisation;
- d'échanger avec d'autres personnes sur le dossier du bruit, ce qui est enrichissant puisqu'ils :
  - bénéficient d'idées, de réflexions et de points de vue complémentaires;
  - ont plus facilement accès à des expertises variées;
  - participent à différents travaux et actions contribuant à consolider leur position et à sensibiliser et influencer les acteurs clés pour un meilleur positionnement du dossier;
- de connaître les projets des autres et de mieux comprendre leurs perspectives;
- d'offrir des possibilités de réseautage et de contact et « officialiser » certaines relations;
- d'obtenir un financement significatif de la PGPS pour réaliser des travaux pertinents.

## 7 Perspectives et recommandations

Même si la réalisation de cette première cohorte de projets financés par la PGPS tirait à sa fin au moment des entrevues, les travaux du GEIBE se poursuivent et beaucoup d'efforts sont encore requis pour atteindre les objectifs fixés. En fin d'entrevue, les membres du GEIBE et leurs gestionnaires ont été invités à partager les principaux défis qu'ils entrevoient à ce sujet pour l'année à venir, en excluant la disponibilité d'un financement adéquat puisque cela s'impose toujours comme un enjeu important. Les défis mentionnés sont variés et relèvent à la fois de leur expérience avec cette première cohorte de projets et de leur lecture du contexte à venir.

C'est en tenant compte de ces principaux enjeux que des recommandations ont été formulées afin de mettre en perspective pour le GEIBE les principales tâches qui l'attendent en cette fin de premier cycle de son plan d'action visant à actualiser la mesure 2.7 de la PGPS. Celles-ci prennent aussi pour bases les constats de l'évaluation qui a porté un regard à la façon dont le GEIBE s'y est pris pour réaliser ces projets, en particulier deux d'entre eux sur le point d'être finalisés au moment de planifier l'évaluation, afin de :

- décrire le processus et les modalités mis en place par le GEIBE pour les mener à terme et en relever les principales forces et faiblesses;
- déterminer les facteurs en ayant influencé le plus le déroulement; et
- recueillir l'opinion des membres du GEIBE et d'acteurs municipaux envers certains livrables obtenus dans le cadre de ces deux projets.

Les recommandations qui suivent se rapportent ainsi à l'amélioration des processus et des modalités retenus pour réaliser des projets ou à la mise en valeur des livrables obtenus, de même qu'au maintien des conditions nécessaires à la réalisation de projets concertés efficaces et satisfaisants, notamment en matière de gouvernance et de partenariat.

### **Concernant les modalités assurant la mise en œuvre des projets**

L'évaluation a permis de constater que, somme toute, les projets de la PGPS se sont bien déroulés et ont apporté des retombées intéressantes, non seulement en ce qui a trait aux livrables obtenus, mais également pour ce qui est des collaborations établies et des retombées des échanges suscités au sein du GEIBE. Celui-ci a procédé de façon efficace et a su mettre en place des modalités et des conditions qui ont permis de réaliser de façon généralement satisfaisante toutes les étapes requises pour mener à terme les projets. Cela a pu être réalisé tout en tenant compte des contraintes administratives imposées, des liens à créer avec de nouveaux partenaires et du contexte non facilitant imposé par la pandémie.

Certaines difficultés ou insatisfactions ont tout de même été constatées à chacune des étapes. Des améliorations sont donc souhaitables, que ce soit lors de la planification et de la définition des projets, au moment d'établir des ententes, en cours de suivi des projets ou encore à la fin de ceux-ci lorsque le GEIBE doit en approuver les livrables et en prévoir la diffusion. Celles-ci doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la suite des travaux ou lors de la planification des prochains projets afin d'améliorer l'efficacité du processus, de réduire les contraintes et difficultés rencontrées et de maintenir ou même accroître la satisfaction des membres et des partenaires. Plusieurs suggestions ont été recueillies et peuvent aider à déterminer les meilleures façons d'y arriver.

Certains ajustements ont déjà été apportés en cours de route ou dans des travaux subséquents. Le GEIBE pourra poursuivre dans cette voie, en utilisant les constats de l'évaluation et les suggestions

émises de façon à non seulement faciliter le déroulement de ses travaux, mais surtout pour continuer à favoriser l'implication de ses membres et partenaires, ainsi que la qualité et l'utilité des livrables obtenus.

### **RECOMMANDATION 1**

Déterminer en collégialité avec ses membres et prévoir l'application des améliorations les plus importantes à apporter au fonctionnement et aux façons de faire en place afin d'en accroître l'efficacité, de faciliter le déroulement des projets, de favoriser la mobilisation des membres et des partenaires et de soutenir la qualité et l'utilité des livrables obtenus.

#### **Concernant la diffusion des connaissances acquises et des guides produits**

Les résultats de l'évaluation ont également fait ressortir que le GEIBE gagnerait à viser une plus grande application des pratiques recommandées en matière de transfert des connaissances et de notion d'utilisabilité, et ce dès l'étape de définition des projets. Cela peut en effet assurer une plus grande adéquation des outils produits, faciliter la réalisation d'activités de diffusion et de soutien et ainsi favoriser leur utilisation et la mise en application des pratiques recommandées.

Ainsi, pour maximiser l'utilisabilité des livrables, il importe que le GEIBE porte attention à bien identifier les acteurs avec lesquels il souhaite partager les informations et les outils développés et d'intégrer dans la planification des projets, les aspects de diffusion et de soutien à l'utilisation en tenant compte des bonnes pratiques.

Ces aspects avaient encore été peu abordés par le GEIBE au moment de réaliser les entrevues, mais il s'agit maintenant d'une étape dans laquelle il doit s'investir de façon substantielle pour assurer l'utilisation des informations et outils produits. Même s'il peut maintenant compter sur les nombreuses suggestions recueillies pour identifier et prioriser des moyens réalistes pour les faire connaître et en soutenir l'utilisation, ces tâches exigent temps et ressources pour les planifier et les réaliser. Ce qui, et que certains rappellent, n'est toujours pas facile à trouver. Ainsi, quelques membres se questionnent quant aux meilleures façons pour le GEIBE de structurer ces activités afin de diffuser le plus efficacement et rapidement possible les informations et documents produits :

- Des ressources au sein des différents ministères pourraient-elles être mises à contribution pour appuyer le GEIBE dans ces démarches (ex. : services en communication)?
- Une ressource devrait-elle être engagée pour élaborer et actualiser une stratégie de communication, puisque les membres du GEIBE ne peuvent s'investir de façon intensive dans ce type d'activités?
- Le recours à une ressource spécialisée pour produire une version plus attrayante et vulgarisée de certains outils devrait-il être envisagé?
- Le GEIBE devrait-il investir davantage dans quelques activités de diffusion seulement, plus proactives avec des interactions plus directes et bien ciblées auprès de certains acteurs à prioriser, incluant, par exemple, des webinaires, des formations brèves ou des formules d'accompagnement?
- Une stratégie de communication plus globale devrait-elle être adoptée de façon à bien faire connaître l'ensemble des travaux ou projets du GEIBE et leurs résultats et ne pas seulement viser certains documents ou outils spécifiques? Adopter ce type de vision globale serait-elle plus bénéfique à moyen terme, que de traiter chaque fois, chaque livrable à la pièce?

Des choix devront donc être faits et l'élaboration d'une stratégie de communication et de transfert de connaissances s'avère incontournable pour assurer l'utilité des projets réalisés, d'autant plus que l'évaluation a permis de confirmer le potentiel d'utilisation des livrables obtenus. Afin que ces derniers soient bientôt véritablement accessibles aux acteurs ciblés, des échanges à ce sujet devraient avoir lieu



rapidement afin d'en fixer les grandes orientations et d'évaluer les moyens qui pourront être disponibles pour sa réalisation.

## **RECOMMANDATION 2**

Accorder, rapidement, le temps et les ressources nécessaires à la planification et à la réalisation de moyens efficaces pour diffuser et surtout soutenir l'utilisation des informations et des guides obtenus auprès des acteurs les plus susceptibles d'appliquer les moyens recommandés et ainsi maximiser les retombées des projets financés.

### **Concernant la contribution des membres et la structure de gouvernance adoptée**

À plusieurs reprises, l'évaluation a fait ressortir l'influence positive de la bonne dynamique de collaboration et de l'implication des membres du GEIBE tout au long du déroulement des projets. L'importance de maintenir une bonne « base » et structure de concertation avec une contribution active de tous les membres et des mécanismes transparents, fluides et efficaces est en effet ressortie comme des conditions gagnantes, non seulement dans le cas présent, mais également dans la documentation sur le sujet.

L'expérience vécue avec la première cohorte de projets a permis d'estimer avec plus de précision le niveau d'effort requis et les ressources qui doivent être consenties pour en assurer la réalisation et l'atteinte de leurs objectifs. Les constats de l'évaluation ont en effet mis en lumière l'investissement significatif des membres à toutes les étapes et relevé la capacité limitée de ces derniers à y maintenir ce niveau d'implication de façon soutenue et à long terme. Aussi, l'évaluation a fait ressortir la valeur ajoutée d'avoir des ressources consacrées à coordonner les travaux et projets, à assurer le suivi et l'encadrement administratif et à établir les liens utiles au bon déroulement des projets. Jusqu'à présent, outre le MSSS, les autres ministères se sont généralement impliqués de façon plus limitée dans ces tâches, ces derniers ayant rarement des personnes-ressources dont les fonctions s'apparentent à ces mandats.

Si le GEIBE souhaite maintenir, ou même accroître, sa capacité à réaliser des projets utiles et pertinents, il devra s'assurer d'avoir la capacité de les mener à terme et de conserver les conditions gagnantes sur lesquelles il s'est appuyé. Pour ce faire, il devra non seulement maintenir l'implication actuelle de tous ses partenaires, mais idéalement viser à l'accroître, tout en respectant les responsabilités et mandats de chacun et les ressources disponibles.

Le rôle du CGIBE est incontournable à cet effet. C'est pourquoi plusieurs considèrent important d'y réactiver la concertation avec les nouveaux représentants, réaffirmer l'engagement et l'adhésion à la vision et aux objectifs, ainsi que de convenir des priorités pour les prochaines années. En effet, le CGIBE a un rôle déterminant pour établir les conditions qui non seulement encadrent et soutiennent les travaux du GEIBE, mais qui assurent aussi la transparence et la confiance nécessaires à l'engagement de tous. De plus, l'appui et l'implication de ses membres, notamment pour représenter et positionner le dossier du bruit, s'avèrent toujours essentiels à l'obtention et au partage des responsabilités et des investissements requis pour l'actualisation de son plan d'action. Cet engagement interpelle donc tous les membres partenaires de la mesure 2.7 de la PGPS, incluant ceux pour qui le bruit n'est pas un dossier prioritaire et qui ont des responsabilités limitées à ce sujet, même si les deux ministères qui y sont désignés à titre de coresponsables devraient jouer un rôle plus significatif.

### **RECOMMANDATION 3**

Réaffirmer, à tous les paliers, l'engagement des différents ministères et autres organisations impliqués dans l'actualisation de la mesure 2.7 et renouveler leur implication pour maintenir une dynamique de collaboration positive et des modalités de fonctionnement et de suivi transparents et efficaces, ingrédients essentiels à la réalisation des projets de la PGPS et des autres actions du GEIBE.

#### **Concernant la planification des prochains travaux et une prochaine cohorte de projets**

Au moment de réaliser les entrevues, les projets tiraient à leur fin et un nouveau cycle de planification et de financement pour la PGPS était probable. La mise à jour du plan d'action du GEIBE s'avère donc incontournable pour plusieurs répondants. Selon eux, cette mise à jour devra tenir compte d'éléments de contexte importants qui pourront limiter la portée de certaines stratégies ou des actions qui pourraient y être retenues.

Il s'agit notamment du contexte de pandémie. Aux yeux de certains répondants, celui-ci, lorsqu'il se résorbera, sera probablement suivi d'une période de rétablissement au cours de laquelle plusieurs acteurs du réseau de la santé seront encore sollicités pour d'autres dossiers plus prioritaires. Le maintien d'un climat d'incertitude à moyen terme pourrait entraver aussi les efforts de mobilisation et d'engagement des acteurs sur le terrain. Ainsi, les préoccupations des élus et des décideurs seront probablement encore tournées vers d'autres enjeux jugés plus importants, comme la poursuite de la gestion de la pandémie ou la relance économique. Enfin, quelques répondants soulignent également l'impact des élections municipales de l'automne 2021.

Dans ce contexte, certains prévoient qu'il sera probablement plus difficile de faire cheminer le dossier du bruit au sein de l'appareil gouvernemental. Sur le terrain, ce sera également un défi de garder le dossier « actif », de maintenir l'intérêt pour le bruit environnemental et de faire connaître et valoriser les documents produits et en soutenir l'utilisation.

Ceci dit, les derniers mois, empreints notamment de périodes de confinement prolongées, ont aussi mis en lumière la sensibilité accrue de la population au bruit dans leur environnement et aux autres conditions qui affectent leur bien-être et qualité de vie. Cela pourrait aider à conserver un certain intérêt pour ces aspects au plan stratégique et politique. À ce titre, quelques répondants ont soulevé un intérêt potentiel pour le GEIBE d'établir des liens avec d'autres acteurs travaillant sur d'autres problématiques similaires, comme la qualité de l'air ou le verdissement et la lutte aux changements climatiques. Des gains de réseautage et de visibilité pourraient ainsi être obtenus en s'associant ou en assurant une prise en compte du dossier du bruit environnemental dans l'agenda d'autres démarches pouvant influencer l'agenda des acteurs municipaux. Il s'agit par exemple, de travaux associés à la démarche de « Prendre soin de notre monde » ou à l'élaboration de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) auxquelles les outils de planification territoriaux doivent se conformer.

Quoiqu'il en soit, pour les prochaines années, plusieurs avenues sont possibles pour porter plus loin la vision du GEIBE et en faciliter l'actualisation sur le terrain :

- maintenir ou développer l'attention portée au dossier du bruit, notamment en continuant à faire cheminer le document de vision au sein de l'appareil gouvernemental et en intégrant davantage la communication des retombées des différents projets qu'il mène, qu'ils soient associés ou non à la PGPS;
- continuer à produire de nouvelles informations utiles aux travaux en cours ou prévus des ministères, tout en contribuant à maintenir l'expertise développée au sein des équipes de recherche avec la première cohorte de projets;

- maximiser la diffusion, l'appropriation et l'utilisation des livrables déjà obtenus;
- développer des partenariats plus ciblés avec d'autres secteurs d'activités ou organismes de façon à faire avancer le dossier et à soutenir les acteurs sur le terrain.

Quoique le contexte de la prochaine année, potentiellement moins propice aux actions directes auprès des acteurs terrain, pourrait offrir le temps d'arrêt nécessaire pour mieux planifier la suite, il est probable que d'autres contraintes, comme les échéanciers associés à la planification du deuxième cycle de la PGPS, exigeront un exercice de planification intensif. Le GEIBE devra donc consacrer le temps nécessaire pour déterminer les actions à prioriser pour continuer à avancer efficacement vers les objectifs fixés. Ces choix doivent tenir compte non seulement des contraintes et opportunités estimées pour la prochaine année, mais également des ressources qui seront disponibles. La volonté et l'intérêt de ses membres à s'y investir devront aussi être pris en considération de façon à maintenir une bonne dynamique de concertation essentielle au bon fonctionnement du groupe et à la réalisation des projets et travaux convenus.

#### **RECOMMANDATION 4**

Ajuster le plan d'action à la lumière des réalisations obtenues, des constats de l'évaluation et d'une lecture stratégique de l'évolution probable des contextes au cours des prochains mois, tout en respectant la capacité et l'intérêt de ses membres de s'y investir.

Les réflexions visant à élaborer le prochain plan d'action devraient aussi inclure l'identification des partenariats les plus utiles à maintenir ou à développer pour en assurer la réalisation. En effet, la pertinence d'établir ou même de formaliser de nouvelles collaborations est à explorer, différents types de collaboration pouvant être recherchés, soit une collaboration :

- axée sur le partage d'expertise, souvent technique, avec une contribution spécifique et utile à certains projets particuliers;
- plus stratégique, associée à l'influence pour, par exemple, maximiser la prise en compte du dossier du bruit environnemental dans les politiques publiques, sensibiliser les acteurs détenant certains leviers d'action ou contribuer aux actions au palier stratégique;
- permettant de « se rapprocher des milieux d'application », soit pour y avoir une certaine influence, pour faciliter les liens et le soutien aux acteurs locaux, mieux connaître les besoins, contraintes et façons de faire des milieux et des acteurs visés ou même y développer des projets d'expérimentation de l'application de mesures efficaces.

À court terme, il semble plus utile de privilégier les liens qui peuvent faciliter la diffusion des livrables déjà obtenus ou encore pour maintenir les liens avec les milieux universitaires et soutenir la pérennité des expertises développées dans les équipes de recherche. À moyen terme, les opinions et suggestions recueillies à ce sujet sont plus diversifiées.

Quoique la plupart des membres du GEIBE jugent que les partenaires les plus importants sont déjà impliqués dans les deux comités interministériels mis en place, certains pensent que des collaborations ponctuelles établies au cours des dernières années sont à maintenir et même à renforcer selon les besoins. Il s'agit par exemple, des liens établis avec la Régie du bâtiment (RBQ), avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ou encore avec les équipes de recherche.

Certains proposent également de développer ou d'accentuer des rapprochements avec d'autres ministères et organismes, tels que les ministères responsables du tourisme, de l'éducation ou des services de garde, les acteurs au palier fédéral. Les acteurs intéressés par le développement d'un projet

d'observatoire sur le bruit ou encore des organismes plus près des acteurs municipaux tels que « Vivre en ville » ou les conseils régionaux en environnement sont aussi mentionnés comme des alliés potentiels importants à considérer. Le but n'est pas nécessairement de solliciter ces éventuels collaborateurs à titre de membres à part entière du GEIBE, puisque ce dernier regroupe principalement des experts avec des connaissances et des mandats plus techniques. Ceux-ci pourraient tout de même agir à titre de partenaires dans certains projets et pourraient aussi être sollicités ponctuellement afin d'obtenir leur avis, comme cela a déjà été fait dans le passé.

Enfin, quelques personnes ont également suggéré de réfléchir à la pertinence de mettre sur pied une instance consultative plus large pour faciliter les travaux et les actions du GEIBE. Celles-ci font remarquer que cela pourrait aider le GEIBE à mieux connaître les besoins et les préoccupations, saisir certaines opportunités, sensibiliser différents acteurs à la problématique du bruit ou simplement avoir parfois un avis ou regard « extérieur » enrichissant.

Quoiqu'il en soit, le GEIBE devra déterminer les liens de collaboration les plus utiles à prioriser compte tenu des objectifs qu'il retiendra dans son plan d'action pour les prochaines années.

#### **RECOMMANDATION 5**

Déterminer, en tenant compte des opportunités qui se présentent et des objectifs retenus pour les prochaines années, les nouveaux partenariats à développer en priorité, afin de faire progresser le dossier et de se rapprocher du terrain et ainsi mieux soutenir la réalisation d'actions concrètes pour réduire le bruit environnemental et ses effets.

## 8 Conclusion

Cette évaluation de mise en œuvre a examiné avec attention le processus mis en place par le GEIBE pour mener à bien les six projets qu'il a retenus pour actualiser la mesure 2.7 de la PGPS sur le bruit environnemental. Les résultats de l'étude permettent de constater que les modalités et moyens appliqués par le GEIBE tout au long des différentes étapes de réalisation des projets se sont révélés la plupart du temps efficaces et satisfaisants. Ces étapes ont pu aussi s'actualiser en assurant la participation et la satisfaction des membres du GEIBE qui pourront tous profiter des résultats attendus. Ces constats, somme toute assez consensuels et plutôt positifs, s'appliquent probablement de façon générale à l'ensemble des six projets inscrit dans ce premier plan d'action du GEIBE associé à la PGPS. En effet, un processus très semblable à celui observé pour les deux projets examinés de plus près a été retenu pour tous les projets.

Ayant une visée formative, l'évaluation a également fait ressortir les principaux aspects qui pourraient être améliorés aux différentes étapes de réalisation et a permis de cerner les conditions et les facteurs qui se sont avérés les plus déterminants dans ce processus, de même que les principales répercussions, positives ou contraignantes, que ceux-ci ont eues, par exemple, sur leur déroulement, l'implication des membres ou des partenaires, le fonctionnement général du GEIBE ou encore les livrables obtenus. Le GEIBE pourra donc porter attention, dans la suite de ces travaux ou pour initier une nouvelle cohorte de projets qu'ils soient ou non associés à la PGPS, non seulement à alléger les contraintes administratives, mais également à mieux arrimer ses attentes et son calendrier de réalisation à la disponibilité de ses membres et au contexte et aux expertises des équipes universitaires.

Quoiqu'il en soit, le GEIBE a su miser sur ses forces, notamment ses bonnes pratiques de concertation et un fonctionnement structuré et bien établi, pour faire face aux contraintes, même dans un contexte de pandémie peu propice à la communication et à la collaboration. À ce titre, l'engagement des membres du GEIBE a été un facteur de succès non négligeable, considérant l'investissement requis de leur part pour mener à terme les différents projets. Il s'agit toutefois d'un aspect qui demeure fragile, particulièrement pour le CGIBE, qui est le comité de gestionnaires supervisant et approuvant les travaux du GEIBE où plusieurs nouveaux membres se sont joints récemment. Des efforts devront donc être investis afin de réaffirmer, à tous les paliers, l'engagement des différents partenaires impliqués. Il s'agit en effet de conditions essentielles si le GEIBE souhaite conserver les conditions gagnantes sur lesquelles il s'est appuyé au cours de la mise en œuvre de cette première cohorte de projets de la PGPS.

Plusieurs suggestions et solutions concrètes ont été recueillies et pourront aider le GEIBE à déterminer la meilleure manière d'améliorer ses façons de faire et son fonctionnement général et pour planifier les modalités à privilégier et les conditions à rechercher pour ses prochains projets. Elles pourront également inspirer d'autres instances souhaitant réaliser des projets de ce type dans un contexte de concertation, notamment quant aux pratiques de collaboration à privilégier et aux modalités à mettre en place pour assurer le choix, la planification, le suivi des projets et la diffusion de leurs résultats.

Même si l'évaluation n'avait pas pour objectif de mesurer les retombées des projets, celle-ci a considéré l'opinion de parties prenantes quant à l'utilisabilité de certains livrables obtenus de façon à avoir un certain aperçu du potentiel d'atteinte des objectifs. Par exemple, les membres du GEIBE sont satisfaits des rapports de recherche obtenus dans le cadre du projet « Valeurs guides ». Selon eux, ce projet a permis d'obtenir de nouvelles références utiles qui pourront être utilisées au moment opportun dans les travaux des différents ministères, surtout si le GEIBE parvient à déployer l'énergie nécessaire pour réaliser des travaux et des discussions supplémentaires à leur sujet de façon à les faire connaître et à les utiliser à leur plein potentiel.

Il en va de même des commentaires recueillis auprès de quelques municipalités aux profils variés en lien avec le guide produit à leur intention sur les activités récréatives qui ont aussi fait ressortir que celui-ci est satisfaisant de leur point de vue. Selon eux, le guide offre, en effet, un potentiel d'application certain, surtout si des outils pratiques et des activités proactives de sensibilisation auprès des élus et de transfert des connaissances pour les professionnels impliqués y sont jumelés au moment de sa diffusion officielle.

Au moment de réaliser l'évaluation, le GEIBE devait encore déterminer les moyens les plus pertinents à mettre en place à cette dernière étape et à en planifier l'exécution, mais plusieurs suggestions à cet effet ont été recueillies et pourront le guider dans ce processus. De plus, les constats et suggestions obtenus pourront probablement servir à l'élaboration et à la diffusion d'autres outils à l'intention de professionnels concernés dans différents ministères et organismes ou au sein des municipalités qu'ils soient réalisés par le GEIBE ou même par d'autres acteurs. En effet, même si les suggestions détaillées et spécifiques aux livrables, principalement le guide évalué sur les activités récréatives, sont moins transposables, certaines d'entre elles réfèrent davantage à des stratégies ou à des principes pertinents à considérer ou à adopter dans ce type de travaux. Celles-ci rejoignent d'ailleurs souvent les bonnes pratiques relevées en matière de transfert des connaissances et de prise en compte des facteurs influençant l'utilisabilité.

En somme, le GEIBE pourra compter sur les constats de l'évaluation, entre autres sur les nombreuses propositions et solutions recueillies, pour déterminer les meilleurs moyens qui lui permettront de maintenir un équilibre entre répondre aux attentes et contraintes administratives, respecter la capacité de ses membres et de ses partenaires, universitaires ou autres, à s'investir dans les projets, obtenir les informations souhaitées au moment opportun et en faciliter le transfert et l'utilisation dans les travaux des ministères et sur le terrain. Il pourra ainsi maintenir, ou même accroître, sa capacité à réaliser des projets utiles et pertinents pour favoriser une gestion plus cohérente et intégrée du bruit environnemental au Québec et ainsi participer activement à en atténuer les effets nuisibles sur la santé, la sécurité et la qualité de vie.

## 9 Références

- Bryson, J.M., Crosby, B.C., Stone, M.M., 2006. The Design and Implementation of Cross-Sector Collaborations: Propositions from the Literature. *Public Administration Review*. 66, p. 44–55. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6210.2006.00665.x>.
- Buyse, A., 2019. Synthèse des revues de littérature sur les facteurs favorables et défavorables aux collaborations intersectorielles. Document non publié.
- Champagne, F., *et al.* 2004. Introduction : Towards a Broader Understanding of the Use of Knowledge and Evidence in Health Care, dans : Using Knowledge Evidence in Health Care: Multidisciplinary Perspectives. p. 3-17.
- Corbin, J.H., Jones, J., Barry, M.M., 2018. What makes intersectoral partnerships for health promotion work? A review of the international literature. *Health Promotion International*. 33, p. 4–26. <https://doi.org/10.1093/heapro/daw061>.
- Grimshaw, J. *et al.* 2012. Disseminating and Implementing Guidelines Article 13 in Integrating and Coordinating Efforts in COPD Guideline Development. An Official ATS/ERS Workshop Report. *Proc Am Thorac Soc* vol. 9 (5), p. 298–303.
- Lemire, N. *et al.* 2009. Animer un processus de transfert des connaissances : bilan des connaissances et outil d’animation. Institut national de santé publique du Québec. 59 pages.
- Martin, R., Deshaies, P., Poulin, M. 2015. Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains. Institut national de santé publique du Québec. 239 pages.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2016). Politique gouvernementale de prévention en santé – Un projet d’envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population, Québec, Gouvernement du Québec, 98 pages.
- Organisation internationale de normalisation, 2018. Norme ISO 9241-11. Ergonomie de l’interaction Homme-système – Partie II : Utilisabilité. Consulté sur Internet : <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:9241:-11:ed-2:v1:fr> le 20 décembre 2020.
- World Health Organization (2011). Burden of disease from environmental noise. Quantification of healthy life years lost in Europe, Copenhagen, Regional Office for Europe – WHO. Consulté sur Internet : [https://www.euro.who.int/\\_data/assets/pdf\\_file/0008/136466/e94888.pdf](https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0008/136466/e94888.pdf) le 15 avril 2021.





## **Annexe 1**

**Actualisation de la mesure 2.7 de la PGPS :  
description sommaire des projets retenus  
par le GEIBE et modèle logique**



**Tableau A1 Description sommaire des projets retenus par le GEIBE pour actualiser la mesure 2.7 de la PGPS**

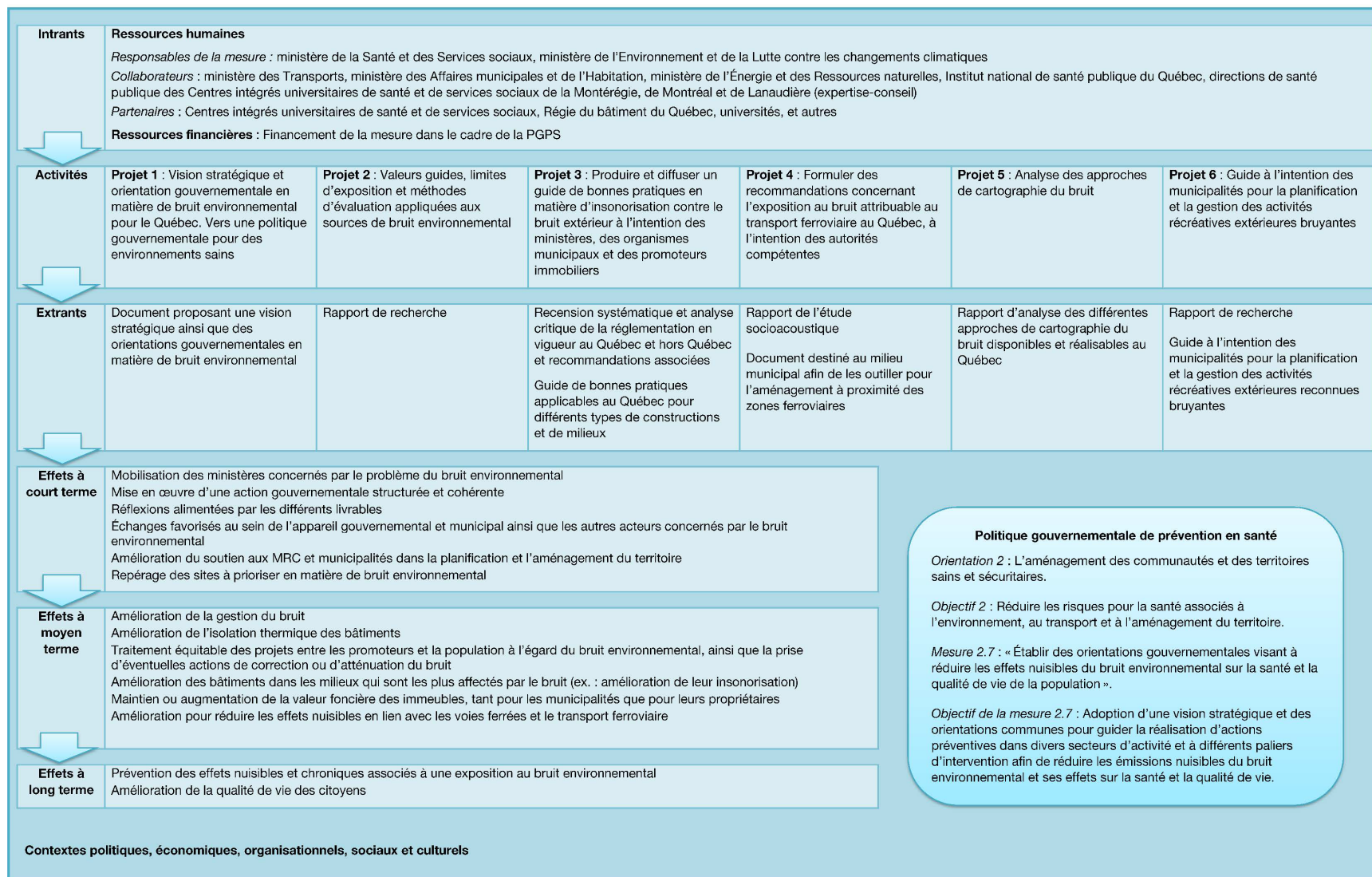
Projets	Principaux livrables <sup>a</sup>	Réalisation prévue <sup>b</sup>
<p><b>Projet 1</b> : Vision stratégique et orientation gouvernementale en matière de bruit environnemental pour le Québec. Contrat attribué à l'INSPQ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document proposant une vision stratégique ainsi que des orientations gouvernementales en matière de bruit environnemental.</li> </ul>	<p>2018-2019 (projet en suspens, dû à la pandémie) Contrat : MSSS</p>
<p><b>Projet 2<sup>c</sup></b> : Valeurs guides, limites d'exposition et méthodes d'évaluation appliquées aux sources de bruit environnemental. Ce projet vise à recenser des valeurs guides, des valeurs harmonisées de limites d'exposition de la population au bruit avec des indicateurs appropriés, ainsi qu'une ou des méthodes d'évaluation pour les diverses sources de bruit retenues. Contrat attribué à un regroupement de chercheurs de l'Université McGill, de l'École de Technologie supérieure et de l'Université Laval.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de recherche incluant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Des recensions systématiques.</li> <li>Une analyse critique et comparative des valeurs guides et des limites d'exposition recensées avec celles recommandées par l'Organisation mondiale de la santé.</li> <li>Une proposition de valeurs guides ou limites d'exposition harmonisées et réalisables au Québec.</li> </ul> </li> </ul>	<p>2018-2020 Contrats : MELCC et MSSS et entre les universités</p>
<p><b>Projet 3</b> : Produire et diffuser un guide de bonnes pratiques en matière d'insonorisation contre le bruit extérieur à l'intention des ministères, des organismes municipaux et des promoteurs immobiliers. Contrat attribué à des chercheurs de l'Université Laval et la RBQ a agi à titre de consultante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recension es bonnes pratiques présentement en place portant sur l'insonorisation des bâtiments au Québec et ailleurs</li> <li>Guide de bonnes pratiques applicables au Québec pour différents types de constructions et de milieux.</li> </ul>	<p>2018-2020 édition : 2020-2021 Contrats : MELCC et MSSS</p>
<p><b>Projet 4</b> : Formuler, à l'intention des autorités compétentes, des recommandations concernant l'exposition au bruit attribuable au transport ferroviaire au Québec. Contrat attribué à des chercheurs de l'Université de Montréal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de l'étude socioacoustique.</li> <li>Document destiné au milieu municipal afin de les outiller pour l'aménagement à proximité de zones ferroviaires.</li> </ul>	<p>2018-2021 Contrat : MSSS (hors PGPS)</p>
<p><b>Projet 5</b> : Analyse des approches de cartographie du bruit. Contrat attribué à des chercheurs de l'Université Laval.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'analyse des différentes approches de cartographie du bruit disponibles et réalisables au Québec.</li> </ul>	<p>2018-2020 Contrat : MSSS</p>
<p><b>Projet 6<sup>c</sup></b> : Guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion de quatre types d'activités récréatives extérieures bruyantes (musiques et sons amplifiés, feux d'artifice, courses de véhicules motorisés, champs de tir). Ce guide vise à identifier les meilleures pratiques pour protéger le public, qu'il vive à proximité, assiste ou participe à ces activités, qu'elles soient occasionnelles ou récurrentes. Contrat attribué à des chercheurs de l'École de Technologie supérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de recherche recensant les informations les plus récentes utilisées pour élaborer le guide à l'intention des municipalités</li> <li>Guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues bruyantes.</li> </ul>	<p>2018-2020 Contrat : MSSS</p>

<sup>a</sup> Pour tous les projets, des activités de diffusion sont prévues et peuvent avoir lieu après la période indiquée (ex. : activités de sensibilisation auprès d'instances, organismes ou acteurs concernés, publications scientifiques et vulgarisées).

<sup>b</sup> Basé sur les échéanciers inscrits dans les chartes de projet. Certains projets ont débuté avec un peu de retard étant donné les délais nécessaires pour réaliser la démarche d'appel à projets et la rédaction des ententes. La plupart des projets devant se terminer en 2020 ont aussi obtenu un délai supplémentaire pour terminer leurs livrables étant donné la pandémie.

<sup>c</sup> La présentation des projets 2 et 6 est plus élaborée, car ils ont fait l'objet d'un regard plus détaillé dans l'évaluation.

## Modèle logique de la mesure 2.7 – Établir des orientations gouvernementales visant à réduire les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie de la population



## **Annexe 2**

### **Profil des municipalités ayant participé à l'évaluation**



**Tableau A2 Résultat du recrutement des acteurs municipaux en fonction de modalités de recrutement utilisées**

Étapes du recrutement	Nombre de municipalités
<b>Sollicitées</b>	<b>61</b>
• Courriel (directement ou par un intermédiaire)	29
• Présentation regroupement régional en loisirs*	32
<b>Ont accepté de participer</b>	<b>14 (23 %)</b>
Désistement	2
<b>Ont fait une entrevue**</b>	<b>12 (20 %)</b>
<b>Nombre total d'entrevues**</b>	<b>13</b>

Note : Les stratégies retenues pour recruter les acteurs municipaux sont :

- la présentation lors d'une rencontre d'un organisme régional en loisirs, ayant plusieurs membres du secteur municipal;
- les courriels à des répondants impliqués avec le MSSS dans le dossier de lutte à l'herbe à poux;
- la recherche par la chargée de projet des coordonnées des responsables des loisirs ou de l'urbanisme sur les sites Internet de municipalités potentiellement intéressées par le dossier du bruit environnemental qui ont été suggérées par des personnes-ressources travaillant avec des acteurs municipaux dans d'autres dossiers (ex. : démarches d'évaluation d'impact sur la santé ou « Prendre soin de notre monde », divers dossiers au MAPAQ);
- la publication dans l'infolettre de 100°, site consacré à la promotion des saines habitudes de vie auprès de divers acteurs, dont les municipalités.

\* Estimé à partir du nombre de membres municipaux de l'organisme.

\*\* Pour une municipalité de taille moyenne, deux personnes ont fait une entrevue.

**Tableau A3 Caractéristiques des acteurs municipaux ayant commenté le guide sur les activités récréatives bruyantes**

Caractéristiques	Nombre	
<b>Taille des municipalités</b>	Très petite (< 5 000)	5
	Petite (5 000 à 20 000)	2
	Moyenne (20 000 à 50 000)	4
	Grande (50 000 et +)	3
<b>Profil des répondants</b>	Loisirs, culture, relations avec la communauté	9
	Urbanisme, aménagement et environnement	2
	Conseiller municipal	1
	Promoteur d'événement (festival)	1
<b>Type d'activités bruyantes présentes dans les municipalités</b>	Musique et sons	13
	Feux d'artifice	12
	Courses véhicules motorisés	2
	Champ de tir (+ opinion d'une 3 <sup>e</sup> personne)	2
<b>Municipalités ayant reçu des plaintes lors d'activités</b>	Oui, mais limité	3
	Oui	4
	Oui et litige	2
	Non	4
<b>Préoccupation des élus envers le bruit</b>	Oui, partiellement (ex. : un peu, certains élus seulement,	4
	Oui	6
	Non	3
<b>Degré de lecture du guide par les répondants</b>	Bref survol	2
	Sections indiquées à lire en priorité	5
	Survol complet	3
	Lecture complète et approfondie	3
<b>Avait déjà vu le guide auparavant (par le biais de Événements et Attractions Québec)</b>	Oui	2
	Non	11





## **Annexe 3**

**Principaux thèmes abordés dans les entretiens et  
exemples de grilles d'entretien et d'un formulaire  
d'accord de participation utilisés**



**Tableau A4 Principaux thèmes abordés lors des entrevues avec les membres du GEIBE et certains membres du CGIBE**

Principaux thèmes abordés lors des entrevues	Membres du GEIBE			Membres du CGIBE
	Version détaillée (75 à 90 minutes)	Version membres impliqués (60 à 75 minutes)	Version membres moins impliqués (45 à 60 minutes)	(30 à 45 minutes)
Implication au sein du GEIBE/CGIBE et dans les projets de la PGPS et plus précisément pour les deux projets ciblés	✓	✓	✓	✓
<i>Opinion en lien avec le déroulement des deux projets ciblés aux différentes étapes* nécessaires à leur mise en œuvre :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appréciation générale du déroulement des projets</li> <li>Défis rencontrés et facteurs facilitants</li> </ul>	✓ (À chaque étape*)	✓ (Projet où ont été le plus impliqués)	✓ (De façon générale)	✓ (De façon générale)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions et façons de faire présentes à conserver</li> <li>Suggestions pour faciliter la réalisation de projets semblables</li> </ul>	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	
<i>Appréciation des livrables des deux projets ciblés :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception de l'utilisabilité des livrables (ex. : format et contenus adaptés aux besoins et contextes des destinataires, capacité des destinataires à les appliquer)</li> <li>Facteurs pouvant nuire ou faciliter l'utilisation des livrables</li> <li>Atteinte des objectifs des projets</li> <li>Intention d'utiliser les livrables du projet « Valeurs guides »</li> </ul>	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓	✓  ✓
<i>Appréciation globale du fonctionnement du GEIBE en lien avec les projets de la PGPS :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction reliée à leur implication dans les projets</li> <li>Opinion en lien avec les moyens utilisés pour tenir informés les membres et les impliquer</li> <li>Suggestions pour faciliter la réalisation des projets de la mesure 2.7</li> <li>Appréciation de la structure de gouvernance</li> <li>Appréciation de la dynamique de collaboration et des modalités de prise de décision</li> <li>Opinion quant à l'atteinte des objectifs visés par la mesure 2.7</li> <li>Perception de la valeur ajoutée à travailler le dossier du bruit environnemental en concertation par le biais du GEIBE/CGIBE</li> </ul>	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓  ✓ ✓  ✓ ✓	✓  ✓ ✓  ✓ ✓

\* Les grandes étapes identifiées sont : 1) Planification et définition des projets; 2) Élaboration des ententes; 3) Réalisation et suivi des travaux; 4) Approbation des livrables; 5) Diffusion et soutien à l'utilisation des informations/outils produits.

**Tableau A5 Principaux thèmes abordés lors des entrevues avec les partenaires universitaires impliqués dans les projets « Valeurs guides » et « Activités récréatives »**

Principaux thèmes abordés lors des entrevues (45 à 60 minutes)	Projet « Valeurs guides »	Projet « Activités récréatives »
<p><i>Opinion en lien avec le déroulement de leur projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréciation générale du déroulement des projets</li> <li>• Appréciation des modalités de réalisation mises en place par le GEIBE aux différentes étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Étapes préalables (définition du projet et appel à projets, précision des mandats et attribution des contrats)</li> <li>○ Modalités de suivi des projets et contacts avec le GEIBE</li> <li>○ Approbation des livrables</li> </ul> </li> <li>• Défis rencontrés et facteurs facilitants</li> <li>• Conditions et façons de faire présentes à conserver</li> <li>• Suggestions pour faciliter la réalisation de projets semblables</li> </ul>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>
<p><i>Appréciation des livrables produits dans le cadre de leur projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de satisfaction avec les livrables produits</li> <li>• Description et appréciation des démarches réalisées pour adapter le livrable (Guide) aux besoins des destinataires ciblés</li> <li>• Suggestions pour bien prendre en compte les besoins et les contextes des destinataires</li> <li>• Perception de l'utilisabilité des livrables (ex. : format et contenus adaptés aux besoins et contextes des destinataires, capacité des destinataires à les utiliser)</li> <li>• Facteurs pouvant nuire ou faciliter l'utilisation des livrables</li> <li>• Suggestions pour soutenir la diffusion des livrables et leur utilisation par les destinataires</li> </ul>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>

**Tableau A6 Principaux thèmes abordés lors des entrevues avec des utilisateurs potentiels du Guide sur la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues bruyantes**

Principaux thèmes abordés lors des entrevues (environ 30 minutes)
<p>Caractéristiques des répondants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôles au sein de l'appareil municipal</li> <li>• Appropriation du Guide à la suite de sa réception et personnes consultées</li> </ul>
<p>Appréciation des différentes sections du Guide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Format adapté et facilité d'utilisation (ex. : niveau de langage/vulgarisation, organisation conviviale des sections, pertinence des contenus)</li> <li>• Démarches et moyens suggérés applicables et bien adaptés aux réalités et contextes des municipalités, flexibilité suffisante selon les caractéristiques de la municipalité et de l'événement</li> <li>• Suggestions pour améliorer le Guide</li> </ul>
<p>Opinion quant à l'utilisabilité du Guide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploration des contextes et des conditions d'utilisation (ex. : réception par les élus, enjeux à considérer)</li> <li>• Capacité des municipalités à adopter les pratiques recommandées (processus de planification et de gestion proposés et à déployer les moyens de prévention ou de contrôle du bruit recommandés)</li> <li>• Facteurs favorables et défavorables à son utilisation</li> <li>• « Valeur ajoutée » apportée par le Guide</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suggestions pour en faciliter la diffusion et l'utilisation</li> </ul>

## Exemple de grille d'entrevue – Membres du GEIBE (p. 1-2)

### Évaluation de la mesure 2.7 de la PGPS sur le bruit environnemental

#### GRILLE D'ENTREVUE POUR LES MEMBRES DU GEIBE IMPLIQUÉS AVEC LES PROJETS #2 ET #6

##### Introduction :

Comme mentionné dans le courriel que je vous ai envoyé, cette évaluation vise à mieux comprendre le déploiement des projets du GEIBE en lien avec la PGPS. Vous avez été invité à participer à titre de membre du GEIBE.

Avez-vous pris connaissance du formulaire d'accord de participation que je vous ai envoyé?  OUI  NON

Avez-vous des questions ou avez-vous besoin que j'en repasse les grandes lignes avec vous?  OUI  NON

Je vous rappelle que :

- Tel qu'expliqué dans le document, votre participation est libre et volontaire. Ce sont surtout des questions d'opinions. Il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Vous n'êtes pas obligé de répondre à certaines questions si elles vous rendent inconfortable.
- Pour éviter que j'aie à noter tous vos propos, l'entrevue est enregistrée. L'audio seulement sera conservé. L'enregistrement ne servira qu'à la compilation des informations et sera détruit une fois le projet terminé. Vous ne serez pas identifié dans le rapport, ni dans aucune autre présentation des résultats.

Êtes-vous toujours d'accord pour participer à l'entrevue  OUI  NON  
et pour qu'elle soit enregistrée?

L'entrevue dure environ une heure et comporte 3 parties :

- Tout d'abord, quelques questions pour connaître votre implication au sein du GEIBE et des projets,
- Puis la partie principale pour recueillir votre opinion sur le déroulement des projets et de leurs livrables,
- Et pour terminer des questions plus générales d'appréciation du fonctionnement du GEIBE en lien avec les projets de la PGPS.

Avez-vous des questions avant de débiter?

#### Partie 1 : Implication au sein du GEIBE et de façon plus particulière dans les projets 2 et 6

1. Pour commencer, pouvez-vous me dire depuis quand vous êtes membre du GEIBE? \_\_\_\_\_

Vous connaissez donc bien son fonctionnement et les projets de la PGPS?  OUI  NON

C'est donc assez nouveau pour vous. Avez-vous quand même une assez bonne connaissance du GEIBE et des projets rattachés à la PGPS?

OUI  NON (Si non, évaluer sa capacité à faire l'entrevue)

Même s'il y a eu 6 projets au total en lien avec la PGPS (mesure 2.7), il a été convenu avec le GEIBE que l'entrevue porte principalement sur la réalisation de deux projets soit :

le projet portant sur l'identification de valeurs guides, de limites d'exposition et de méthodes d'évaluation appliquées aux sources de bruit environnemental

et

celui qui a consisté à élaborer un guide pour les municipalités pour les aider à planifier et gérer des activités récréatives extérieures bruyantes.

2. Selon les informations qui m'ont été communiquées, vous avez suivi de plus près au moins un des deux projets retenus pour l'évaluation? Préciser le(s) projet(s).

- Valeurs guide  
Ou / et celui
- Guide sur les activités récréatives

3. Avez-vous été impliqué dans d'autres projets associés à la mesure 2.7 :

- Élaboration du document de vision
- Projet sur le transport ferroviaire
- Projet sur l'insonorisation des résidences
- Projet de cartographie

- Si oui : Y avez-vous été impliqué à peu près de la même façon que dans le projet sur les valeurs guide ou sur les activités récréatives (selon le cas, nommer le ou les projets pertinents)?

- Si non : En quoi votre implication a été différente? Y avez-vous été moins impliqué ou davantage?

#### TRANSITION : AJUSTER SELON LE CAS

SI LA PERSONNE A ÉTÉ IMPLIQUÉE DANS LES DEUX PROJETS : alterner entre les répondants, l'ordre entre les deux projets

Je vais tout d'abord vous poser quelques questions en lien avec le projet sur :

- les Valeurs guide  le guide sur les activités récréatives

## Exemple de grille d'entrevue – Membres du GEIBE (p. 3-4)


**Partie 2a : Opinion en lien avec la mise en œuvre et les livrables du PROJET #2 Valeurs Guide**

4. Pouvez-vous me décrire brièvement quelle a été votre contribution au projet sur *les Valeurs guide* soit :

- À quelles étapes vous avez été impliqué et
- La façon dont vous l'avez été?

5. De façon générale, que pensez-vous de la façon dont le projet sur *les Valeurs guide* s'est déroulé? Considérez-vous qu'il s'est :

Vraiment pas bien     Pas très bien     Assez bien    ou     Très bien déroulé?

• Pourquoi? 

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les principaux défis rencontrés lors de la réalisation de ce projet?                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comment cela a-t-il influencé son déroulement?</li> <li>○ Est-ce que cela a eu un effet sur les résultats du projet ou sur les livrables produits?</li> </ul> </li> <li>• Quels moyens ont été mis en place pour faire face à ces difficultés?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'après vous, qu'est-ce qui a facilité la réalisation de ce projet? Pourquoi?                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comment cela a-t-il influencé son déroulement?</li> <li>○ Est-ce que cela a eu un effet sur les résultats du projet ou sur les livrables produits?</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Y a-t-il tout de même eu des facteurs qui ont pu faciliter la réalisation du projet?                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comment cela a-t-il influencé le déroulement du projet?</li> <li>○ Est-ce que cela a eu un effet sur les livrables produits?</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Y a-t-il tout de même eu des défis ou des difficultés qui ont pu nuire à la réalisation du projet?                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comment cela a-t-il influencé le déroulement du projet?</li> <li>○ Est-ce que cela a eu un effet sur les résultats du projet, soit les livrables produits?</li> <li>○ Quels moyens ont été mis en place pour faire face à ces difficultés?</li> </ul> </li> </ul>

6. Voyez-vous d'autres facteurs qui ont pu affecter le projet, positivement ou négativement?

OUI Lesquels?     NON

7. Quel est votre degré de satisfaction avec les rapports de recherche qui ont été produits dans le cadre du projet sur *les Valeurs guide*? Êtes-vous... :

Pas du tout     Un peu     Assez    ou     Très satisfait de ces livrables?

- Pourquoi? (Ex. Répondent aux attentes? Sont de qualité?)

Annexe 3 QUE membres.docx 2021-10-15 3

8. Croyez-vous que ces Rapports sur les Valeurs guide vont être facilement utilisables par les destinataires visés, soit par les Ministères membres du GEIBE, d'autres organismes gouvernementaux et les municipalités? Pourquoi?

Trouvez-vous que ce qui a été produit :

a) Est dans un format qui leur convient bien et qui sera facile d'utilisation pour eux? (ex. niveau de langage/vulgarisation, organisation des sections conviviale)

b) Suggère des valeurs guide, des démarches et des outils bien adaptés à leurs réalités et contextes?

9. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait nuire ou empêcher l'utilisation de ce matériel?

10. Qu'est-ce qui pourrait, au contraire, en faciliter l'utilisation?

11. Pensez-vous que les ministères et organismes vont effectivement retenir les valeurs, limites ou outils proposés?

12. Le matériel produit est-il déjà ou sera-t-il utile à votre travail ou à celui d'autres personnes au sein de votre ministère ou organisme?  OUI     NON

- Si oui : Pouvez-vous me donner un exemple de comment ce matériel est ou sera utilisé?
- Si non : Est-ce que ce matériel était supposé vous servir? Pourquoi il n'est pas utile? Qu'est-ce qui devrait être modifié ou ajouté pour que ce matériel soit plus utile pour votre travail ou pour votre organisation?

13. Avez-vous des suggestions, pour une prochaine fois, pour aider à s'assurer de bien considérer les besoins et contextes des destinataires visés par des documents de référence semblables, soit les différents ministères et organismes concernés par les thèmes abordés?

- Qu'est-ce qui pourrait être fait différemment?
- Avez-vous des moyens ou travaux à suggérer? À quelle(s) étape(s) devrait-on les planifier?

14. Avez-vous des suggestions sur ce que le GEIBE pourrait faire ou mettre en place pour assurer la diffusion des informations produites auprès des ministères concernés et pour en faciliter l'utilisation?

15. Globalement, croyez-vous que l'objectif visé par le projet sur *Les Valeurs guide* a été atteint? C'est-à-dire que le projet et ce qui a été produit aident à ...

Avoir des balises communes et plus de cohérence dans les valeurs guides et les limites d'exposition utilisées par les différents ministères

- Pouvez-vous m'expliquer votre point de vue?

**TRANSITION SI LES DEUX PROJETS SONT À EXAMINER**

Je vais maintenant vous poser les mêmes questions, mais cette fois-ci, j'aimerais que vous me donniez votre opinion pour ce qui est du projet ... (deuxième projet évalué) :  les valeurs guide     guide sur les activités récréatives

Donc, pour ce projet ...

**REPRENDRE les questions 4 à 15 (partie 2) mais en se rapportant au deuxième projet évalué.**

Annexe 3 QUE membres.docx 2021-01-18 4

## Exemple de grille d'entrevue – Membres du GEIBE (p. 5-6)

### Partie 3 : Opinion quant aux modalités et aux processus retenus par le GEIBE pour la réalisation des projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS et son fonctionnement général

**TRANSITION** : Pour terminer, j'ai quelques questions qui concernent votre appréciation de la façon dont le GEIBE a mené l'ensemble des démarches pour actualiser la mesure 2.7 de la PGPS et ses projets.

16. Que pensez-vous des moyens utilisés au sein du GEIBE pour tenir les membres informés des projets de la PGPS et les interpeller au besoin?
- Par exemple, la façon dont les membres sont :
    - Tenus informés de comment cela se passe
    - Interpellés pour donner leur avis, prendre des décisions ou interagir avec les partenaires universitaires
  - Est-ce suffisant? Aux bons moments? De la bonne façon?
17. De façon générale, êtes-vous satisfait de la façon dont vous avez été impliqué dans le projet *sur Les Valeurs guide?*  
Êtes-vous  Pas du tout  Un peu,  Assez ou  Très satisfait? Pourquoi?
- Sur les activités récréatives?*  
Êtes-vous  Pas du tout  Un peu,  Assez ou  Très satisfait? Pourquoi?
18. Auriez-vous aimé être impliqué plus étroitement?  OUI  NON
- Si oui : De quelle façon auriez-vous voulu être impliqué davantage?
19. Avez-vous des suggestions pour améliorer la communication avec les membres du GEIBE et favoriser leur implication?
20. Avez-vous d'autres suggestions pour faciliter dans l'avenir la réalisation de projets reliés à la mesure 2.7 de la PGPS?  
Quelles façons de faire seraient les plus importantes à conserver par le GEIBE pour réaliser d'autres projets reliés à la mesure 2.7 de la PGPS?
21. Quels avantages et inconvénients voyez-vous à la formule retenue d'attribuer des contrats à des partenaires externes, comme des équipes universitaires?
- Cette formule devrait-elle être conservée? Dans quels cas? À quelles conditions?
22. Croyez-vous que le GEIBE a une bonne structure de gouvernance pour actualiser des projets reliés à la mesure 2.7 de la PGPS?  
 OUI  NON
- Avez-vous des suggestions pour améliorer cet aspect?
  - Quels avantages et inconvénients voyez-vous au fait que deux ministères soient désignés responsables de la mesure 2.7 et des budgets qui y sont associés?

23. Globalement, jusqu'à quel point êtes-vous satisfait de participer au GEIBE? Êtes-vous... :  
 Pas du tout  Un peu  Assez ou  Très satisfait Pourquoi?
24. Croyez-vous que votre ministère ou organisme retire des avantages réels en s'impliquant au sein de ce comité?
- Si oui : Pouvez-vous donner des exemples de comment cela vous est utile?
  - Si non : Comment serait-il possible d'améliorer cet aspect?
25. Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait de ce qui sera ressorti globalement des projets associés à la mesure 2.7? Êtes-vous... :  
 Pas du tout  Un peu  Assez ou  Très satisfait Pourquoi?
26. Globalement, êtes-vous satisfait du rythme auquel ont avancé ces projets?
- Pour quelles raisons?  
Si non : Qu'est-ce qui a pu ralentir le rythme? Comment faire pour accélérer les travaux?
27. Avez-vous l'impression qu'avec ces projets, le GEIBE progresse vers l'atteinte des objectifs de la mesure 2.7 de la PGPS, soit de :
- Mobiliser les ministères concernés vers une gestion plus cohérente et plus efficace du bruit environnemental**
- Développer une vision stratégique partagée et des orientations communes en matière de lutte contre le bruit environnemental**
- OUI  NON Pourquoi?
- Si non, qu'est-ce qui pourrait faire en sorte qu'on progresse davantage vers les objectifs recherchés?
28. Quel est, selon vous, le principal enjeu ou défi auquel le GEIBE aura à faire face au cours de la prochaine année, à part de s'assurer d'avoir les budgets souhaités?
29. Voyez-vous une valeur ajoutée à travailler le dossier du bruit environnemental en concertation avec les autres ministères et organismes du GEIBE?
- Pouvez-vous me décrire comment c'est un avantage (ou pas)?
30. Manque-t-il des partenaires qui seraient importants à inclure dans le groupe?
- Si oui : Lesquels et quel serait leur principal apport?
31. Croyez-vous que le GEIBE est un bel exemple de travail en concertation?
- Pourquoi?

### Fin de l'entrevue :

## Exemple de grille d'entrevue – Partenaires universitaires (p. 1-2)

### Évaluation de la mesure 2.7 de la PGPS sur le bruit environnemental GRILLE D'ENTREVUE POUR LES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES

#### Introduction :

Comme mentionné dans le courriel que je vous ai envoyé, cette évaluation vise à mieux comprendre le déploiement des projets du GEIBE pour voir comment il pourrait améliorer ses modalités et son processus de collaboration et de suivi des projets. Vous avez été invité à participer à cette entrevue puisque vous avez obtenu le mandat de réaliser un de ces projets.

Avez-vous pris connaissance du formulaire d'accord de participation que je vous ai envoyé?  OUI  NON

Avez-vous des questions ou avez-vous besoin que j'en repasse les grandes lignes avec vous?  OUI  NON

Je vous rappelle que :

- Votre participation est libre et volontaire. Les questions sont surtout des questions d'opinions. Il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Vous n'êtes pas obligé de répondre à certaines questions si elles vous rendent inconfortable.
- Pour éviter que j'aie à noter tous vos propos, l'entrevue est enregistrée. L'audio seulement sera conservé. L'enregistrement ne servira qu'à la compilation des informations et sera détruit une fois le projet terminé. Vous ne serez pas identifié dans le rapport, ni dans aucune autre présentation des résultats.

Êtes-vous toujours d'accord pour participer à l'entrevue  OUI  NON  
et pour qu'elle soit enregistrée?

L'entrevue dure environ une heure et comporte 2 parties :

- Tout d'abord, il y a des questions sur ce que vous pensez des modalités mises en place par le GEIBE pour convenir avec vous de votre mandat, puis pour faire le suivi du projet pendant sa réalisation.
- À la fin, quelques questions portent sur votre appréciation globale des livrables produits dans le cadre de votre projet.

Au cours de l'entrevue, l'accent est mis sur les modalités de collaboration avec le GEIBE, donc sur vos liens et sur votre entente avec le GEIBE et non pas sur votre processus interne de réalisation du projet.

Avez-vous des questions avant de débiter?

#### Partie 1 : Implication dans le projet

1. Avant de commencer, j'aimerais vérifier quelques informations.

Selon ce qui m'a été communiqué, vous avez été impliqué de près dans le projet

- portant sur l'identification de valeurs guides, de limites d'exposition et de méthodes d'évaluation appliquées aux sources de bruit environnemental
- qui a consisté à élaborer un guide pour les municipalités pour les aider à planifier et gérer des activités récréatives extérieures bruyantes
- de cartographie du bruit.

2. Pouvez-vous me décrire brièvement quel rôle vous avez joué dans ce projet, soit :

- Avez-vous participé
  - aux étapes préalables de définition du mandat et d'élaboration des contrats
  - à la réalisation des travaux comme tels
  - aux échanges ou rencontres en cours de projet pour en faire le suivi auprès du GEIBE
  - à la réception et à l'intégration des commentaires reçus des membres du GEIBE et requis pour l'approbation des livrables

#### Partie 2 : Opinion en lien avec la mise en œuvre du projet

##### TRANSITION :

Je vais tout d'abord vous poser quelques questions pour chacune des 4 grandes étapes que j'ai relevées pour décrire le processus de collaboration entre vous et le GEIBE pour réaliser ce projet, soit :

1. La période des appels à projet et des lettres d'intention;
2. L'étape où les attentes ont été précisées pour parvenir à une entente et signer les contrats;
3. La réalisation des travaux comme telle et leur suivi;
4. L'étape d'approbation des livrables et, si pertinent à votre cas, la finalisation du contrat.

C'est vraiment sous l'angle principal de vos liens avec le GEIBE, des façons de faire ou des moyens qui ont été mis en place pour collaborer avec vous et pour soutenir la réalisation du projet que je souhaite obtenir votre point de vue.

Ce ne sont donc pas les aspects méthodologiques ou scientifiques ou encore ce qui touche à vos processus de travail internes, au sein de votre équipe qui sont examinés dans cette étude, à moins que cela n'ait eu un impact sur vos relations avec le GEIBE. Par exemple, je ne souhaite pas aborder avec vous comment vous avez fait votre revue de littérature ou comment vous encadrez vos étudiants.



## Exemple de grille d'entrevue – Partenaires universitaires (p. 3-4)

1. Avez-vous quelque chose de particulier à mentionner par rapport à comment ça s'est passé... :

Au tout début, soit lors des premières étapes qui ont servi à vous faire connaître les projets souhaités par le GEIBE et leurs besoins (ex. invitation et lettres d'intention, de fournir des chartes de projets élaborées par le GEIBE)?

- Avez-vous quelque chose de particulier à mentionner au sujet du déroulement de cette étape?
- Est-ce que ça s'est bien passé? Y a-t-il eu certaines difficultés particulières à ce moment-là ou au contraire certains éléments ont-ils été facilitants?
- Est-ce que les façons de faire ou moyens mis en place par le GEIBE pour collaborer avec vous à cette étape-là étaient satisfaisants?
  - Est-ce que les besoins du GEIBE vous ont été clairement précisés?
  - Avez-vous eu à ce moment-là toute l'information dont vous aviez besoin pour préparer votre offre?

2. Avez-vous d'autres suggestions à faire aux GEIBE pour aider à bien définir ses besoins et à les faire connaître aux équipes universitaires tôt dans le processus d'appel de projets?

- Quels aspects se sont bien passés et devraient être reconduits s'il y avait de nouveaux projets à attribuer à des équipes universitaires?

3. Et puis, lorsque, par la suite, le projet vous a été attribué, comment cela s'est passé pour venir à une entente, soit pour préciser le mandat, définir des attentes plus spécifiques, convenir des livrables et des échéanciers, planifier les étapes du projet et finalement rédiger les contrats avec vous?

- Avez-vous quelque chose de particulier à mentionner au sujet du déroulement de cette étape?
- Est-ce que ça s'est bien passé? Y a-t-il eu certaines difficultés particulières à ce moment-là ou au contraire certains éléments ont-ils été facilitants?
- Est-ce que les façons de faire ou moyens mis en place par le GEIBE pour collaborer avec vous à cette étape-là étaient satisfaisants?
  - Est-ce qu'il y a eu suffisamment d'échanges?
  - Est-ce que la façon de convenir avec vous des échéanciers et des livrables étaient adéquate? Les échéanciers étaient-ils réalistes?
  - Est-ce que d'autres types de livrables pourraient être utilisés pour faciliter la gestion des contrats, notamment pour tenir compte de contraintes associées aux années financières?
  - Avez-vous des suggestions pour mieux planifier les projets en tenant compte à la fois des besoins et des contraintes du GEIBE et, de l'autre côté, des capacités ou contextes des équipes universitaires?

4. Avez-vous d'autres suggestions pour faciliter l'étape de préciser et d'établir les ententes de collaboration avec des équipes universitaires comme la vôtre ou la réalisation de projets de ce type?

- Quels aspects se sont bien passés et devraient être reconduits s'il y avait de nouveaux projets à attribuer à des équipes universitaires?

5. Maintenant, si nous allons à l'étape de réalisation des travaux comme telle pendant laquelle un membre du GEIBE était régulièrement en contact avec vous ou avec des membres de votre équipe? Avez-vous quelque chose de particulier à mentionner au sujet du déroulement de cette étape?

Annexe 3 QUE partenaires univ.docx 2021-11-01

3

- Est-ce que ça s'est bien passé? Y a-t-il eu certaines difficultés particulières à ce moment-là ou au contraire certains éléments ont-ils été facilitants?

- De façon générale, êtes-vous satisfait des moyens de communication et de collaboration qui ont été utilisés avec vous pendant ce projet?  
Êtes-vous  Pas du tout  Un peu,  Assez ou  Très satisfait? Pourquoi?

- Auriez-vous aimé avoir plus directement accès à d'autres membres du GEIBE représentant certains ministères ou organismes ou encore avec l'ensemble du comité?  
 OUI  NON

- Si oui : De quelle façon auriez-vous voulu être davantage en contact?

6. Avez-vous d'autres suggestions pour améliorer la communication avec le GEIBE, en cours de projet, donc pendant les travaux?

7. Si on passe maintenant, à la dernière étape qui consiste à recevoir des commentaires sur les livrables et les faire approuver?

- Avez-vous quelque chose de particulier à mentionner au sujet du déroulement de cette étape?
- Est-ce que ça s'est bien passé? Y a-t-il eu certaines difficultés particulières à ce moment-là ou au contraire certains éléments ont-ils été facilitants?
- Est-ce que les façons de faire ou moyens mis en place par le GEIBE pour collaborer avec vous à cette étape-là étaient satisfaisants?

8. Avez-vous d'autres suggestions pour améliorer la façon dont le GEIBE pourrait transmettre ses commentaires à l'équipe universitaire et faciliter l'approbation des livrables finaux?

9. Pour terminer, je ne sais pas si vous êtes rendu là, mais si oui, avez-vous quelque chose à dire en lien avec la finalisation du contrat?

- Pas encore rendu à cette étape
- Avez-vous quelque chose de particulier à mentionner au sujet du déroulement de cette dernière étape?
- Est-ce que les façons de faire ou moyens mis en place par le GEIBE pour collaborer avec vous à cette étape-là étaient satisfaisants?

10. Voyez-vous d'autres facteurs qui ont pu affecter le projet, positivement ou négativement, à une ou l'autre des étapes?  OUI Lesquels?  NON

11. Avez-vous d'autres suggestions pour faciliter dans l'avenir la collaboration du GEIBE avec des équipes universitaires pour réaliser des projets similaires? Pour s'arrimer en tenant compte des besoins et contextes particuliers à chacun (milieux ministériels et universitaires)

- Selon vous, quelles façons de faire seraient les plus importantes à conserver pour réaliser d'autres projets semblables?

12. \*De façon générale, quelle est votre appréciation de la façon dont ce projet s'est déroulé sans l'ensemble? Considérez-vous qu'il s'est :

- Vraiment pas bien  Pas très bien  Assez bien ou  Très bien déroulé?

Annexe 3 QUE partenaires univ.docx 2021-11-01

4

## Exemple de grille d'entrevue – Partenaires universitaires (p. 5)

13. Trouvez-vous que vous avez eu toutes les conditions nécessaires pour remplir de manière satisfaisante votre mandat?  OUI  NON

- Pouvez-vous expliquer votre position? (ce qui a été facilitant et ce qui a manqué)

14. \*Globalement, êtes-vous satisfait du rythme auquel a avancé votre projet?

- Pour quelles raisons?  
Si non : Qu'est-ce qui a pu ralentir le rythme? Comment faire pour accélérer les travaux?

### **Partie 3 : Opinion en lien avec les livrables produits dans le cadre de votre projet**

**TRANSITION** : Pour terminer, j'ai quelques questions qui concernent votre appréciation des livrables produits dans le cadre de votre projet.

15. Quel est votre degré de satisfaction avec les livrables « finaux » que vous avez produits : Êtes-vous... :

Pas du tout  Un peu  Assez ou  Très satisfait de ces livrables?

- Pourquoi?
- Si peu satisfait, qu'est-ce qui aurait pu être fait différemment pour faire en sorte que vous soyez davantage satisfait?

16. Est-ce que les destinataires visés par les livrables demandés et ce à quoi ces livrables devaient servir vous avaient été clairement définis?

OUI  NON

17. Votre équipe a-t-elle fait des consultations ou des échanges avec certaines personnes ou organismes afin de bien comprendre les besoins et les contextes des destinataires probables des livrables attendus dans le cadre de votre projet? Avez-vous montré votre produit à des personnes appartenant aux groupes visés avant de le remettre au GEIBE?

OUI  NON

- Si oui, Pouvez-vous expliquer brièvement les démarches que vous avez faites?  
Si non, est-ce quelque chose que vous auriez souhaité faire? Pourquoi cela n'a pas pu se faire?

18. Avez-vous des suggestions à faire au GEIBE pour soutenir les équipes universitaires à ce sujet et les aider à bien connaître et prendre en compte les besoins et contextes des destinataires visés lors de l'élaboration des livrables qui leur sont destinés ?

- Comment ces aspects pourraient-ils être inclus dans la description et la planification des projets ou être considérés dans les contrats?

19. Croyez-vous que ce qui a été livré va être facilement utilisable par les destinataires visés (Ministères membres du GEIBE et d'autres organismes gouvernementaux ou municipalités)?

- Pourquoi? Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait nuire à son utilisation ou au contraire la faciliter?

20. Avez-vous des suggestions à faire au GEIBE pour faciliter la diffusion et l'utilisation des informations et des outils produits dans le cadre de votre projet auprès des destinataires visés? (pas communauté scientifique)

21. Avez-vous autre chose à mentionner ou à suggérer en lien avec les livrables produits dans le cadre de votre projet?

## Exemple de grille d'entrevue – Acteurs municipaux (p. 1-2)

### Évaluation de la mesure 2.7 de la PGPS sur le bruit environnemental GRILLE D'ENTREVUE POUR LESACTEURS MUNICIPAUX

#### Introduction :

Comme mentionné dans le courriel que je vous ai envoyé, cette évaluation vise à obtenir votre opinion sur le Guide et vos suggestions pour l'améliorer.

Avez-vous pris connaissance du formulaire d'accord de participation que je vous ai envoyé?  OUI  NON

Avez-vous des questions ou avez-vous besoin que j'en repasse les grandes lignes avec vous?  OUI  NON

Je vous rappelle que :

- Votre participation est libre et volontaire. Les questions sont surtout des questions d'opinions. Il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Vous n'êtes pas obligé de répondre à certaines questions si elles vous rendent inconfortable.
- Pour éviter que j'aie à noter tous vos propos, l'entrevue est enregistrée. L'audio seulement sera conservé. L'enregistrement ne servira qu'à la compilation des informations et sera détruit une fois le projet terminé. Vous ne serez pas identifié dans le rapport, ni dans aucune autre présentation des résultats.

Êtes-vous toujours d'accord pour participer à l'entrevue  OUI  NON  
et pour qu'elle soit enregistrée?

L'entrevue dure environ 30 minutes et comporte 3 parties :

- Tout d'abord, votre opinion sur le document comme tel.
- Par la suite, votre opinion sur les recommandations et leur mise en application.
- Et finalement, vos suggestions pour faire connaître le guide.

Avez-vous des questions avant de débiter?

Taille de la municipalité :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Moins de 1500 | <input type="checkbox"/> 5000 à 10 000   | <input type="checkbox"/> 30 000 à 50 000  |
| <input type="checkbox"/> 1500 à 2500   | <input type="checkbox"/> 10 000 à 20 000 | <input type="checkbox"/> 50 000 à 100 000 |
| <input type="checkbox"/> 2500 à 5000   | <input type="checkbox"/> 20 000 à 30 000 | <input type="checkbox"/> Plus de 100 000  |

Fonction au sein de la municipalité :

- Loisirs, sports, culture, événements, liens communautés
- Urbanisme, environnement
- Conseiller municipal
- Autre, préciser :

1. Avant de débiter, j'aimerais simplement savoir ce que vous avez eu le temps de regarder dans le Guide

#### Partie 1 : Opinion sur le Guide

**TRANSITION** : Tout d'abord, j'aimerais avoir votre opinion sur le document comme tel.

1. Que pensez-vous globalement du guide?
  - Qu'avez-vous le plus aimé? Qu'avez-vous le moins aimé?
2. Que pensez-vous de la façon dont il est organisé avec ses différentes sections? Avez-vous pu repérer facilement les sections qui vous intéressaient?
  - Auriez-vous préféré avoir 4 guides séparés, soit un par type d'activités? Pourquoi?
3. Y a-t-il des sections qui sont plus difficiles à lire et à comprendre? Les aspects plus techniques comme pour faire un plan de gestion du bruit, la mesure ou la surveillance des niveaux sonores sont-ils suffisamment vulgarisés (aussi certaines solutions pour réduire le bruit)?
4. Quelles informations avez-vous trouvées les plus utiles dans le guide?
  - La section Synthèse est-elle utile?
  - Est-ce que les Annexes sont utiles?
5. Manque-t-il de l'information à propos d'un aspect particulier que vous auriez aimé y trouver? Avez-vous des questions auxquelles vous n'avez pas trouvé de réponse?
6. Avez-vous d'autres suggestions pour améliorer la présentation de l'information dans le guide?
7. Jusqu'à quel point pensez-vous que le guide pourrait vous aider à :
  - Repérer des situations qui pourraient causer des problèmes ou des plaintes?  
 Pas du tout  Un peu  Assez  Tout à fait
  - Savoir comment gérer et planifier ces activités récréatives de façon à limiter l'impact du bruit sur les participants et les résidents?  
 Pas du tout  Un peu  Assez  Tout à fait
  - Avoir certaines lignes directrices pour vous aider dans l'adaptation de votre réglementation?  
 Pas du tout  Un peu  Assez  Tout à fait
8. Avez-vous trouvé que le Guide faisait bien ressortir que :
  - Certains bruits ou activités peuvent déranger plus que d'autres pour les résidents qui habitent à proximité (ex. selon le type de son, le niveau sonore, la période du jour)?  
 OUI  NON
  - Que les effets nuisibles du bruit peuvent s'additionner ou évoluer, c'est-à-dire qu'un seul événement en soi peut ne pas être très dérangeant pour les résidents, mais que cela peut changer s'il se répète régulièrement ou sur une plus longue période (ex. toute la journée et en soirée, plusieurs jours de suite ou plusieurs fins de semaine dans la saison)?  
 OUI  NON

## Exemple de grille d'entrevue – Acteurs municipaux (p. 3-4)

### Partie 2 : Opinion en lien avec les actions, démarches et moyens proposés dans le Guide

**TRANSITION** : Maintenant j'ai quelques questions qui sont plus pour savoir ce que vous pensez des recommandations proposées dans le guide.

9. De façon générale, jusqu'à quel point considérez-vous que les recommandations présentées dans le guide sont applicables par une municipalité comme la vôtre?  
Pensez-vous qu'elles sont
- Pas du tout    Un peu    Assez    Très applicables?
- Quelles recommandations seraient plus facilement applicables? Plus difficilement applicables?
  - Au besoin, serait-il facile pour votre municipalité d'avoir recours à une expertise externe?
10. Avez-vous l'impression que le guide montre une certaine flexibilité, dans le sens où les recommandations qu'il propose peuvent être adaptées à votre contexte particulier (ex. fréquence et ampleur des événements, réceptivité et participation de la population)?
11. Est-ce que le guide devrait mettre plus en évidence le contexte d'application, par exemple faire des sections particulières selon que ce sont des activités ponctuelles ou récurrentes, ou des recommandations particulières pour des petites municipalités avec des ressources limitées?
- Devrait-on faire des guides distincts qui seraient spécifiques à certains contextes (ex. un guide pour les petites municipalités et un autre pour les plus grandes)?
12. Croyez-vous que les recommandations proposées dans le guide seraient bien reçues de la part
- De vos élus?    Des organisateurs de ces événements ou activités?
13. Voyez-vous d'autres enjeux liés à la réceptivité ou à l'application des recommandations proposées?
14. Est-ce que le guide vous donne toute l'information dont vous auriez besoin pour appliquer les recommandations que vous voudriez retenir?
- OUI    NON
- Est-ce que certains outils complémentaires pourraient vous faciliter la tâche, vous sauver du temps? Pouvez-vous me donner des exemples de ce qui pourrait être utile pour vous?
15. Considérez-vous être maintenant mieux outillé pour planifier et gérer ces activités récréatives?
- OUI    NON
16. Quelle est la probabilité que vous allez appliquer ou suggérer d'appliquer certaines des recommandations? Est-ce que cela serait
- Pas du tout    Un peu    Assez    Très probable?
- Pouvez-vous me donner un exemple de ce que vous comptez mettre en application?
17. Globalement, en toute franchise, à quel point êtes-vous satisfait de ce guide?
- Êtes-vous :    Pas du tout    Un peu    Assez    Très satisfait?

### Partie 3 : Suggestions pour la diffusion du Guide

**TRANSITION** : Pour terminer, j'aimerais avoir vos suggestions pour la diffusion du guide.

18. Selon vous, à quel(s) type(s) de personnes au sein des municipalités devrait-on faire connaître ce guide? À qui serait-il le plus utile?  
Si plusieurs : Lesquels seraient à viser en priorité?
19. À votre avis, quels seraient les meilleurs moyens pour leur faire connaître le guide?
- Est-ce que d'autres moyens que de publier le document seraient aussi importants à considérer pour leur faire connaître le guide et en soutenir l'utilisation? (ex. présentations, webinaires, accès à ressources)
20. Spontanément, à quel endroit, auprès de quel organisme ou auprès de qui, chercheriez-vous de l'information sur les façons de régler des problèmes associés au bruit que vous pourriez avoir :
- Dans l'organisation d'activités récréatives comme celles abordées dans le guide?
- De façon plus générale dans votre municipalité?
21. Si vous aviez à faire la promotion de ce guide auprès de collègues ou d'autres municipalités, sur quoi vous mèteriez l'accent? Quelle serait sa principale « valeur ajoutée » que vous feriez ressortir?

#### Fin de l'entrevue et Informations générales :

Cela fait le tour des questions que j'avais à vous poser.

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions?

Voyez-vous d'autres éléments dont vous auriez voulu me parler, mais qui n'ont pas été abordés?

Avez-vous des questions?

Avant de se quitter, j'aurais quelques questions très rapides, pour décrire un peu les municipalités qui auront été consultées, pouvez-vous me dire

Lesquels des 4 types d'activités ciblées dans le Guide sont offerts sur le territoire de votre municipalité?

- « Musiques et sons amplifiés »    « Feux d'artifice »  
 « Circuits de course pour véhicules motorisés »    « Champs de tir »

Est-ce qu'elle a reçu des plaintes à ce sujet?

- OUI    NON

Est-ce que le bruit est une préoccupation pour les élus de votre municipalité?

- OUI    NON

Avant notre rencontre, avez-vous consulté d'autres personnes de votre municipalité pour avoir leur opinion sur le Guide?

- OUI, préciser :    NON

Merci beaucoup pour votre temps et vos commentaires. Vous nous avez donné d'excellentes suggestions. Je vais compiler l'ensemble des avis obtenus et les transmettre au comité responsable de ce projet.

## Exemple d'un formulaire d'accord de participation et consentement (p. 1-2)

Accord de participation	
Projet d'évaluation	Évaluation de la mesure 2.7 de la Politique gouvernementale de prévention en santé sur le bruit environnemental
Chargé de projet :	Andrée Fafard, conseillère scientifique Unité Partenariats et expertises transversales : évaluation, recherche et équité Direction de la valorisation scientifique et de la qualité Institut national de santé publique du Québec
Organisme subventionnaire:	Ministère de la Santé et des Services sociaux

**Préambule**

Nous sollicitons votre participation à un projet d'évaluation portant sur la mise en œuvre de projets réalisés par le Groupe d'experts interministériel sur le bruit environnemental (GEIBE). Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer cet accord de participation, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Vous êtes invité à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la chargée de projet.

**Nature et objectifs du projet d'évaluation**

L'orientation 2 de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), soit « L'aménagement des communautés et des territoires sains et sécuritaires », comprend la mesure 2.7 qui a pour objectif d'« Établir des orientations gouvernementales visant à réduire les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie de la population » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2018).

Le GEIBE a reçu le mandat de réaliser divers projets en lien avec la mesure 2.7 de la PGPS sur le bruit environnemental. Ainsi, six projets ont été retenus et réalisés entre 2018 et 2021. Cette évaluation de mise en œuvre vise à mieux comprendre le déploiement des projets retenus par le GEIBE pour actualiser cette mesure.

Dans le cadre de ce projet d'évaluation, des entrevues sont réalisées avec les membres du GEIBE et avec certains de leurs gestionnaires et partenaires impliqués plus particulièrement dans deux projets ciblés. Un certain nombre d'acteurs issus des milieux municipaux seront également interrogés afin de recueillir leur point de vue sur un guide produit à leur intention dans le cadre d'un des projets initiés par le GEIBE.

**Déroulement du projet d'évaluation**

Une entrevue d'une trentaine de minutes sera réalisée. Au cours de cette entrevue, votre opinion sera recueillie sur le déroulement des projets du GEIBE associés à la mesure 2.7 de la PGPS et sur votre appréciation de leurs livrables. L'entrevue sera enregistrée puis convertie sur support audio seulement pour être ensuite intégralement retranscrite afin d'être analysée. La version enregistrée contenant la vidéo sera détruite dès que l'extrait audio aura été fait.

**Avantages, risques et inconvénients liés à votre participation**

Il se peut que vous retiriez un bénéfice personnel de votre participation à cette évaluation, mais nous ne pouvons vous l'assurer. Par ailleurs, les résultats obtenus contribueront à produire des connaissances utiles aux membres du GEIBE pour améliorer leurs processus et leurs façons de faire pour l'ensemble de leurs projets.

Outre le temps consacré à l'entrevue, cette évaluation ne comporte aucun inconvénient majeur. Toutefois, il est possible que la discussion puisse inclure des sujets dont vous ne souhaitez pas discuter. Si un tel cas se présente, vous pourrez refuser de répondre à la question et terminer l'entrevue à n'importe quel moment.

---

Page 1 de 3

**Participation volontaire et possibilité de retrait**

Vous êtes libre de participer à cette évaluation. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la chargée de projet dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tout le matériel permettant de vous identifier, incluant l'enregistrement de l'entrevue et autres informations que vous aurez fournies, seront alors détruits à moins que vous n'autorisiez la chargée de projet à les utiliser dans le cadre du projet d'évaluation, malgré votre retrait. Le cas échéant, ils seront conservés selon les mesures décrites ci-après et qui seront appliquées pour tous les participants.

**Confidentialité**

En évaluation, la chargée de projet et les membres de son équipe sont tenus d'assurer la confidentialité aux participants. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente évaluation :

Durant l'évaluation:

- votre nom et tous ceux cités durant l'entrevue seront remplacés par un code;
- la liste des codes sera conservée séparément des données recueillies lors de l'évaluation et des formulaires d'accord de participation;
- seuls les membres de l'équipe de l'évaluation qui procéderont aux analyses auront accès à la liste contenant les noms et les codes et ces personnes auront préalablement signé un formulaire d'engagement à préserver la confidentialité;
- les données en format numérique seront conservées dans des fichiers cryptés dont l'accès sera protégé par l'utilisation d'un mot de passe et auxquels seuls les membres de l'équipe qui procéderont aux analyses auront accès.

Lors de la diffusion des résultats :

- les noms des participants ne paraîtront dans aucun rapport ou présentation des résultats;
- les résultats seront présentés sous forme globale de sorte que les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués.

Après la fin du projet d'évaluation :

- tout le matériel et toutes les données seront utilisés dans le cadre exclusif de cette évaluation et ils seront détruits au plus tard cinq ans après la publication du rapport final.

À des fins de protection, notamment afin de pouvoir communiquer avec vous rapidement, vos noms et prénoms, vos coordonnées et la date de début et de fin de votre participation au projet seront conservés pendant un an après la fin du projet dans un répertoire distinct maintenu par la chargée de projet.

En conformité avec la loi sur l'accès à l'information, vous avez le droit de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin, et ce, aussi longtemps que la chargée de projet détient ces informations.

**Identification des personnes-ressources**

Si vous avez des questions, éprouvez des problèmes en lien avec l'évaluation ou si vous souhaitez vous en retirer, vous pouvez communiquer par courriel avec :

- la chargée de projet : Andrée Fafard : [andree.fafard@inspq.qc.ca](mailto:andree.fafard@inspq.qc.ca) ou
- sa supérieure immédiate : Josiane Loiseau-Boudreau : [josiane.loiseau-boudreau@inspq.qc.ca](mailto:josiane.loiseau-boudreau@inspq.qc.ca).

---

Page 2 de 3

## Exemple d'un formulaire d'accord de participation et consentement (p. 3)

**Consentement**

**Titre du projet d'évaluation : Évaluation de la mesure 2.7 de la Politique gouvernementale de prévention en santé sur le bruit environnemental**

**Engagement de la chargée de projet :**

La chargée de projet, ainsi que les membres de l'équipe d'évaluation qui contribueront à ce projet, se sont officiellement engagés à respecter ce qui est expliqué dans ce formulaire d'accord de participation.

**Consentement du participant**

1. On m'a informé(e) de la nature et des buts de cette évaluation ainsi que de son déroulement dans une langue que je comprends et parle couramment.
2. On m'a informé(e) des inconvénients et risques possibles associés à ma participation.
3. Je comprends que ma participation à cette évaluation est volontaire et que je peux me retirer en tout temps sans préjudice.
4. Je comprends que les données de cette évaluation seront traitées en toute confidentialité et qu'elles ne seront utilisées qu'aux fins de ce projet.
5. J'ai pu poser toutes les questions voulues concernant cette évaluation et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes.
6. Je comprends que ma décision de participer à cette évaluation ne libère ni les investigateurs, ni l'établissement, ni le commanditaire de leurs obligations professionnelles et légales envers moi.
7. J'ai lu le présent formulaire d'accord de participation et je consens volontairement à participer à cette étude.

***LE FAIT DE PRENDRE PART À L'ENTREVUE TÉMOIGNERA DE MON CONSENTEMENT À L'ÉVALUATION, SELON LES TERMES INDIQUÉS DANS CE DOCUMENT.***

---

Page 3 de 3

**Tableau A7 Nombre et type de répondants pour lesquels des contenus ont été repérés selon les principales catégories thématiques retenues pour la codification**

Grandes catégories retenues pour la codification	Nombre de répondants ayant abordé chacun des thèmes lors de leur entrevue			
	Membres du GEIBE	Gestionnaires	Partenaires	Total
	n = 9	n = 2	n = 4	n = 9 à 15
<b>Description du processus et des modalités appliquées aux différentes étapes de la mise en œuvre des projets*</b>				
1. Planification et définition des projets	4	1	0	5**
2. Élaboration des ententes	3	0	2	5**
3. Réalisation et suivi des projets	6	0	4	10
4. Approbation des livrables	6	0	4	10
Processus global***	9	2	s. o.	11
<b>Appréciation du déroulement des différentes étapes de mise en œuvre des projets*</b>				
1. Planification et définition des projets	7	2	4	13**
2. Élaboration des ententes	5	1	4	10**
3. Réalisation et suivi des projets	8	s. o.	4	12
4. Approbation des livrables	9	s. o.	4	13
Processus global	9	2	4	15
<b>Facteurs d'influence sur la mise en œuvre des projets</b>				
Facteurs favorables	7	2	4	13
Facteurs défavorables	7	2	4	13
<b>Suggestions ou améliorations à apporter</b>				
Aux modalités et processus retenus aux différentes étapes de la mise en œuvre	9	2	4	15
Aux livrables obtenus dans les deux projets examinés de plus près	5	1	s. o.	6
Pour la diffusion et le soutien à l'utilisation des livrables	9	s. o.	4	15
Au fonctionnement du comité et la dynamique de concertation	8	2	s. o.	10
<b>Satisfaction</b>				
Livrables obtenus	9	2	4	15
Atteinte des objectifs des projets	9	2	4	15
Atteinte des objectifs de la mesure 2,7	9	2	s. o.	11
Dynamique et fonctionnement du GEIBE ou du CGIBE	9	2	s. o.	11
Satisfaction de participer au GEIBE	8	s. o.	s. o.	8
<b>Défis-enjeux pour la prochaine année</b>	9	2	s. o.	11

\* L'étape de diffusion et de soutien à l'utilisation des livrables n'ayant pas vraiment été encore réalisée au moment de faire les entrevues, celle-ci y a été abordée seulement en vue d'obtenir des suggestions plutôt que d'en faire une appréciation.

\*\* Certains membres interrogés n'étaient pas là lors des premières étapes et n'ont pu la décrire. Tous les membres ont tout de même pu donner leur appréciation, car pas mal tous en ont vu les répercussions ou en ont entendu parler.

\*\*\* La description des étapes et de la dynamique de concertation a été davantage explorée avec certains membres plus impliqués seulement (n = 5/9).

s. o. : sans objet, thème non abordé lors de l'entrevue.





## **Annexe 4**

**Détails des étapes, activités et moyens  
mis en place par le GEIBE pour actualiser les projets  
associés à la mesure 2.7 de la PGPS**



**Tableau A8** Détail des activités et moyens réalisés par le GEIBE à chacune des étapes de mise en œuvre des projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS

Étapes de la mise en œuvre des projets associés à la PGPS	Principales activités ou moyens réalisés
<p style="text-align: center;"><b>1</b> <b>DÉFINITION DES PROJETS</b> (d'avril 2017 à juin 2018)</p>	<p><b>1. Choix et priorisation des projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Idées de projets énoncées par l'ensemble des membres</li> <li>b. Discussion en groupe pour compléter et enrichir les idées émises</li> <li>c. Priorisation tenant compte du budget</li> <li>d. Description sommaire des projets en quelques lignes</li> <li>e. Validation auprès de leurs gestionnaires</li> <li>f. Approbation des projets par le CGIBE</li> </ul> <hr/> <p><b>2. Planification des projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Répartition des projets selon budgets annuels disponibles</li> <li>b. Planification de façon « indépendante » par projet et avant la finalisation des chartes</li> <li>c. Évaluation sommaire des ressources requises, sans la participation des équipes de recherche</li> </ul> <hr/> <p><b>3. Élaboration des chartes et précision des projets</b></p> <p>Budget officiellement accordé en mars 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Modèle de charte de projet proposé par l'INSPQ, lequel a été utilisé, qui présente en quelques pages : une courte mise en contexte incluant un échéancier global, les objectifs à atteindre, les travaux exigés, les livrables et retombées attendus et la mention que des activités de diffusion sont requises avec des exemples d'activités de communication possibles.</li> <li>b. Rédaction intensive qui a reposé principalement sur quelques personnes</li> <li>c. Commentaires des membres à partir d'un premier jet</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>2</b> <b>ÉLABORATION DES ENTENTES</b> (de mars 2018 à avril 2019)</p>	<p><b>1. Appel à projets</b></p> <p>Projet 1 accordé à INSPQ automne 2017</p> <p>Premier appel début 2018 (projets 2, 5 et 6)</p> <p>Deuxième appel été 2018 (projets 3 et 4)</p> <hr/> <p><b>2. Processus de sélection, ajustements et ententes avec les équipes de recherche retenues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Analyse des propositions reçues à l'aide d'une grille d'évaluation et sélection faite en groupe</li> <li>b. Échanges téléphoniques ou par courriel pour demander des précisions ou apporter des ajustements</li> <li>c. Contacts avec les équipes universitaires menés par quelques membres désignés (ex. : demande de précisions)</li> <li>d. Recommandation des projets sélectionnés au CGIBE</li> </ul>

**Tableau A8** Détail des activités et moyens réalisés par le GEIBE à chacune des étapes de mise en œuvre des projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS (suite)

Étapes de la mise en œuvre des projets associés à la PGPS	Principales activités ou moyens réalisés	
<p style="text-align: center;"><b>2</b> <b>ÉLABORATION DES ENTENTES</b> <b>(SUITE)</b></p>	<p><b>3. Élaboration des contrats et gestion administrative</b></p>	<p>a. Rédaction des contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par chacun des deux ministères subventionnaires en fonction des budgets accordés</li> <li>• Entente multipartite nécessite un deuxième palier de négociation entre les universités lorsque des équipes de recherche se sont regroupées</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>3</b> <b>RÉALISATION ET SUIVI DES PROJETS</b> (de janvier 2018 à mars 2021)</p>	<p><b>1. Mise en place de modalités de suivi auprès des équipes de recherche</b></p>	<p>a. Une personne spécifiquement mandatée et dégagée pour assurer les liens avec les équipes de recherche</p> <p>b. Moyen convenu dans les contrats : participation régulière aux rencontres périodiques des équipes de recherche</p> <p>c. Suivi régulier des projets de façon à répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet « technique » : respect des balises et contenus convenus et résoudre rapidement les questions et difficultés</li> <li>• Volet « administratif » : suivi de l'état d'avancement des projets et respect des échéanciers</li> </ul>
	<p><b>2. Réception des livrables intermédiaires et ajustements aux projets en cours de route</b></p>	<p>a. Nombre, type et échéanciers des livrables intermédiaires convenus dans les contrats et requis pour le versement des budgets convenus</p> <p>b. Généralement plusieurs livrables intermédiaires attendus et souvent associés à des contraintes administratives (ex. : livrable requis avant la fin de l'année financière)</p>
	<p><b>3. Mise en place de modalités de suivi auprès du GEIBE</b></p>	<p>a. Suivi par la personne mandatée lors des rencontres régulières du GEIBE et par courriel au besoin</p> <p>b. Certains membres interpellés au besoin pour répondre à des questions ou résoudre les difficultés rencontrées</p> <p>c. Suivi global au GEIBE ou de façon particulière lorsque des difficultés sont prévues ou vécues</p>

**Tableau A8** Détail des activités et moyens réalisés par le GEIBE à chacune des étapes de mise en œuvre des projets associés à la mesure 2.7 de la PGPS (suite)

Étapes de la mise en œuvre des projets associés à la PGPS	Principales activités ou moyens réalisés
<p style="text-align: center;"><b>4</b> <b>APPROBATION DES LIVRABLES</b> (de l'automne 2018 au printemps 2021)</p>	<p><b>1. Mise en place de modalités et précision des délais pour commenter</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Tous les membres invités à commenter et à identifier les commentaires qu'ils jugent critiques à considérer pour approuver le livrable</li> <li>b. Si souhaité, les membres peuvent consulter des personnes de leur organisation</li> <li>c. Si possible, intégration des commentaires dans un seul document/membres commentent directement dans un même document</li> <li>d. Au besoin et si possible : discussion de certains aspects en groupe</li> </ul>
	<p><b>2. Intégration des commentaires par les équipes de recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les équipes de recherche indiquent les commentaires qu'ils retiennent pour la version finale</li> <li>b. Au besoin, discussion avec certains membres du GEIBE</li> <li>c. Approbation du livrable par le GEIBE et recommandation pour approbation au CGIBE</li> </ul>
	<p><b>3. Production de la version finale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Transmission de la version approuvée par le GEIBE et le CGIBE aux responsables des ministères subventionnaires pour approbation du paiement prévu à l'entente</li> <li>b. Édition de la version finale par les équipes de recherche</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>5</b> <b>DIFFUSION ET SOUTIEN À L'UTILISATION DES LIVRABLES</b> (en cours ou à venir au moment de réaliser l'évaluation)</p>	<p><b>1. Appropriation des contenus obtenus par les membres du GEIBE</b></p> <p>Pas de processus particulier de prévu -&gt; à déterminer une fois les livrables obtenus</p>
	<p><b>2. Planification de la diffusion aux acteurs ciblés</b></p>



## **Annexe 5**

**Détails des suggestions des acteurs municipaux pour améliorer et diffuser le guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes**





**Tableau A9 Résumé des commentaires recueillis auprès des acteurs municipaux à propos du guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes**

---

## PRÉSENTATION ET ORGANISATION DU DOCUMENT


---

### Commentaires recueillis

Le guide est généralement considéré comme « bien fait ».

- Il est facile de repérer les informations recherchées avec la table des matières ou la liste des tableaux;
- Même si le guide est assez long au total, les sections organisées de façon similaire, sont bien « compartimentées » et fait en sorte que la plupart ne croient pas qu'il soit nécessaire de faire des guides séparés pour chacune des activités.
- Quelques personnes ont mentionné qu'il trouvait que c'était un beau guide, coloré, aéré.
- Le guide ne convient pas aux élus (trop long, trop de détails, trop complexe).

### Propositions d'amélioration\*

- Les puces utilisées pour indiquer les recommandations principales et complémentaires pourraient être rendues plus facilement visibles et repérables dans le texte. Elles sont petites, surtout en comparaison aux autres pictogrammes utilisés dans la légende (ex. : ).
- Les sous-titres des sections pourraient être plus facilement visibles (plus gros ou plus voyants), de même que les lignes bleues utilisées pour démarquer les sections dans la synthèse.
- Maximiser l'utilisation des hyperliens lorsqu'il est fait référence à une autre section ou aux annexes dans le texte.
- Alors que certains proposent d'examiner si des aspects communs à toutes les sections pourraient être regroupés dans une seule section distincte afin d'éviter les répétitions et réduire ainsi le nombre de pages (ex. : rendre disponible des protecteurs auditifs individuels, la gestion des plaintes), d'autres apprécient cette répétition qui facilite le repérage des informations recherchées.

---

## PERTINENCE DES CONTENUS ABORDÉS

---

### Commentaires recueillis

- Contenus très détaillés, complets.
  - Pour la majorité, il n'y a pas vraiment de contenu considéré comme étant inutile, même si tout ne sera pas utilisé à court terme, il est jugé pertinent que l'information soit disponible pour pouvoir s'y référer au moment opportun.
  - Il est nécessaire de bien expliquer les concepts et notions abordés, même si c'est jugé parfois un peu « théorique » et moins utile à l'application des mesures.
  - Quelques aspects sont jugés peu utiles par quelques personnes (ex. : ce qui touche à la gestion des plaintes, car ces processus sont déjà intégrés dans les municipalités ou aux enquêtes auprès des résidents si de toute façon l'événement aura lieu ou qu'il ne sera pas possible de le changer d'endroit), mais d'autres personnes vont considérer ces mêmes sections comme étant utiles.
  - Les champs de tir sont rares et lorsque présents ne semblent pas causer de problème puisqu'ils sont généralement à bonne distance des résidences. De plus, comme il s'agit d'installations privées, les municipalités ne sont pas impliquées dans des aspects de protection des participants;
  - Les circuits de course pour véhicules motorisés ont spontanément été associés à la course automobile seulement et à des événements de plus grande envergure situés à Montréal ou Trois-Rivières. Il ne semble pas que d'autres types de circuits de course (ex. : motocross ou motoneiges) étaient présents dans les municipalités recrutées. Une seule personne a parlé de courses de motoneiges.
-

**Tableau A9 Résumé des commentaires recueillis auprès des acteurs municipaux à propos du guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes (suite)**

### **PERTINENCE DES CONTENUS ABORDÉS**

#### **Propositions d'amélioration\***

Rendre disponibles des contenus ou outils complémentaires pour faciliter l'application des recommandations et permettre aux personnes responsables de planifier et de gérer des activités récréatives de sauver temps et argent, comme par exemple :

1. Des modèles ou du matériel déjà préparé ou « clé en main » facilement adaptable ou personnalisable, notamment :
  - des modèles de résolution et de règlements, de clauses à inclure dans les contrats avec les organisateurs d'événements, les locateurs d'infrastructures ou les demandeurs de permis;
  - d'outils de communication et de sensibilisation personnalisables et disponibles en divers formats, qui pourraient être affichés sur place ou placés sur les réseaux sociaux, des questions de sondage « prêtes à utiliser »;
  - un outil, élaboré à partir du guide, pour présenter ce matériel aux promoteurs d'événements et soutenir les municipalités dans leur démarche auprès d'eux.
2. Des exemples concrets et plus détaillés de mesures ou de solutions appliquées, surtout si cela a été fait par des municipalités québécoises de tailles diverses et aux contextes variés et s'il est aussi possible de contacter une personne de référence si plus d'informations sont souhaitées, par exemple :
  - des moyens utilisés (bons et mauvais) pour réduire le niveau de bruit en précisant les ressources impliquées, les coûts, la réceptivité des élus, promoteurs, résidents et participants, les retombées des solutions implantées, etc.; avoir aussi des illustrations ou des photos afin d'aider à leur compréhension;
  - plus de détails sur comment gérer les plaintes : informer qui, de quoi, par qui, de quelle façon (verbale ou par écrit), quelles actions privilégiées pour la suite, avec quelle gradation, avoir des exemples détaillés ou des mises en situation pour démontrer comment différentes mesures sont appliquées;
  - avoir plus de conseils pratiques, comme suggérer par quels types d'actions commencer ou lesquelles privilégier si une municipalité ne peut pas faire beaucoup ou si elle a des moyens limités ou encore par où commencer avec des promoteurs d'événements ou comment y aller graduellement avec eux; discuter davantage du « potentiel d'efficacité » des différentes solutions proposées.
3. Des indications plus précises, plutôt que simplement des références bibliographiques, pour aider à trouver et, dans certains cas, à bien choisir :
  - des services ou professionnels au sein des organismes publics qu'ils pourraient consulter minimalement s'ils ont des questions ou des situations particulières;
  - du matériel utile à l'application de certaines recommandations (ex. : quels critères considérés pour l'achat d'un sonomètre, conseils pour l'achat ou le prêt de PAI);
  - des ressources d'expertises privées (ex. : éléments à tenir compte avant d'engager un consultant).
4. Des informations en lien avec d'autres problématiques de bruit associées à des activités récréatives qu'ils jugent tout aussi ou même parfois plus importantes, principalement dans les parcs, près des plans d'eau ou de sentiers de véhicules récréatifs, en autres :
  - Comment diminuer le bruit produit, souvent en permanence (24 heures) tout au long des événements, surtout les plus gros ou ceux se déroulant sur plusieurs jours, par de l'équipement présent sur place, comme des génératrices, des camions réfrigérés pour les cantines, etc.?

**Tableau A9 Résumé des commentaires recueillis auprès des acteurs municipaux à propos du guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes (suite)**

### **PERTINENCE DES CONTENUS ABORDÉS (SUITE)**

#### **Propositions d'amélioration\***

- Quels aménagements pourraient aider à réduire le bruit dans des parcs où il y a plusieurs terrains de sports (ex. : tennis, baseball, basketball, soccer et football), où se tiennent aussi parfois des tournois ou encore qui intègrent d'autres installations récréatives générant du bruit (ex. : patinoires et skateparks)? Obtenir certaines recommandations à ce sujet, un peu comme cela est disponible pour déterminer les distances de dégagement sécuritaires, pourrait faciliter la résolution de certains problèmes vécus et éviter d'en créer de nouveaux lors de l'aménagement de nouvelles installations (ex. : le niveau de bruit émis en général et à différentes distances des installations, des suggestions d'aménagement qui pourraient aider à réduire la propagation du bruit).
- Pour certaines municipalités moins urbanisées, la propagation du bruit autour des plans d'eau et le bruit engendré par la circulation de motos, de motoneiges et de véhicules tout-terrain sont aussi parfois sources de désagréments importants pour leurs citoyens. Tout en comprenant qu'il puisse être difficile d'apporter des solutions concrètes pour réduire le bruit issu de ces sources, certains apprécieraient des outils, ainsi qu'idéalement des actions des paliers supérieurs, pour sensibiliser leurs citoyens et les personnes qui exercent ce type d'activités.

Ces outils n'ont pas à être nécessairement intégrés directement au guide, mais doivent être facilement accessibles, par exemple en incluant l'adresse du site Internet où trouver ces outils dans le guide, ainsi qu'une brève description des contenus qui s'y retrouvent.

### **FACILITÉ DE COMPRÉHENSION DES CONTENUS PRÉSENTÉS**

#### **Commentaires recueillis**

- En général, le guide est jugé facilement compréhensible, l'information y est présentée de façon « claire », « efficace », « succincte » ou comme allant « droit au but ».
- Quelques-uns mentionnent que les contenus sont suffisamment détaillés pour qu'ils aient « appris quelque chose » et qu'ils pourront utiliser le guide sans pour autant être des « experts ».
- Les éléments techniques rattachés à la description, à l'évaluation et à la mesure du bruit sont tout de même souvent perçus comme étant plus complexes et plus difficiles à comprendre. Néanmoins, plusieurs disent qu'ils sont arrivés à en comprendre l'essentiel, surtout avec les compléments d'informations présents en annexe et qu'ils trouvent importants que ces informations soient disponibles s'ils ont besoin de faire affaire avec des experts.
- Quelques personnes ont mentionné que les sections portant sur les circuits de course et les champs de tir leur apparaissaient plus difficiles à comprendre et les situations à traiter plus complexes. Il est à noter que peu de personnes ont lu ces sections, ne se sentant pas concernées.

#### **Propositions d'amélioration\***

Présenter plus tôt dans le guide les notions associées aux caractéristiques du bruit et des niveaux sonores de façon simplifiée et imagée afin d'introduire plus rapidement le lecteur à ces aspects techniques :

- Cela pourrait être inclus par exemple dans la nomenclature ou encore dans une brève section placée au début.
- Celle-ci pourrait remplacer la section portant sur les effets du bruit sur la santé, lesquels, même s'ils justifient la nécessité de s'intéresser à ce problème, ne sont pas directement utiles à l'action.

**Tableau A9 Résumé des commentaires recueillis auprès des acteurs municipaux à propos du guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes (suite)**

### **FACILITÉ DE COMPRÉHENSION DES CONTENUS PRÉSENTÉS (SUITE)**

#### **Propositions d'amélioration\***

- Minimale, pour les aspects techniques, faire référence à l'annexe de façon plus évidente dans les sections principales pour y guider le lecteur.
- Évaluer la nécessité de mettre dans le texte principal les tableaux de valeurs limites à respecter, plusieurs répondants considèrent qu'ils pourraient être mis en annexe puisque, même s'ils sont très importants à inclure dans le guide, ils ne sont pas essentiels pour décrire les pratiques à introduire ou les marches à suivre à privilégier.
- Préciser davantage et illustrer concrètement (en annexe ou dans un outil complémentaire) des marches à suivre en fonction de différentes situations. Par exemple, décrire des cas où une mesure plus approximative du bruit avec un téléphone intelligent pourrait être suffisante (ex. : s'il n'y a pas de plainte, s'il s'agit d'un événement ponctuel, si le but est de s'assurer que les seuils maximums sont minimalement respectés) et comment le faire, comparativement à d'autres situations où il serait plus essentiel de recourir à des mesures exhaustives et plus fiables du bruit.

### **UTILITÉ DE LA SYNTHÈSE SE TROUVANT AU DÉBUT DU DOCUMENT**

#### **Commentaires recueillis**

- Plusieurs répondants jugent que la synthèse est un bon aide-mémoire pour savoir quoi faire ou quels gestes poser. Elle donne un bon aperçu des contenus abordés et permet de se repérer pour aller voir plus en détail certains contenus.
- Il est essentiel de garder la référence aux pages pertinentes.
- Certains apprécient que ce soit une thématique par page.
- Une personne trouve que cela fait redondant et que ce n'est pas nécessaire étant donné que chaque section, par type d'activités, n'a que quelques pages.

#### **Propositions d'amélioration\***

- Des hyperliens pourraient aider à se rendre directement aux pages pertinentes (au lieu de simplement indiquer le numéro de page).
- Les tableaux contenant les valeurs limites sont jugés moins pertinents dans la synthèse, car ils sont trop complexes pour des personnes qui ne sont pas du domaine. Les termes et abréviations ne sont pas connus et ne leur ont pas encore été expliqués. Pour certains, cela leur a donné une impression négative du guide et ne leur donnait pas le goût de le consulter (ex. : impression que c'est un guide technique pour des « spécialistes »). La référence aux pages où trouver ces valeurs serait suffisante ou sinon expliquer minimalement et de façon très simple dans la section « Nomenclature » les principaux termes utilisés dans les tableaux, en donnant en référence les pages à consulter pour plus d'informations.
- Deux personnes pensent que le titre de cette section devrait être « aide-mémoire » et que celle-ci devrait se retrouver à la fin du document (une fois que le lecteur a terminé sa lecture).

**Tableau A9 Résumé des commentaires recueillis auprès des acteurs municipaux à propos du guide de planification et de gestion des activités récréatives extérieures bruyantes (suite)**

---

## UTILITÉ DES ANNEXES

---

### Commentaires recueillis

- Pour les personnes qui les ont regardées, les annexes sont jugées nécessaires, car elles complètent bien les sections principales. Certains contenus sont même jugés plus intéressants par certains, car ils sont plus concrets. Par exemple, ils expliquent certains concepts, contiennent des illustrations qui aident beaucoup à la compréhension de certaines recommandations, montrent comment mesurer le bruit, etc. Plusieurs avaient la perception que généralement les contenus en annexe sont moins pertinents, alors qu'ici ce n'est pas toujours le cas, puisque plusieurs éléments mis en annexe sont très pratiques.
- La section 9.8 « Solutions prometteuses à surveiller », a suscité l'intérêt de plusieurs répondants, car elle fait ressortir des solutions qui leur semblent plus facilement accessibles.

### Propositions d'amélioration\*

- Annoncer en introduction ou dans la section « Synthèse » ce qu'on retrouve en annexe, en particulier que les aspects techniques y sont expliqués.
- Quelques personnes suggèrent que l'illustration des niveaux de bruit (tableau 8) devrait être dans le texte principal (voir aussi les commentaires plus haut en lien avec la compréhension des contenus).

---

## AUTRES COMMENTAIRES

---

- Certains choix de mots donnent un ton plus « directif » au contenu. Par exemple, il est parfois indiqué que les organisateurs « doivent » faire telle chose. L'utilisation du conditionnel (« devraient » faire...) ou l'emploi d'un autre verbe, comme « pourraient faire... », s'avéreraient une façon moins autoritaire de formuler les recommandations.
- Quelques personnes se questionnent si le contrôle du niveau de bruit émis par des véhicules à moteur n'est pas plutôt de juridiction provinciale, et donc que les municipalités ne peuvent pas imposer des restrictions à ce sujet.

---

Note : Ce ne sont pas tous les répondants qui ont fait des commentaires en lien avec chacun des aspects examinés. Même si la grille d'entrevue visait à explorer tous ces aspects, certains répondants n'avaient rien de particulier à mentionner de façon spontanée. Ceci est particulièrement le cas au sujet des annexes qui n'avaient pas été examinées de façon détaillée par tous les participants.

\* Afin d'offrir au GEIBE le maximum d'idées, toutes les suggestions d'amélioration sont rapportées, même si elles n'ont été mentionnées que par une seule personne.

**Tableau A10 Principales contraintes mentionnées par les acteurs municipaux interrogés quant à l'applicabilité des mesures proposées dans le guide à leur intention (n = 13)**

Contraintes mentionnées	Précisions
Degré de contrôle limité sur les événements, même pour les municipalités de grande taille ou qui ont davantage de moyens, puisque souvent leurs événements sont organisés par des promoteurs ou l'installation et réalisation sont confiées à des firmes spécialisées (ex. : sonorisation, feux d'artifice)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sentiment que la ville a peu de pouvoir pour apporter de nouvelles exigences aux promoteurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>■ souhaite maintenir de bonnes relations avec les promoteurs afin de conserver les événements;</li> <li>■ déjà beaucoup d'autres obligations que les promoteurs doivent respecter (ex. : accessibilité, sécurité, écoresponsabilité);</li> </ul> </li> <li>■ Il n'est pas toujours facile de déterminer à qui revient la responsabilité de mettre en application certaines recommandations (ex. : distribution de protecteurs individuels).</li> <li>■ Difficile de convaincre des « spécialistes » d'apporter des modifications, car la personne responsable de la municipalité ne connaît pas vraiment ce domaine, elle doit faire confiance ou a de la difficulté à trouver les arguments nécessaires.</li> <li>■ Les promoteurs seront plus réceptifs si cela se fait progressivement et s'étale sur plusieurs années, si c'est bien expliqué, si c'est un souhait clairement exprimé par la municipalité, si du soutien est offert pour la transition, si la mise en application des recommandations se fait à peu de coûts et si les efforts sont reconnus publiquement.</li> <li>■ Les organismes subventionnaires et les commanditaires pourraient aussi avoir une influence en ayant certaines exigences auprès des organisateurs d'événements.</li> </ul>
Emplacement et historique des événements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficile de changer de place un événement qui a lieu depuis plusieurs années au même endroit, plus facile si c'est un nouveau projet.</li> <li>■ Moins de flexibilité des moyennes et grandes municipalités quant aux lieux où tenir certains événements, car souvent peu d'autres espaces disponibles.</li> <li>■ Les contraintes logistiques limitent souvent les possibilités d'emplacement des événements (ex. : toilettes et services à proximité, accès à l'électricité, aspects d'accessibilité universelle et de sécurité).</li> <li>■ Il pourrait être plus facile de faire accepter certaines recommandations pour de nouveaux événements qu'à ceux établis depuis longtemps.</li> </ul>
Coûts élevés de certaines recommandations, notamment les mesures du bruit par des professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Petites municipalités et petits événements : ressources limitées (temps et budget). La dépense doit être justifiée (ex. : événement prévu se répéter à long terme et problématique présente).</li> <li>■ Plus difficile d'imposer des contraintes additionnelles aux événements organisés avec des moyens limités par des organismes du milieu ou des citoyens bénévoles et présents dans les municipalités de toutes tailles.</li> <li>■ Mesurer le bruit donnera quoi si au bout du compte, ils n'ont pas de solution facilement applicable pour apporter des correctifs.</li> <li>■ Coût d'acquisition d'un bon sonomètre, qui ne servira pas souvent. Formation et heures supplémentaires requises pour faire des mesures par des employés municipaux au moment où se déroulent les événements (soir et fin de semaine).</li> </ul>

**Tableau A10 Principales contraintes mentionnées par les acteurs municipaux interrogés quant à l'applicabilité des mesures proposées dans le guide à leur intention (n = 13) (suite)**

Contraintes mentionnées	Précisions
Temps requis pour faire changer la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cela peut prendre du temps pour faire accepter l'idée de modifier la réglementation et faire mettre cela à l'agenda (pas une priorité), plus du temps pour élaborer des propositions de modifications et les faire accepter.</li> <li>■ Souvent ils n'auront pas les moyens de faire appliquer la réglementation (Qui va aller vérifier? Qui va donner des constats d'infraction? Que feront-ils si un promoteur refuse de les appliquer? Refuser la tenue de l'événement avec le risque de mécontenter élus et citoyens?).</li> </ul>
Certaines recommandations sont jugées moins importantes, considérant les efforts que cela requiert et la perception que cela n'aura pas une valeur ajoutée significative sur la réduction de l'exposition au bruit.	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Étude d'acceptabilité : opinion générale des résidents déjà connue et doit avoir des solutions à proposer si questionne les gens.</li> <li>■ Rapports de conformité : trop d'événements, ne pourraient pas en faire pour tous, ni les regarder tous, même s'ils sont exigés des promoteurs.</li> <li>■ Gestion des plaintes : déjà un mécanisme global en place au sein de la municipalité, non nécessaire d'en avoir un spécifique, car informé s'il y a une plainte.</li> <li>■ À noter que les aspects liés au plan de gestion du bruit ont été peu commentés, mais quelques-uns ont dit que cela demandait trop de travail de préciser dans un document tous les éléments énumérés.</li> </ul>
Complexité d'organiser l'accès à des protecteurs auditifs individuels (PAI).	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Considéré comme une responsabilité des citoyens de se protéger.</li> <li>■ Coûts d'achat du matériel à distribuer.</li> <li>■ Avoir à trouver des bénévoles ou autres pour gérer la location ou la distribution du matériel.</li> <li>■ Coûts et modalités pour assurer la « désinfection » des protecteurs auditifs prêtés, ce qui est une préoccupation encore plus grande à la suite du contexte de pandémie.</li> <li>■ Quelqu'un a suggéré que des protecteurs individuels pourraient être fournis par des commanditaires (ex. : des bouchons d'oreille bleus pour la fête nationale).</li> </ul>
Difficulté de justifier la pertinence d'appliquer des recommandations, pour limiter le bruit lorsqu'il n'y a pas de « problème ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Peu d'événements et peu de plaintes, donc ne voit pas beaucoup le besoin d'appliquer ce type de mesures ou juge difficile de justifier des coûts supplémentaires s'il n'y a pas de problème.</li> <li>■ Ce sont des recommandations, pas une obligation.</li> <li>■ Les élus seront plus sensibles s'il y a des plaintes, si les balises recommandées sont vraiment dépassées de beaucoup, si l'ampleur des changements nécessaires et leurs coûts ne sont pas trop élevés et si cela n'apportera pas le mécontentement des organismes impliqués et des citoyens (ex. si n'empêche pas un événement).</li> <li>■ Actuellement la plupart des élus sont sensibles à la santé et au bien-être de leurs citoyens et à l'environnement, mais ils sont peu familiers avec la problématique du bruit environnemental, à moins d'avoir des difficultés dans leur municipalité.</li> </ul>

**Tableau A10 Principales contraintes mentionnées par les acteurs municipaux interrogés quant à l'applicabilité des mesures proposées dans le guide à leur intention (n = 13) (suite)**

Contraintes mentionnées	Précisions
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Des répondants indiquent que l'application des recommandations ne doit pas empêcher la tenue de leurs activités, qui sont souvent attendues des citoyens et souhaitées des élus.</li><li>■ Quelques répondants ont indiqué que parfois ils percevaient le guide comme ayant été davantage élaboré pour de « gros événements », potentiellement plus dérangeants pour les résidents et plus dommageables pour les participants, car se déroulant sur plusieurs jours et attirant un grand nombre de participants, et cela peu importe la taille des municipalités où ils ont lieu.</li><li>■ Dans certains cas, des gens participent à un événement parce qu'ils aiment que le niveau de bruit y soit fort (ex. : musique).</li></ul>

Note : Ce ne sont pas nécessairement tous les acteurs municipaux qui perçoivent les éléments mentionnés comme des contraintes. Cela dépend de leur situation, du contexte de leurs événements et parfois de leur perception. De plus, les contraintes mentionnées s'appliquent principalement à des événements ayant de la musique et des sons amplifiés ou à des feux d'artifice, car ce sont les situations les plus fréquentes.



**Tableau A11 Résumé des suggestions mentionnées par les acteurs municipaux interrogés pour la diffusion du guide sur les activités récréatives bruyantes élaboré à leur intention et pour en soutenir l'application**

#### **TYPES DE PERSONNES À QUI FAIRE CONNAÎTRE LE GUIDE ET CANAUX À PRIVILÉGIER**

- Outiller les personnes qui planifient les événements et activités dans les municipalités : responsables des loisirs, activités et vie communautaire, relations avec la communauté, bureau d'événements, etc.
- Sensibiliser et informer les personnes qui autorisent les événements et activités : élus, directeurs, chefs de division et autres gestionnaires responsables des loisirs, activités et événements. Répéter régulièrement, car il y a des changements, surtout parmi les élus. Mettre l'accent sur la responsabilité envers la santé des citoyens, les effets positifs d'actions mises en place par des municipalités, etc.
- Sensibiliser et informer :
  - l'UMQ, la FMQ et les MRC;
  - l'Ordre des urbanistes;
  - les associations régionales ou nationales en loisir et celles en culture qui sont en lien avec les municipalités (ex. : Association québécoise du loisir municipal, les unités régionales de loisirs).
- Sensibiliser, informer et selon le cas, outiller :
  - les promoteurs d'événements et les regroupements ou associations en lien avec des événements (ex. : Événements et attractions Québec, Regroupement de festivals régionaux artistiques-REFRAIN, Société des attractions touristiques du Québec, Festivals et événements Québec);
  - les commanditaires d'événements gouvernementaux (ex. Hydro-Québec, Loto-Québec, Société Saint-Jean-Baptiste, Société des alcools du Québec, Tourisme Québec) ou privés (grandes compagnies);
  - les professionnels et entreprises impliqués dans la production des événements (ex. sonorisation, feux d'artifice, mises en place de structures et de scènes).
- Informer la CNESST pour les travailleurs présents sur les sites.

#### **MOYENS PROPOSÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE GUIDE ET EN SOUTENIR L'APPLICATION**

- Présentations et formations, ateliers, kiosque, partage d'expériences, accès à des personnes-ressources pour poser des questions lors de congrès, colloques ou rencontres des associations et regroupements nommés plus haut.
- Organiser de courts webinaires (60 à 90 minutes) et en faire l'annonce et la diffusion par le biais des réseaux nommés plus haut. Enregistrer les webinaires et les rendre facilement disponibles :
  - pour introduire le sujet et expliquer les éléments importants et plus complexes du guide;
  - portant sur des applications concrètes (ex. : quand et comment mesurer le bruit et avec quel outil, exemples d'aménagements ou autres solutions mis en place par des municipalités).
- Créer de courtes capsules d'information et de sensibilisation vulgarisées (5 à 10 minutes) pour les élus et la population et autres publics à intéresser et à qui faire accepter les recommandations à appliquer.
- Avoir accès à des personnes-ressources à qui poser des questions, sans frais ou à coûts très minimes.
- Inclure ces notions dans la formation en urbanisme, en sonorisation et autres professionnels pertinents.
- Mettre en place une sorte de « certification » et mécanisme de reconnaissance ou de visibilité des efforts investis (ex. : événement qui fait attention à la santé auditive de ses participants), un peu comme ce qui est pour les normes environnementales. Il pourrait y avoir une certaine « gradation », selon les recommandations appliquées (ex. : faire la promotion des protecteurs auditifs individuels, niveau et orientation du son, utilisation de plusieurs haut-parleurs plus petits, etc.).

**Tableau A11 Résumé des suggestions mentionnées par les acteurs municipaux interrogés pour la diffusion du guide sur les activités récréatives bruyantes élaboré à leur intention et pour en soutenir l'application (suite)**

**MOYENS PROPOSÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE GUIDE ET EN SOUTENIR L'APPLICATION**

- Prendre en considération le moment où les actions de diffusion sont réalisées pour qu'elles coïncident avec les moments où les responsables en ont besoin : les activités et événements ont surtout lieu l'été, mais leur organisation et préparation se fait dès l'hiver ou au début du printemps. Ce n'est pas en été non plus que des modifications à la réglementation sont préparées et adoptées.
- Une simple annonce dans une infolettre ou par courriel est mentionnée par quelques personnes comme étant peu efficace pour faire connaître le guide, étant donné la grande quantité d'informations qu'elles reçoivent quotidiennement.

**CARACTÉRISTIQUES DU GUIDE À FAIRE RESSORTIR POUR SUSCITER L'INTÉRÊT DES ACTEURS MUNICIPAUX**

- Le guide fait bien le tour de la question et des actions possibles.
- Le guide donne des solutions faciles à implanter (et idéalement des outils pour aider à le faire) pour diminuer l'impact du bruit sur la santé.

**ENDROITS QUE LES RÉPONDANTS AURAIENT CONSULTÉS DE FAÇON SPONTANÉE S'ILS DÉSIRAIENT OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LES FAÇONS DE RÉGLER DES PROBLÈMES ASSOCIÉS AU BRUIT**

- Rechercher sur Google est le moyen le plus souvent mentionné en utilisant des mots clés comme : problème bruit – événement – Québec ou réglementation – bruit – Québec.
- Pour plusieurs répondants, le site de l'AQLM serait un bon endroit pour retrouver facilement le guide et ses outils.
- Quelques personnes ont mentionné qu'elles auraient utilisé leur réseau de « contacts » comme des personnes qu'elles connaissent dans d'autres municipalités, à l'AQLM, à Événements et Attractions Québec ou autres associations qu'elles connaissent.
- Quelques personnes ont dit qu'elles regarderaient du côté d'organisations gouvernementales comme la direction de santé publique ou l'INSPQ, le MSSS, le MAMH ou le MELCC, la CNESST.

Note : Afin d'offrir au GEIBE le maximum d'idées, toutes les suggestions sont rapportées, même celles qui n'ont été mentionnées que par une seule personne.



[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)